



Assemblée nationale

journal des Débats

Deuxième session — 31^e Législature

Le jeudi 10 mars 1977

Vol. 19 — No 3

Président: M. Clément Richard

Table des matières

Motion non annoncée	
Demande de retour à la prière traditionnelle	45
M. Camil Samson	45
Projets de loi au nom du gouvernement	
Projet de loi no 13— Loi modifiant la Loi des abus préjudiciables à l'agriculture	
Première lecture	48
Vote de première lecture	48
Projet de loi no 25— Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives	
Première lecture	49
Motion de déférence à la commission	50
Projet de loi no 14— Loi modifiant la Loi des produits laitiers et de leurs succédanés	
Première lecture	50
Projet de loi no 16— Loi modifiant la Loi du ministère des Richesses naturelles	
Première lecture	50
Projet de loi no 18— Loi modifiant le régime des allocations familiales du Québec	
Première lecture	51
Projet de loi no 11— Loi modifiant la Loi de la Commission des affaires sociales	
Première lecture	51
Projet de loi no 22— Loi modifiant la Loi des travaux publics	
Première lecture	51
Projet de loi no 20— Loi modifiant la Loi autorisant des prêts à certains pêcheurs commerciaux	
Première lecture	52
Déclaration ministérielle	
Application des mesures anti-inflationnistes	52
M. Jacques Parizeau	52
M. Raymond Garneau	53
M. Rodrigue Biron	53
M. Jacques Parizeau	54
Dépôt de documents	
Rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation	54
Rapport relatif à la Loi de l'administration financière	54
Rapports annuels de la Commission des biens culturels et de la Régie du Grand Théâtre de Québec	54
Questions des députés	
Projet d'investissement dans le secteur de l'amiante	54
Conflit de travail dans l'Université de l'Ouest du Québec	56
Victimes des maladies industrielles	58
Politique de stabilisation des produits agricoles	59
Municipalités en tutelle	60
Utilisation des caisses de retraite	61
Hôpital de Saint-Raymond-de-Portneuf	61
Ententes fédérales-provinciales	62
Travaux parlementaires	62

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières (suite)

Débat sur le message inaugural (suite)	
M. Rodrigue Biron.....	63
Travaux parlementaires.....	73
Débat sur le message inaugural (suite)	
M. Camil Samson.....	74
M. Fabien Floy.....	78
M. Gilbert Paquette.....	82
M. Serge Fontaine.....	86
M. Patrice Laplante.....	89
Mini-débats.....	90
Soutien des revenus aux agriculteurs.....	91
M. Julien Giasson.....	91
M. Jean Garon.....	92
Hôpital Saint-Raymond-de-Portneuf.....	93
M. Michel Pagé.....	93
M. Pierre Marois.....	94
Ajournement.....	94

*L'exemplaire. 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances
Adresse: Service des Documents Parlementaires
Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement, Québec.
G1A 1A7*

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

Le jeudi 10 mars 1977

(Quinze heures sept minutes)

M. Richard (président): A l'ordre, mesdames et messieurs!

Affaires courantes.
Dépôt de rapports de commissions élues.
Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.
Présentation de motions non annoncées.

Demande de retour à la prière traditionnelle

M. Samson: Je voudrais, avant de présenter cette motion non annoncée, me référer, en soulevant une question de règlement, au fait qu'au mois de décembre dernier, lors de la première session de la présente Législature, sur une motion non annoncée, la présidence avait permis que nous amendions une partie du règlement pour venir en aide à ceux qui avaient besoin de cet amendement à ce moment-là.

Le genre de motion non annoncée que je voudrais présenter aujourd'hui serait que cette Chambre considère que dorénavant, à l'article 32 de notre règlement, le moment de recueillement redevienne la prière traditionnelle que nous avons toujours connue dans le passé à l'Assemblée nationale.

M. le Président, je pense qu'il y a des raisons qui militent en faveur de cette motion, pour que la Chambre puisse elle-même décider si oui ou non on en reviendrait à la traditionnelle prière. Même s'il y avait lieu de voir tous les représentants des partis pour s'entendre sur une formule de prière, il me semble que ce serait beaucoup plus convenable qu'un simple moment de recueillement. On n'est pas des païens, on n'a pas honte d'afficher notre foi et je pense que l'Assemblée nationale est l'endroit où nous nous devons, en tout premier lieu, de donner le bon exemple. Cela se fait, presque toutes les associations au Québec récitent une petite prière avant de commencer leurs délibérations et on l'a toujours fait ici.

Je rappelle également qu'à l'article 3, cinquièmement, on nous dit assez clairement que nous sommes régis par des lois, bien sûr, par le règlement, par des règlements adoptés au cours de la durée d'une session ou pour la durée d'une session, par des ordres spéciaux — cela pourrait en devenir un, aujourd'hui, si on n'a pas d'autre moyen — adoptés par l'Assemblée et dont l'effet est limité aux matières pour lesquelles ils sont votés...

M. Burns: J'invoque le règlement.

M. Samson: ... par les précédents établis...

Le Président: M. le député de Rouyn-Noranda...

M. Samson: M. le Président...

Le Président: ... le leader du gouvernement...

M. Samson: Je suis sur une question de règlement, M. le Président.

Le Président: Oui.

M. Samson: Je ne vois pas pourquoi on permettrait à quelqu'un d'autre de venir m'empêcher de parler sur la question de règlement. Qu'il attende donc que j'aie fini de dire ce que j'ai à dire sur le point de règlement, parce que là je parle du règlement.

Le Président: N'ayez crainte, M. le député de Rouyn-Noranda, on ne vous empêchera pas de parler, sauf qu'il y a une question de règlement qui est soulevée par le leader du gouvernement.

M. Burns: M. le Président, ma question de règlement va être bien simple.

M. Samson: M. le Président, question de règlement. Puisque c'est permis d'empêcher quelqu'un de parler en invoquant le règlement, c'est à mon tour de le faire.

M. Burns: Question de règlement, M. le Président.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Burns: Si vous voulez jouer aux fous, on va jouer aux fous! Je veux simplement dire...

M. Samson: M. le Président, j'invoque le règlement.

M. Lavoie: Jouez, jouez!

M. Samson: J'invoque le règlement, M. le Président; ce qui est bon pour lui est bon pour moi.

Le Président: M. le député de Rouyn-Noranda, vous n'étiez pas — et je sais que vous allez avoir l'élégance de le reconnaître, vous connaissant depuis longtemps — sur une question de règlement, mais vous étiez à la présentation d'une motion. Or, c'est sur la présentation de cette motion que le leader du gouvernement a invoqué une question de règlement. Je lui cède donc la parole momentanément.

M. le leader du gouvernement.

M. Burns: Vous avez bien raison, M. le Président. La motion est faite en vertu d'une certaine unanimité qui devrait exister. Je vous dis tout de suite qu'il n'y a pas unanimité. M. le Président, je préfère que le règlement soit appliqué. Eventuellement, si on doit amender le règlement, je suis

prêt à recevoir les représentations du député de Rouyn-Noranda.

M. Lavoie: M. le Président...

M. Burns: Ce n'est pas plus compliqué que cela.

M. Lavoie: M. le Président, j'ai une question de règlement. Je crois que l'intervention du leader parlementaire du gouvernement est un peu tardive. J'ai bien compris que vous aviez laissé argumenter le député de Rouyn-Noranda, qui, au début, s'est levé et a mentionné qu'il avait une motion non annoncée à présenter. Il a commencé à argumenter sur cette question, personne ne s'est levé et ce n'est qu'après cinq minutes, je crois, que le député de Maisonneuve s'est levé pour interrompre par une question de règlement. Je croyais qu'il y avait eu consentement tacite de la Chambre pour accepter cette motion non annoncée. Je crois que cette discussion est déjà amorcée.

M. Samson: M. le Président, je disais qu'il faut également tenir compte de l'article...

M. Burns: M. le Président, je m'excuse, sur une question de règlement. Est-ce que je peux vous demander une directive?

M. Samson: Est-ce qu'il a invoqué une question de règlement?

M. Lavoie: M. le Président, je crois que le député de Maisonneuve n'a plus le droit d'intervenir. Il a parlé déjà...

M. Burns: Mon Dieu Seigneur, ce n'est pas possible!

M. Lavoie: ... une fois sur cette question de règlement. C'est à vous de rendre une décision, M. le Président.

M. Burns: M. le Président, je vous demande simplement une directive si, tout au long de ce débat vous devez avoir...

Des Voix: Règlement!

Le Président: M. le leader du gouvernement, si vous voulez demander une directive, faites-le très brièvement et après je serai disposé à rendre ma décision au sujet de la motion du député de Rouyn-Noranda.

M. Burns: M. le Président, je vous demande simplement la directive suivante: Alors que vous savez — et je vous le dis, si vous ne le savez pas — que je n'ai pas donné mon consentement à cette forme de motion — qui doit, en principe, être annoncée, parce que c'est un amendement au règlement — alors que je vous dis que le consentement n'a pas été donné, si jamais vous décidez

qu'il a été donné — cela m'étonnerait beaucoup — au cours du débat, est-ce que je dois continuer à maintenir ce consentement?

M. Samson: M. le Président, je continue donc en vous disant qu'à l'article 3, cinquièmement...

M. Burns: On veut avoir une directive, M. le Président.

Le Président: Sur la question de règlement, je me prononcerai à la séance de demain, en vertu de l'article 43, paragraphe 1.

M. Burns: Est-ce que cela veut dire, M. le Président, que la motion est maintenant en délibération?

Le Président: Cela veut dire également, à moins que M. le député de Rouyn-Noranda veuille conclure, que sur la motion du député de Rouyn-Noranda, je me prononcerai également demain.

M. Samson: M. le Président, cela peut peut-être rendre le leader du gouvernement moins nerveux, mais si on me refuse, aujourd'hui, la possibilité de présenter ma motion, je l'inscrirai au feuilletton, M. le Président. Je demanderai, à ce moment, à d'autres personnes qui semblent mieux comprendre d'utiliser cette motion comme la première motion du mercredi des députés, puis vous allez avoir à vous prononcer là-dessus. Je pense que c'est le temps qu'ils prennent leurs responsabilités.

Comment pourrait-on admettre que, dans une Assemblée nationale comme la nôtre, on refuse l'unanimité pour permettre que soit rétablie la prière qui est une tradition? Dans le passé, cela a toujours été la tradition, une prière. Comment pourrait-on refuser le consentement pour en discuter? Est-ce parce que le bon Dieu semble vouloir leur faire trop mal ou si c'est parce qu'ils ont tellement peur du bon Dieu, de ce côté-là de la Chambre, à ma gauche? Non, mais il faut voir les choses telles qu'elles sont. C'est la première fois qu'on a des prêtres en Chambre et c'est la première fois qu'on ne dit pas la prière!

Le Président: M. le député de Rouyn-Noranda — à l'ordre, s'il vous plaît! — sans vous indiquer quel sera le sens de ma décision, je crois que vous feriez probablement bien, si vous voulez que cela soit débattu, de l'inscrire au feuilletton. Quant à moi, tant et aussi longtemps que je serai lié par un règlement, je me soumettrai à ce règlement.

M. Lavoie: Question de règlement, M. le Président. Est-ce que je comprends bien que vous venez de rendre votre décision et que vous n'avez pas accepté la motion, quoi? Vous êtes aussi bien de ne pas la retarder à demain, dans ce cas-là; dites-le nous aujourd'hui.

Le Président: M. le député de Rouyn-

Noranda, M. le leader de l'Opposition, vient de faire savoir à l'Assemblée qu'il entend inscrire sa motion au feuilleton.

M. Samson: M. le Président, j'ai dit que je l'inscrirais si on n'est pas assez aimable pour accorder l'unanimité.

Le Président: M. le député de Rouyn-Noranda...

M. Samson: Mais j'espère encore qu'on pourrait avoir l'unanimité.

Le Président: ... ce consentement a été refusé. Alors, faites ce que vous avez à faire.

M. Samson: Je prends note, M. le Président, que ce n'est pas vous qui refusez cela, mais que c'est bien le Parti québécois.

M. Burns: C'est moi qui le refuse, d'accord?

M. Bellemare: En vertu de l'article 34, on peut demander aussi un renseignement.

M. Burns: A l'ordre, M. le Président! L'article 34, c'est à un autre moment de la journée que cela viendra.

M. Bellemare: Un instant, s'il vous plaît, pas trop vite! Pas trop vite!

M. Burns: Après, après.

M. Bellemare: Un instant!

Une Voix: Après les affaires du jour.

M. Burns: Lisez-le donc, l'article 34, voir!

M. Bellemare: Ouaa!

M. Burns: Lisez donc l'article 34, pour voir.

M. Bellemare: M. le Président, vous avez un bon assistant. Je ne voudrais pas que ce soit un guide, par exemple. Il pourrait vous faire erreur. Pourrais-je savoir, M. le Président, si c'est vous qui avez décidé de supprimer la prière tout seul ou si c'est le parti?

Le Président: Je suis heureux de répondre à cette question. C'est moi qui ai décidé de toujours me soumettre au règlement de l'Assemblée nationale.

M. Bellemare: Ce n'est pas ma question. C'est grave cela monsieur, c'est grave, il ne faut pas badiner là. Est-ce que c'est vous qui avez décidé ou bien si on vous l'a imposé? Parce que ce n'est pas nous. Ce n'est certainement pas nous qui vous l'avons imposé. Ce n'est pas l'Assemblée et ce n'est pas unanime.

M. Burns: M. le Président, j'invoque le règlement.

M. Bellemare: Cela est une de vos décisions, comme vous avez fait dans d'autres domaines, sans nous consulter. La Chambre, pour vous, cela devient nul, absolument rien. Alors, cela devient critique.

Le Président: A l'ordre!

M. Samson: M. le Président, j'invoque le règlement. Puisque cela semble une décision qui est venue de la présidence, je voudrais souligner à nouveau que l'article 3, cinquièmement, lie aussi la présidence.

M. Burns: M. le Président, j'invoque le règlement.

M. Samson: Je n'étais pas sur une motion, j'étais sur une question de règlement.

M. Burns: J'invoque le règlement. M. le Président...

M. Samson: Est-ce que j'ai la parole ou si c'est le député de Maisonneuve qui l'a?

M. Burns: M. le Président, j'ai le droit de...

Le Président: Vous invoquez le règlement brièvement...

M. Burns: J'invoque le règlement. M. le Président, votre décision est rendue et le député de Rouyn-Noranda est en train de revenir sur votre décision. Je m'excuse, mais je ne tolérerai pas, comme membre de l'Assemblée nationale... Oui, oui, oui, oui. Amusez-vous avec cela. Je ne tolérerai pas cela.

M. Bellemare: Vos anciens échos. Woooo!

Le Président: Le député de Rouyn-Noranda.

M. Samson: M. le Président, sur une question de règlement. A l'article 3, cinquièmement, à moins qu'on ait bien peur que tout le monde sache ce que c'est l'article 3, cinquièmement, on dit qu'on est également régi par des précédents établis par suite de l'interprétation des lois et du règlement. Or, les précédents établis, c'est que cela a toujours été...

Le Président: M. le député de Rouyn-Noranda. Une question de privilège, autant que je me souviens, avait été soulevée là-dessus et je pense que j'avais rendu une décision. Je vous réfère à cette décision, M. le député de Rouyn-Noranda.

M. Samson: M. le Président, cela n'a pas de bon sens. Cela n'a pas de bon sens; parce que

vous avez fait une erreur, vous ne voulez pas l'admettre?

Le Président: M. le député de Rouyn-Noranda. Si c'est pour revenir sur cette décision, vous n'avez plus la parole.

Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

M. Burns: Article e), M. le Président.

Le Président: M. le ministre de l'Agriculture.

Projet de loi no 13

Première lecture

M. Garon: Loi modifiant la Loi des abus préjudiciables à l'agriculture. L'article 1 du projet de loi...

M. Levesque (Bonaventure): ... du ministre. L'abus, c'est la nomination du ministre.

M. Garon: L'article 1 du projet a pour objet de permettre à cinq contribuables...

Le Président: Alors, M. le ministre de l'Agriculture propose la première lecture de la Loi modifiant la Loi des abus préjudiciables à l'agriculture. M. le ministre de l'Agriculture.

Des Voix: Adopté.

M. Garon: Continuez à faire des farces. L'article 1 du projet de loi a pour objet de permettre à cinq contribuables d'une municipalité de demander la nomination d'un inspecteur pour l'application de la section IV de la Loi des abus préjudiciables à l'agriculture dans la municipalité.

Le Président: Alors, est-ce que cette motion de première lecture est adoptée?

M. Lavoie: Vote enregistré, M. le Président.

Le Président: Qu'on appelle les députés!

Vote de première lecture

Le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Nous allons maintenant procéder au vote. Que ceux qui sont en faveur de cette première lecture de la Loi modifiant la Loi des abus préjudiciables à l'agriculture veuillent bien se lever.

Le Secrétaire adjoint: MM. Levesque (Taillon), Burns, Mme Cuerrier, MM. Cardinal, Bédard, Laurin, Morin (Sauvé), Morin (Louis-Hébert), Parizeau, Marois, Landry, Léonard, Couture, Tremblay, Bérubé, Duhaime, O'Neill, Mme Ouellette, MM. de Belleval, Joron, Mme Payette, MM. Lessard, Proulx, Charron, Lazure, Léger, Garon, Tardif, Grégoire, Chevrette, Michaud, Paquette, Vaillan-

court (Jonquière), Marcoux, Alfred, Vaugois, Martel, Fallu, Rancourt, Mme Leblanc, MM. Bertrand, Godin, Johnson, Laplante, Bisailon, de Bellefeuille, Guay, Gendron, Mercier, Laberge, Marquis, Lacoste, Ouellette, Perron, Brassard, Clair, Gosselin, Lefebvre, Lavigne, Dussault, Charbonneau, Beauséjour, Desbiens, Baril, Bordeleau, Boucher, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Gagnon, Jolivet, Levesque (Bonaventure), Lavoie, Mackasey, Vaillancourt (Orford), Lalonde, Forget, Gameau, Mailloux, Goldbloom, Larivière, Saindon, Saint-Germain, Mme Lavoie-Roux, MM. Raynauld, Lamontagne, Giasson, Blank, Caron, O'Gallagher, Picotte, Ciaccia, Marchand, Gratton, Pagé, Verreault, Biron, Bellemare, Grenier, Russell, Goulet, Fontaine, Brochu, Shaw, Le Moignan, Dubois, Cordeau, Samson, Roy.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre cette motion de première lecture veuillent bien se lever. Que ceux qui s'abstiennent veuillent bien se lever.

Le Secrétaire: Pour: 107— Contre: 0

Le Président: Alors, motion adoptée.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

M. Burns: M. le Président, article g), s'il vous plaît.

Le Président: Le ministre de l'Éducation propose la première lecture de la Loi modifiant la Loi de l'instruction publique.

M. le ministre de l'Éducation.

M. Morin (Sauvé): M. le Président, permettez-moi de présenter le projet de loi no 25, modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives. Il ne s'agit pas d'une révision complète du code, mais de dispositions destinées à combler des lacunes ou à apporter des correctifs à la législation existante.

Avec votre permission, je donnerai lecture des notes explicatives selon la méthode habituelle. Les articles 1 à 11 de ce projet concernant le Code des professions; les articles 12 à 20, la Loi du Barreau; les articles 21 à 24, la Loi du notariat; les articles 25 à 27, la Loi médicale; l'article 28, la Loi sur la denturologie; l'article 29, la Loi sur la pharmacie et l'article 30, la Loi des arpenteurs-géomètres. Enfin, les articles 31 et 32 ont trait à l'ensemble du projet.

M. Lavoie: M. le Président, excusez-moi. Avec la permission du ministre, est-ce que c'est bien l'article g), Loi modifiant la Loi de l'instruction publique?

Des Voix: Article o).

M. Lavoie: Il y a du mélange quelque part.

M. Burns: Je pense que c'est mon erreur à moi.

M. Lavoie: Ah bon! une autre.

M. Burns: Je pense qu'à la décharge du ministre de l'Éducation je dois prendre le blâme pour cet appel. Je pense qu'il s'agit de l'article o).

Projet de loi no 25

Première lecture

Le Président: Je vais corriger pour dire que c'est une motion de première lecture de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives.

M. le ministre de l'Éducation.

M. Morin (Sauvé): C'est exact, M. le Président.

L'article 1 de ce projet prévoit que, dès son élection, le président du Conseil interprofessionnel du Québec cesse d'y être le représentant de sa corporation professionnelle et que celle-ci lui désigne un remplaçant. L'article 2 précise la procédure permettant au bureau d'une corporation professionnelle de limiter le droit d'exercice d'un professionnel en raison de son état de santé, en facilitant la désignation des médecins chargés d'évaluer cet état de santé et en modifiant la portée des décisions du bureau d'une corporation professionnelle à cet égard.

Les articles 3 et 4 sont de concordance respectivement avec les articles 2 et 5. L'article 5 précise, de son côté, que seules les personnes qui sont membres d'une corporation professionnelle 45 jours avant la date fixée pour la clôture du scrutin peuvent être candidats et voter à l'élection des administrateurs du bureau de cette corporation.

L'article 6 prévoit que les administrateurs nommés par l'office en vertu du Code des professions ou d'une loi constituant une corporation sont indemnisés de leurs frais de déplacement et de séjour selon des normes déterminées par règlement du lieutenant-gouverneur en conseil. L'article 7 prévoit que certains employés d'une corporation professionnelle ne peuvent être destitués de leurs fonctions que par un vote des deux tiers des membres du bureau de cette corporation.

L'article 8 permet à une corporation professionnelle de nommer ses employés et d'établir les conditions de leur engagement par voie de résolution et non dans le cadre des règlements de cette corporation.

L'article 9 est de concordance avec les articles 7 et 8.

L'article 10 permet l'homologation d'une décision du comité de discipline d'une corporation professionnelle condamnant le plaignant ou l'intimé aux déboursés.

L'article 11 précise que le pouvoir du lieutenant-gouverneur en conseil de prolonger en tout ou en partie l'application des règlements des

corporations professionnelles existant avant le Code des professions s'applique aux corporations professionnelles d'exercice exclusif.

L'article 12 prévoit que le bâtonnier du Québec et le vice-président du Barreau entrent en fonction à l'assemblée générale annuelle prévue à l'article 101 du Code des professions plutôt qu'à la première assemblée ordinaire du conseil général tenue en juin.

Le paragraphe a) de l'article 13 et l'article 16 sont de concordance avec le paragraphe 4 de l'article 4 de la Loi du Barreau.

Le paragraphe b) de l'article 13 remplace, dans la Loi du Barreau, la désignation du code d'éthique professionnelle par celle du code de déontologie. C'est un peu long, M. le Président, mais je crois que je dois me rendre au bout de cette énumération; j'en ai encore pour quelques minutes.

Les articles 14 et 15 prévoient que la période à l'intérieur de laquelle une section du Barreau doit tenir une assemblée générale annuelle et élire ses officiers et conseillers s'étend du 20 avril au 10 mai de chaque année.

L'article 17 prévoit que les conditions d'admission au Barreau d'un avocat d'une autre province sont modifiées pour accorder à ce candidat la possibilité de subir un examen portant sur les matières de compétence provinciale ou de subir l'examen régulier d'admission au Barreau.

Les articles 18 et 19 sont de concordance respectivement avec les articles 2 et 10.

L'article 20 prévoit que les poursuites autorisées par la Loi du Barreau peuvent être intentées par une section du Barreau, sur une résolution de son conseil, pour des infractions commises à l'intérieur de ses limites territoriales et que les amendes perçues à la suite de ces poursuites lui sont versées.

Les articles 21 à 24 prévoient que le registre des testaments tenu par la Chambre des notaires du Québec doit contenir, en plus des testaments reçus en minute, les actes testamentaires déposés par des testateurs chez les notaires. J'imagine qu'il s'agit des actes olographes.

Les articles 25 à 27 permettent à la Corporation professionnelle des médecins du Québec de réglementer l'exercice de l'acupuncture par des personnes qui ne sont pas médecins.

L'article 28 précise qu'aucune disposition législative ne peut être interprétée de façon à empêcher le Bureau de l'Ordre des denturologistes du Québec de déterminer des normes relatives à la fabrication de prothèses dentaires par un denturologiste, dans un règlement adopté conformément au Code des professions.

L'article 29 modifie les droits des assistants-pharmaciens en leur permettant de participer à l'élection des membres du Bureau de l'Ordre des pharmaciens du Québec et de voter aux assemblées de cette corporation professionnelle.

L'article 30 est de concordance avec l'article 7.

L'article 31 prévoit que les articles 2, 3 et 18 ne s'appliquent qu'à un examen médical requis après le 1er septembre 1977 et que l'article 5 ne

s'applique qu'à une élection dont la date de clôture du scrutin est postérieure au 31 décembre 1977.

Enfin, l'article 32 prévoit que ce projet entre en vigueur le jour de sa sanction, à l'exception des articles 12, 14, 15 et 21 à 24 qui entreront en vigueur le 1er septembre 1977.

Merci, M. le Président.

Le Président: Est-ce que cette motion de première lecture de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives est adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Le Secrétaire Adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

M. Lavoie: Avec votre permission, M. le Président, je crois que c'est le moment propice, comme cela a été établi dans le passé. Suite à des représentations qu'on me fait, notamment du député de Marguerite-Bourgeoys, du fait que ce projet de loi concerne une multitude de corporations professionnelles, je me permettrais de demander au ministre responsable de ce dossier si c'est contesté parmi les corporations, si vous avez eu des mémoires, des représentations.

Dans l'affirmative ne jugeriez-vous pas à propos de convoquer une commission parlementaire après la première lecture pour entendre les représentants des différentes corporations professionnelles?

M. Morin (Sauvé): M. le Président, je suis heureux de dire au leader de l'Opposition que cette loi ne fait pas l'objet de contestations violentes ni fondamentales, mais il y a effectivement des opinions diverses sur les lacunes à combler et les correctifs à apporter au code existant. De sorte que c'est très volontiers que je consens à sa suggestion. Je crois qu'il serait dans l'ordre qu'une commission parlementaire étudie ce projet de loi, article par article, et que toutes les professions, les ordres qui sont concernés soient appelés ou habilités à comparaître devant la commission.

M. Lavoie: Avant la deuxième lecture, si je comprends bien?

Motion de déférence à la commission

M. Burns: M. le Président, je propose que la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives, le projet de loi no 25, soit déferé à la commission parlementaire des corporations professionnelles.

Le Président: Est-ce que cette motion est adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Le Président: Adopté.

M. Burns: Article f), M. le Président, s'il vous plaît.

Projet de loi no 14

Première lecture

Le Président: Le ministre de l'Agriculture propose la première lecture de la Loi modifiant la Loi des produits laitiers et de leurs succédanés.

M. le ministre de l'Agriculture.

M. Garon: M. le Président, l'article 1 du projet assujettit à la Loi des produits laitiers et de leurs succédanés le lait de chèvre ou de brebis et crée, pour le préemballeur d'un produit laitier, l'obligation d'obtenir un permis.

L'article 2 du projet étend la prohibition des articles 13 et 14 de la loi à tous les détaillants en alimentation.

L'article 3 est de concordance.

L'article 4 permet à un marchand de lait d'obtenir un permis de fabrication de succédanés.

L'article 5 prévoit les cas où la Régie des marchés agricoles doit tenir une audience publique.

L'article 6 ajoute aux pouvoirs de réglementation le pouvoir de déterminer les conditions à remplir pour bénéficier de la garantie prévue dans la section V de la loi et soustrait la réglementation à l'approbation préalable du surintendant des assurances.

L'article 7 permet d'assujettir, par règlement, l'emploi d'un emballage ou d'une étiquette à l'approbation du ministre.

Le Président: Est-ce que cette motion de première lecture est adoptée?

M. Levesque (Bonaventure): Adopté.

Le Président: Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

M. Burns: Article h).

Le Président: Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

M. le leader du gouvernement.

M. Burns: Je m'excuse, article h), M. le Président.

Projet de loi no 16

Première lecture

Le Président: Le ministre d'Etat à l'aménagement du territoire propose la Loi modifiant la Loi du ministère des Richesses naturelles. Je devrais plutôt dire, en l'occurrence, le ministre des Richesses naturelles.

M. Bérubé: M. le Président, permettez-moi de présenter le projet de loi no 16, intitulé Loi modifiant la Loi du ministère des Richesses naturelles.

Ce projet vise à modifier certaines procédures administratives du ministère et traite de la signa-

ture des documents engageant le ministère ou pouvant être attribués au ministre.

Le Président: Est-ce que cette motion de première lecture est adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Le Président: Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Le Président: Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

M. Burns: Article j), M. le Président, s'il vous plaît.

Projet de loi no 18

Première lecture

Le Président: Le ministre des Affaires sociales propose la première lecture de la Loi modifiant le régime des allocations familiales du Québec.

M. le ministre des Affaires sociales.

M. Lazure: M. le Président, ce projet de loi no 18 établit un délai de prescription de cinq ans pour les allocations familiales du Québec. Cependant, lorsque le paiement d'une allocation a été retardé par suite d'une contestation en réexamen ou en appel, ce délai de cinq années ne court qu'à compter de la décision rendue à la suite du réexamen ou de l'appel. Il prévoit aussi la non-rétroactivité du délai de cinq ans pour les allocations payables avant le 1er janvier 1977 et fixe à cette date le moment à compter duquel la prescription commence à courir à l'égard de ces allocations.

Le Président: Est-ce que cette motion de première lecture est adoptée?
Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Le Président: Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.
M. le leader du gouvernement.

M. Burns: J'appellerais, M. le Président, l'article d), s'il vous plaît, au nom du ministre des Affaires sociales également.

Projet de loi no 11

Première lecture

Le Président: Le ministre des Affaires sociales propose la première lecture de la Loi modifiant la Loi de la Commission des affaires sociales.

M. le ministre des Affaires sociales.

M. Lazure: Le projet de loi no 11 modifie la Loi de la Commission des affaires sociales. A l'article 1, on prévoit la nomination de deux membres additionnels à la Commission des affaires sociales. L'article 2 pourvoit à la nomination d'un secrétaire adjoint. L'article 3 établit que la juridiction de la commission n'est pas exclusive à toute autre commission, tribunal, régie ou organisme pour les requêtes de personnes pour accès à leur dossier faites en vertu du troisième alinéa de l'article 7 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

L'article 4 est de concordance. L'article 5 confère à la commission un droit de révision pour cause de ses décisions et détermine le quorum qui doit s'appliquer lors de ces révisions. Les articles 6 et 7 sont de concordance.

Le Président: Est-ce que cette motion de première lecture est adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Le Président: Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Le Président: Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.
M. le leader du gouvernement.

M. Burns: Article m), M. le Président, s'il vous plaît!

Projet de loi no 22

Première lecture

Le Président: M. le ministre des Travaux publics propose la première lecture de la Loi modifiant la Loi des travaux publics.

M. le ministre des Travaux publics.

M. Lessard: L'article 1 de ce projet de loi abroge les articles 8 et 9 de la Loi des travaux publics. L'article 2 clarifie le pouvoir du ministre de se porter acquéreur de droits réels immobiliers et l'article 3 est de concordance.

Le Président: Est-ce que cette motion de première lecture est adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Le Président: Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Le Président: Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

M. Burns: Article k), M. le Président.

Projet de loi no 28**Première lecture**

Le Président: M. le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche propose la première lecture de la Loi modifiant la Loi autorisant des prêts à certains pêcheurs commerciaux.

M. le ministre.

M. Duhaime: Ce projet de loi a pour but de modifier la Loi autorisant des prêts à certains pêcheurs commerciaux qui doivent cesser d'exercer leurs activités de pêche pendant la période comprise entre le 1er janvier 1970 et le 31 décembre 1976, permettant également au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le ministre à faire remise de la dette découlant d'un prêt consenti en vertu de la loi.

Le Président: Est-ce que cette motion de première lecture est adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Le Président: Adopté.

Le Secrétaire adjoint: Première lecture de ce projet de loi.

Le Président: Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

Déclarations ministérielles.

M. le ministre des Finances.

Déclaration ministérielle**Application des mesures anti-inflationnistes****M. Jacques Parizeau**

M. Parizeau: M. le Président, le 12 janvier dernier le commissaire nommé en vertu de la loi concernant les mesures anti-inflationnistes présentait sa démission. En même temps, le gouvernement indiquait son intention de supprimer le caractère coercitif de la loi 64 de façon à ne pas forcer les employés du secteur municipal à être seuls, finalement, à respecter des normes qui ailleurs, dans le secteur public et dans la construction, n'avaient pas été observées rigoureusement.

Deux mois après qu'une telle intention eut été annoncée, il s'en faut de beaucoup qu'elle ait été comprise partout et de la même façon. En fait, entre les municipalités et leurs employés une foule de tensions et d'incompréhensions sont apparues. C'est dans le cadre des tractations entre les autorités municipales et les corps de policiers municipaux, d'ailleurs, que les problèmes sont les plus aigus. En effet, un bon nombre de conventions

collectives et d'arbitrages ont produit des augmentations de salaire qui dépassent les normes. Certaines municipalités ont accordé ces augmentations sans se sentir liées par des avis de la régie; d'autres, sur réception d'un tel avis, ont réduit les augmentations qu'elles avaient commencé à verser. Quelques-unes ont même récupéré le trop-perçu. D'autres enfin, après avoir d'abord obtempéré à l'avis de la régie, sont, par la suite, revenues au taux d'augmentation qu'elles avaient préalablement payé.

Il est évident qu'un tel désordre ne peut continuer. A la suite d'une série de rencontres avec les représentants de la Fédération des policiers et les dirigeants de l'Union des municipalités, j'ai proposé une formule de règlement qui aurait comporté deux volets.

Premièrement, que les conventions collectives signées par les parties seraient respectées, y compris les clauses ou les lettres d'entente prévoyant que les parties s'engageraient à observer les avis de la régie.

Deuxièmement, les décisions arbitrales seraient observées, à moins que les arbitres n'aient signifié, comme cela s'est produit dans certains cas, que la loi 64 ne leur était pas applicable, auquel cas les arbitrages devraient être annulés et recommencés.

La Fédération des policiers a accueilli favorablement ce projet de solution, même si, dans un bon nombre de cas, il comportait des inconvénients réels pour ses membres. L'Union des municipalités l'a rejeté en adoptant une attitude rigoureusement légaliste. On peut comprendre la position de cette dernière. Plusieurs maires et conseillers municipaux craignent d'être l'objet de poursuites s'ils ne suivent pas à la lettre les avis de la régie. C'est là vraiment que se situe le noeud du problème. Or, il s'agit d'une crainte qu'il devrait être possible de dissiper.

En effet, la Loi des mesures anti-inflationnistes ne prévoit aucune infraction spécifique du fait de ne pas suivre les directives anti-inflationnistes ou de ne pas suivre les avis ou recommandations de la régie. De plus, la loi accorde expressément à la régie le pouvoir de négocier avec les parties intéressées, afin d'éviter que les ententes intervenues avec les employés ne contribuent à la hausse de l'inflation, pouvoir qui serait incompatible avec une quelconque responsabilité légale des municipalités ou des élus des municipalités d'appliquer d'une façon rigoureuse des directives anti-inflationnistes en l'absence d'une ordonnance du commissaire.

En outre, la résistance des dirigeants de l'Union des municipalités provient de ce que le respect des conventions collectives et des arbitrages entraînerait une hausse critique des dépenses pour les municipalités. Un examen détaillé de la situation démontre que tel n'est pas le cas, si on examine tous les avis rendus par la régie jusqu'au 28 février, la différence maximum entre ce qui a été accepté par la régie et ce qui a été accordé, soit de gré à gré, soit par convention collective ou par arbitrage pour toutes les catégories d'em-

ployés municipaux et pour les élus se monte à \$6 millions, soit environ 1,25% de la masse salariale.

Une étude plus précise dans le cas des policiers a montré, d'ailleurs, qu'en raison du respect des conventions collectives et des arbitrages par un bon nombre de municipalités les montants de rétroactivité à payer sont en pratique très inférieurs au chiffre que je viens de mentionner. Cela ne revient pas à dire que l'une ou l'autre des municipalités qui par imprudence auraient concédé de fortes augmentations dans l'espoir que le commissaire les coupe n'éprouveraient pas de sérieux problèmes, mais cela n'est pas une situation générale, loin de là.

Il est donc souhaitable que, dans les jours qui viennent, les parties parviennent à une entente partout où cela est possible. Les maires qui se sont adressés à la régie ou au ministère des Finances pour obtenir des éclaircissements les recevront incessamment. De même, les sociétés d'Etat qui ont reçu des avis de la régie et qui s'interrogent sur le caractère contraignant de ces avis recevront les indications appropriées.

Le Président: M. le député de Jean-Talon.

M. Raymond Garneau

M. Garneau: M. le Président, je pense que tous les membres de cette Chambre sont à même d'apprécier la difficulté qui est celle du ministre des Finances dans l'application de la loi 64. Ce qui me frappe dans cette déclaration, c'est que le premier paragraphe, qui apparaît complètement anodin, constitue en quelque sorte la base de tout le problème. Le commissaire, qui avait été nommé en vertu de l'article 47 de la loi 64, a démissionné et c'est ce qui fait dire au ministre que la loi n'est pas contraignante. J'aurais préféré, si tel était le cas, qu'il dise clairement, dans sa déclaration ministérielle, l'intention ferme du gouvernement de ne pas nommer un autre commissaire en vertu de l'article 47 de cette même loi. Parce que, si tel n'est pas le cas, les maires des municipalités, les conseillers municipaux ont absolument le droit d'être légalistes, parce qu'ils pourraient prendre une décision qu'ils seraient forcés de renverser, si le gouvernement, au hasard des circonstances, allait renommer un commissaire.

Je crois qu'il s'agit là de l'intention du gouvernement et je préférerais, s'il était possible, que le ministre l'indique clairement, de telle sorte que l'imbroglio qu'il y a entre la régie et le commissaire soit nécessairement, par le fait même, clarifié.

Le deuxième point que je voudrais soulever c'est ma compréhension et le fait que je sois totalement d'accord avec les municipalités qui ont refusé la suggestion du ministre des Finances d'apporter un règlement en deux points. Il est évident que les syndicats savent fort bien que ce qu'ils n'ont pas dans la première étape de la négociation ils peuvent l'avoir dans la deuxième et qu'au demeurant les municipalités auront à défrayer les coûts, soit maintenant ou au cours des années à

venir. Cela, d'autant plus que les municipalités qui auraient signé la convention collective dans le sens indiqué par l'article a) de la recommandation du ministre seraient obligées, pour des raisons de rattrapage, de donner à leurs employés les mêmes salaires que ceux qui auraient été gagnés par la non-application des mesures anti-inflationnistes.

C'est pourquoi je comprends parfaitement l'attitude des conseillers municipaux et des maires, et je ne crois pas qu'il s'agisse là d'une interprétation légaliste, mais bien plutôt d'une administration responsable.

L'autre point que je voudrais souligner c'est le fait que le ministre mentionne que les \$6 millions en cause sont un montant relativement minime par rapport à la masse salariale. Il met 1,25%. J'aurais préféré, M. le Président, que le ministre indique à quelle proportion le montant de \$6 millions correspond dans les masses salariales des municipalités réellement impliquées. Il y a des municipalités qui ne sont pas impliquées et je suis sûr qu'à ce moment-là le 1,25% serait beaucoup plus élevé. Le ministre croit qu'il s'agit là d'un montant relativement minime; "what's a million", pour reprendre presque un mot célèbre. Il dit: \$6 millions c'est tout petit, mais je me demande pourquoi le gouvernement, s'il a décidé de ne pas faire respecter la loi 64, ne les couvre pas ces \$6 millions. Toute la déclaration du ministre, dans le fond, laisse les municipalités et les syndicats presque dos à dos.

Le ministre explique qu'il n'y aura pas de mesures coercitives, je suis bien d'accord, mais il renvoie tout le monde à la négociation plutôt que d'utiliser les articles 78 et suivants. Le lieutenant-gouverneur en conseil, ce sont les articles 78 et suivants, a le pouvoir de renverser une décision du commissaire. Il m'apparaît que si le ministre et le gouvernement voulaient faire un "phasing out" du côté des municipalités d'une façon plus souple, ils auraient pu utiliser ces pouvoirs de telle sorte qu'ils auraient en même temps éliminé les augmentations de salaires trop élevées qui auront une influence inflationniste sur l'avenir, et ne pas laisser porter l'odieux uniquement aux municipalités.

Le Président: M. le chef de l'Union Nationale.

M. Rodrigue Biron

M. Biron: M. le Président, j'ai écouté avec attention la déclaration du ministre des Finances. Moi aussi, comme le député de Jean-Talon, j'aurais voulu connaître beaucoup plus clairement les décisions du gouvernement concernant la Régie des mesures anti-inflationnistes du Québec. Il y a deux questions que je pourrais poser au ministre; peut-être dans sa réplique, tout à l'heure, pourrait-il répondre à ces questions. Les municipalités, bien sûr, sont intéressées à savoir quelle sera l'aide financière qu'elles obtiendront du gouvernement là-dessus. Elles veulent obtenir, surtout, mieux que des éclaircissements. Elles aussi, ces municipalités, tout à l'heure, auront à faire face à leurs obligations. Alors, qu'est-ce que ce

sera? Seulement des (éclaircissements, encore une fois, ou quelle sorte d'aide financière pourra-t-on leur apporter?

Deuxièmement, qu'est-ce qui arrivera s'il n'y a pas d'ententes de gré à gré? Je tiens pour acquis que le ministre dit qu'il y aura des ententes de gré à gré; mais qu'est-ce qui arrivera aux municipalités vis-à-vis de leurs employés s'il n'y a pas d'ententes de gré à gré? J'espère que le ministre, dans sa réponse, pourra répondre à ces deux questions.

Le Président: M. le ministre des Finances

M. Jacques Parizeau

M. Parizeau: M. le Président, d'abord, en réponse à une affirmation du député de Jean-Talon, une question de fait que je voudrais rectifier. Les \$6 millions dont je parlais tout à l'heure représentent effectivement 1,25% de la masse salariale des municipalités visées par les avis de la régie. Alors, cela représente donc la proportion que j'établissais, et, je pense, une proportion correcte.

Pour ce qui a trait aux observations du député de Lotbinière, je pense qu'il y a des possibilités de règlement sur le plan local qui vont plus loin — comment dire? — que les tractations au niveau des grandes associations ne semblent révéler.

Et il me paraît important de laisser ces possibilités de règlement sur le plan local se produire. Il me paraît clair, après avoir examiné la situation, en particulier dans le cas des policiers, municipalité après municipalité, que l'on a, en un certain sens, gonflé hors de proportion un problème qui, pour un bon nombre de municipalités, est finalement relativement mineur.

Cependant, je n'exclus pas, comme je le disais dans ma déclaration, que dans le cas de certaines municipalités un problème assez sérieux se présente. Et il faudra, à un moment donné, ainsi d'ailleurs que j'en ai parlé aux représentants et aux dirigeants de l'Union des municipalités, examiner certains de ces cas. Il y en a, je pense, où il y a eu clairement imprudence. Dans d'autres, il faudra voir. Il me semblerait important d'abord que l'on précise aux élus locaux qu'ils ne sont pas susceptibles de poursuites s'ils règlent, et ensuite voir ce qui restera. Parce qu'à l'heure actuelle je pense qu'il y a une espèce de blocage psychologique qui s'est établi, peut-être, dans une certaine mesure, parce que les règles n'étaient pas suffisamment précises, et c'est une des choses que je cherche à faire aujourd'hui.

M. Garneau: M. le Président, j'ai une question d'information. Le ministre des Finances vient de dire: 1,25, c'est uniquement pour la masse salariale des municipalités visées. Cela représente \$400 millions, et il y a juste ces municipalités-là qui donnent \$400 millions de masse salariale?

M. Parizeau: Il s'agit des municipalités à l'égard desquelles des avis de la régie ont été rendus jusqu'au 28 février 1977.

Le Président: Dépôt de documents.
M. le ministre de l'Éducation.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation

M. Morin (Sauvé): M. le Président, selon sa loi constitutive, le Conseil supérieur de l'éducation doit transmettre au ministre de l'Éducation qu'il communique à l'Assemblée nationale un rapport annuel sur ses activités et sur l'état des besoins de l'éducation. J'ai l'honneur de déposer le rapport des activités du conseil pour l'année 1975-76. De même, il a paru opportun au conseil d'ajouter à son rapport annuel un rapport distinct portant sur l'état et les besoins de l'éducation. C'est un document qui a déjà été communiqué sous embargo au chef de l'Opposition, au leader de l'Union Nationale puisqu'il fait l'objet, en ce moment même, d'une consultation experte. Permettez-moi de le déposer également.

Le Président: Rapport déposé.
M. le ministre des Finances.

Rapport relatif à la Loi de l'administration financière

M. Parizeau: M. le Président, en vertu de l'article 42 de la Loi de l'administration financière, j'ai l'honneur de déposer l'état des dépenses encourues sur le mandat spécial. Il n'y en a eu qu'un seul.

Le Président: Rapport déposé.
M. le ministre des Affaires culturelles.

Rapports annuels de la Commission des biens culturels et de la Régie du Grand Théâtre de Québec

M. O'Neill: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer devant les membres de cette assemblée le quatrième rapport annuel de la Commission des biens culturels du Québec ainsi que le sixième rapport annuel de la Régie du Grand Théâtre de Québec.

Le Président: Rapports déposés.
Questions orales des députés.
M. le chef de l'Opposition.

QUESTIONS DES DÉPUTÉS

Projet d'investissement dans le secteur de l'amiante

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, j'ai une question à l'adresse de l'honorable premier ministre. La compagnie Johns-Manville, une multinationale de l'amiante, aurait d'abord suspendu sa décision relativement à un investissement au Québec de \$77 millions pour, par la suite, d'après certaines dépêches, décider de poursuivre son projet à cause de certaines assurances reçues de la part du gouvernement.

Le premier ministre pourrait-il informer cette Chambre, premièrement, s'il a lui-même ou s'il y a de ses ministres qui ont rencontré les représentants de cette multinationale?

Deuxièmement, quel genre d'inquiétude pouvait justifier leur hésitation.

Troisièmement, a-t-il donné des assurances et, dans l'affirmative, lesquelles?

Le Président: Le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, pour ce qui est de la première partie de la question du chef de l'Opposition, la réponse est oui. En compagnie du ministre des Finances, en janvier, sur une demande extrêmement urgente du président et de quelques dirigeants de la société Johns-Manville, et aussi avec le ministre des Richesses naturelles, à trois donc, on a rencontré quelques-uns des officiers de la compagnie qui demandaient un rendez-vous qui était relié à leurs problèmes de financement et aussi à un climat d'inquiétude auquel certains, ici comme à l'extérieur de la Chambre, ont peut-être pu contribuer, mais qui était surtout enraciné dans l'attitude assez bien connue du Parti québécois en ce qui concerne l'amiante. Cette attitude étant qu'à condition de trouver une formule qui assure la rentabilité pour les Québécois, il s'agit d'instaurer le contrôle québécois de la ressource amiante au Québec.

Pour ce qui est d'entente ou quoi que ce soit, il n'y en a pas eu. On est sorti de là tout simplement en leur ayant expliqué de notre mieux, en admettant dès le départ qu'on n'était pas encore capable de définir des politiques à quelques semaines seulement d'une élection, de façon précise et concrète, mais en leur ayant fait comprendre de notre mieux qu'à notre avis, pour autant que nous puissions connaître — plus ça va et plus ça se confirme d'ailleurs — les problèmes du secteur de l'amiante en ce qui concerne aussi bien des problèmes généraux de santé, qui sont trop bien connus, que des problèmes de manque de création d'emplois dans le secteur de la transformation des produits secondaires et que de manque de dynamisme général — cela se reflète jusqu'au niveau salarial — de cette entreprise, de cette industrie de l'amiante qui, pourtant, a des marchés extraordinairement en croissance dans le monde ces années-ci, pour toutes ces raisons, il nous semblait absolument essentiel d'instaurer ou d'enraciner un véritable contrôle québécois sur lequel on pourrait discuter avec eux éventuellement.

Ils sont partis avec ça. Très peu de temps après, une journée ou deux, je crois, ils ont annoncé publiquement, ce qu'ils nous avaient d'ailleurs laissé entendre, qu'un projet de développement de \$70 millions et plus serait paralysé jusqu'à nouvel ordre. Le ministre des Richesses naturelles pourrait enchaîner ici. Pour autant que je sache, ils ont changé d'idée ces jours derniers et, brusquement, le programme de développement en question est de nouveau en marche.

Peut-être que sur ce dernier développement le

ministre des Richesses naturelles pourrait ajouter un éclairage de plus.

M. Bérubé: Effectivement, M. le Président, si la société a choisi de reconsidérer son attitude, c'est sans doute dans un geste de bonne entente avec le gouvernement qui ne modifie en rien, présentement, l'étude que nous effectuons, de concert avec le ministre d'Etat au développement économique. Il n'y a donc aucune position de changée de la part du gouvernement, puisque nous en sommes toujours à l'évaluation de la situation dans le secteur.

D'autre part, je peux souligner de plus que la société, qui retardait depuis déjà plusieurs mois un programme de recherche conjoint avec le Centre de recherche du ministère des Richesses naturelles, a également accepté d'entreprendre ces travaux de recherche avec le ministère. Donc, par conséquent, sans qu'il n'y ait eu la moindre modification de notre attitude en la matière, je dois dire que la société a cru bon de reprendre ses investissements d'elle-même, sans qu'il n'y ait eu pression de notre part. Nous considérons ce geste comme un geste de bonne volonté.

M. Lévesque (Bonaventure): Question additionnelle, M. le Président. Le premier ministre, le ministre des Richesses naturelles ou le ministre de l'Industrie et du Commerce, s'il veut intervenir pour confirmer ou nier, pourrait-il nous informer s'il a été question de la nationalisation de l'industrie de l'amiante, plus particulièrement en ce qui concerne Johns-Manville, ou s'il y a eu des assurances de données de ce côté, et nous dire quelle est la politique du gouvernement, finalement, en matière de nationalisation de l'amiante vu les paroles prononcées en particulier par le premier ministre devant l'Economic Club de New York?

M. Lévesque (Taillon): Au moment de la rencontre, il y a quelques semaines, avec les gens de la Johns-Manville, il est évident — il suffit de lire le programme du Parti québécois qui n'est pas improvisé; il est quand même un programme politique bien connu; il est imprimé noir sur blanc — il est évident qu'on leur a invoqué, comme la politique de départ, si vous le voulez, la perspective de départ du gouvernement pour répondre aux problèmes que je citais tout à l'heure, la prise de contrôle dans le sens de la nationalisation, c'est-à-dire une prise de contrôle au moins majoritaire, un contrôle véritable de l'ensemble de l'industrie. On leur a dit: C'est cela, notre point de départ politique. Comme on n'est pas des improvisateurs, on va continuer à étudier parce que, derrière cela, se trouvent certains objectifs précis qui sont, par exemple, la création de l'emploi, l'augmentation du contenu de l'emploi de l'industrie de l'amiante au Québec, des contrôles suffisants pour que ce soit vraiment une atmosphère de propriétaire qu'on puisse véhiculer dans ce domaine, où, depuis trop longtemps, on a presque l'impression d'être invité chez nous. Tout cela leur a été mis clairement sur la table, en leur ajoutant que, évi-

demment, pour ce qui est de définir concrètement la politique qui s'appliquera, soit par étapes, soit d'un coup, il y avait des études à compléter et elles sont en marche. Il n'y a rien eu de caché.

M. Garneau: Question additionnelle, M. le Président. Le premier ministre, le ministre des Richesses naturelles ou le ministre de l'Industrie et du Commerce ont-ils discuté de quelque assurance à donner, en termes financiers, à l'entreprise qui investissait, par rapport au prix d'achat éventuel, s'il y avait nationalisation?

Cette question a-t-elle été discutée lors de ces rencontres?

M. Bérubé: Non, elle n'a pas été discutée.

M. Garneau: Je comprends qu'il s'agit là de la réponse du gouvernement et non pas de la réponse du ministre des Richesses naturelles.

M. Lévesque (Taillon): Il y a peut-être une chose qu'on peut ajouter. Ce qui a pu être évoqué — j'ajoute simplement un élément d'information, c'est pour cela que je parlais, tout à l'heure, de nationalisation sous forme de contrôle majoritaire ou sous forme d'achat complet ou peu importe, parce qu'on n'est pas encore rendu dans un paramètre précis de l'action à prendre — c'est qu'il pouvait y avoir sûrement un jeu de participation des compagnies existantes qui sont présentes sur les marchés. Cela leur a été évoqué. D'ailleurs, cela l'avait déjà été dans beaucoup d'interventions publiques à ce propos. Mais de prix spéciaux, etc., non.

M. Garneau: M. le Président, le sens de ma question additionnelle était le suivant: Je voulais savoir si, dans la conversation que des ministres ont eue avec la compagnie Johns-Manville, il a été question, à un moment ou l'autre, de la mise sur pied d'un fonds de garantie, advenant le cas où la compagnie ferait un investissement, au cas où la politique du gouvernement deviendrait, de façon sûre et certaine, la nationalisation.

M. Lévesque (Taillon): Non. On n'est pas entré dans les détails, en autant que je me souviens. S'il y a d'autres questions plus détaillées, je crois que le ministre et moi-même allons les prendre en considération pour être bien certains qu'on n'arrivera pas à induire la Chambre en erreur. Il s'agit d'une discussion qui a été demandée d'urgence. Autant que ma mémoire puisse être fidèle et celle du ministre aussi, on vous a dit exactement ce qui s'était passé. Mais si le député ou les députés ou le chef de l'Opposition veulent entrer dans plus de détails, j'aimerais bien qu'on nous donne un préavis de questions comme celle-là ou de questions additionnelles et on fournira toutes les réponses qui pourront revenir des comptes rendus des réunions. Il n'y a pas eu de préavis là-dessus.

Le Président: Mme le député de L'Acadie.

Conflit de travail dans l'Université de l'Ouest du Québec

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Éducation. Il sévit présentement des conflits de travail dans le monde de l'éducation au niveau universitaire. L'Université de l'Ouest du Québec vient de déclencher une grève qui paralyse les campus de Rouyn et de Hull. Dans le domaine scolaire, un certain nombre de commissions scolaires n'ont pas encore terminé leurs négociations locales, prolongeant ainsi un climat défavorable pour les étudiants. Finalement, il y a une grève qui sévit à Jérôme-LeRoyeur depuis au moins trois semaines.

J'aimerais demander au ministre de l'Éducation s'il voudrait renseigner les membres de cette Assemblée, premièrement, sur l'état actuel de chacun de ces cas, et deuxièmement, quels sont les efforts légitimes — pour utiliser les termes du premier ministre dans son discours inaugural — qu'il entend poser pour contribuer au règlement de ces conflits afin qu'ils ne perdurent pas d'une façon indue.

M. Morin (Sauvé): C'est une bien vaste question, M. le Président, qui embrasse...

M. Lavoie: Vous vous rappelez les vôtres. Vous avez des pieds d'argile, dans le moment.

M. Morin (Sauvé): J'essaierai d'y répondre dans l'ordre qui m'est proposé par Mme le député.

Tout d'abord, au niveau universitaire, en ce qui concerne les négociations qui sont en cours au Centre d'études universitaires de l'Ouest québécois, le CEUOQ comme on l'appelle quelquefois, qui est rattaché à l'Université du Québec, d'une part, et, d'autre part, le syndicat des enseignants, au nombre d'environ 70, de l'Université de l'Ouest du Québec, un conciliateur a été nommé, qui est M. Claude Defoy, le 26 septembre 1976. Depuis lors, les négociations se sont poursuivies, quelquefois de façon sporadique, mais récemment de façon très intense. Effectivement, elles se sont poursuivies entre le 3 et le 9 mars sans désespérer, jusqu'à 5 heures du matin.

Le conciliateur n'était pas disponible hier et aujourd'hui, je crois, mais il sera disponible demain, à nouveau. Le président de la CEQ, M. Charbonneau, et M. Dolbec, qui est le président du syndicat local, ont porté à mon attention les faits qui servent de fondement à ce conflit de travail, par un télégramme qui m'est parvenu tout récemment. Mais je tiens à préciser, pour l'information du député et de la Chambre, que le ministre n'a pas reçu de demande d'intervention des parties. On a porté les faits à ma connaissance. D'ailleurs, je suivais les événements de très près, comme j'ai coutume de le faire dans ce genre de conflits.

Les points en litige sont les suivants, du moins, c'était le cas, le 9 mars à 10 heures, alors que j'ai demandé un rapport sur l'état de la situation. Il y a, d'abord, l'évaluation des professeurs, le

calcul des années d'expérience, la question du renouvellement automatique du contrat d'engagement lorsque le professeur n'a pas reçu un avis de fin d'engagement, six mois avant le terme de son contrat. On n'est pas d'accord sur la signification de l'absence d'avis.

Enfin, on n'est pas d'accord, non plus, sur le calcul des années d'expérience à titre de suppléant en fonction de la permanence et de la sécurité d'emploi.

Du côté des étudiants, ils ont refusé d'appuyer l'une ou l'autre partie, j'entends le syndicat ou le centre d'études. D'après ce que je puis savoir, les étudiants veulent des cours et réclament des cours.

Je ne puis — étant donné que, de toute façon, on n'a pas fait appel à l'intervention du ministère — qu'adopter la même attitude qui a été la mienne dans l'affaire de l'UQAM et à l'Université Laval, c'est-à-dire suivre la situation au jour le jour, sinon, le cas échéant, d'heure en heure et de recevoir les parties, de les exhorter à négocier en vue d'obtenir le règlement le plus rapidement possible. Voilà pour ce qui est du niveau universitaire.

Me tournant maintenant vers la situation qui prévaut dans l'enseignement élémentaire et secondaire, je voudrais vous faire, pour commencer, une sorte de rapport statistique. Il y aura environ, en tout et partout, 126 conventions collectives entre commissions scolaires et syndicats d'enseignants. Là-dessus, il y en a 91 qui sont soit signées, soit terminées et prêtes pour la signature. Il y a, dans 13 cas, des négociations qui sont en cours et, là-dessus, dans 7 unités, il y a impasse ou, en tout cas, l'équivalent d'une impasse, comme c'est le cas à la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer que me mentionnait Mme le député, il y a un instant. Deux cas sont à l'arbitrage et deux à la conciliation. Enfin, dans un cas mineur, il n'y a pas de négociation encore; il semble que les parties attendent de voir ce qui va se passer ailleurs avant de se mettre à table pour négocier.

C'est un tableau d'ensemble et il convient que je donne maintenant à la Chambre, à la demande de Mme le député, quelques détails sur ce qui se passe à Jérôme-LeRoyer.

C'est un conflit qui, malheureusement, a trop duré. Nous sommes dans la douzième ou treizième journée de grève, aujourd'hui, et je prie Mme le député de croire que j'ai suivi le développement de ce conflit avec toute l'attention qu'elle a pu elle-même y consacrer. Je puis dire que j'ai rencontré les parties, le syndicat, avant-hier, et la commission scolaire sous la présidence de M. Ladeluca, hier soir. Ce midi même, j'étais en contact avec le président du comité des parents, M. Lemieux. Donc, je suis à même de vous donner l'état exact du conflit au moment où nous nous parlons parce qu'il n'y a pas de négociations en ce moment, quoique j'aie l'espoir, après avoir rencontré les parties, de voir ces négociations reprendre dans les meilleurs délais. Je n'en suis pas sûr, je n'en mettrais pas ma main au feu et, bien sûr, je devrai prendre d'autres dispositions si le conflit

devait perdurer. Mais j'ai bon espoir que cela reprenne sous peu.

Je n'entre pas, à moins que Mme le député ne l'exige, dans le détail des points en litige. Je pourrais le faire, si elle le veut, question supplémentaire. Je tiens simplement à souligner le fait que le comité de parents s'est réuni à plusieurs reprises, avec une participation importante — je crois qu'il y avait 500 personnes lundi dernier — ils ont décidé — c'est un fait que je dois porter à la connaissance de la Chambre — d'entériner la position, les attitudes de la commission scolaire dans la négociation de la convention locale. Les raisons qui ont motivé cette décision tournent autour de la qualité de l'enseignement, à laquelle les parents attachent, évidemment, beaucoup d'importance, et du droit de gérance du principal dans l'école, qui est l'un des points en litige, du moins qui résulte d'un certain nombre de points en litige.

M. Bellemare: M. le Président, simplement une question de règlement. Je pense que la période des questions va être énormément abrégée pour les autres. Nous sommes seulement à la deuxième question et devant la longueur... Je n'ai pas besoin de vous dire que les 12 volets qui viennent d'être époussetés auraient pu l'être plus brièvement. Nous avons tous des questions et le temps s'en va. Je vous ferais remarquer, M. le Président, que je suis bien intéressé à entendre l'honorable ministre, mais s'il y avait moyen, vous pourriez intervenir pour que ce soit plus court pour tout le monde.

Le Président: Vous exprimez le souhait que j'ai moi-même exprimé hier, M. le leader de l'Union Nationale, sauf que, si je ne suis pas intervenu, c'est que la question était tellement bien formulée qu'en 30 secondes elle faisait ouverture à un champ très vaste. Compte tenu de cela, je ne permettrai qu'une question additionnelle et une réponse très brève sur cette question.

Étant donné qu'il y a eu une réponse qui, à mon humble avis, a été trop longue, on peut couper court en permettant moins de questions accessoires, ce qui va revenir au même. Et ne vous inquiétez pas, vous pourrez poser vos questions.

M. Bellemare: Merci.

Le Président: Une dernière question, Mme le député de l'Acadie, très brièvement.

Mme Lavoie-Roux: M. le ministre de l'Éducation nous dit qu'il ne peut pas intervenir davantage dans le cas du conflit de l'Université de l'Ouest du Québec. Je comprends que le conflit est relativement jeune, mais j'aimerais quand même lui demander, ou peut-être au premier ministre, ce qu'il entend par des mesures légitimes qui peuvent être prises dans le règlement de ces conflits pour qu'on ne revive pas la répétition du conflit de l'Université du Québec à Montréal.

Mon deuxième point serait de demander au ministre de l'Éducation — qui nous a donné la po-

sition du comité de parents à l'égard du conflit, dans laquelle il semble appuyer, je comprends, la position de la commission scolaire, compte tenu de la qualité de l'enseignement, etc.— quelle est la position du ministre de l'Éducation lui-même sur ce conflit.

Le Président: Le ministre de l'Éducation.

M. Morin (Sauvé): Il s'agit, dans le cas de la commission scolaire, d'une négociation locale. S'il s'agissait de la négociation dite provinciale, de la négociation générale qui a eu lieu au printemps dernier, je pourrais être appelé, en réponse à une de vos questions. Mme le député, à prendre position, mais je n'ai pas à le faire, cela relève de l'autonomie de la commission scolaire. Tout ce que je puis faire, c'est recevoir les parties, être tenu pleinement informé et les exhorter à conclure le plus rapidement possible une convention collective locale.

En ce qui concerne l'Ouest québécois, je ferai observer à Mme le député que le conflit de l'UQAM, que d'aucuns considéraient comme étant impossible à résoudre, l'a été, et il l'a été après que le ministère eut suivi le conflit de très près, eut reçu les parties à plusieurs reprises. Nous ne sommes pas restés inactifs, mais il n'appartient pas au ministère de négocier pour une constituante de l'Université du Québec. L'université elle-même est autonome et les constituantes jouissent également, au plan de la négociation, d'une autonomie qui leur est propre. Le ministre n'a pas à marcher dans les plates-bandes de ces organismes publics qui jouissent au regard de la loi, de l'autonomie.

Le Président: M. le député de Richmond.

Victimes des maladies industrielles

M. Brochu: M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Richesses naturelles. Elle concerne la loi des maladies industrielles et plus particulièrement l'arrêté en conseil 1787 concernant l'amiantose. Le premier ministre, dans le discours inaugural, mentionnait qu'il y aurait des modifications profondes d'apportées à la loi 52. En même temps, du même souffle, il mentionnait qu'il y aurait un arrêté en conseil très bientôt pour apporter des correctifs immédiats à l'application de cette loi. Or, dans le dossier, il y avait eu un moratoire de trois mois d'institué par le gouvernement afin de se donner le temps d'étudier la question. Ce moratoire prend fin le 15 mars prochain et les travailleurs de l'amiante qui sont sous le couvert de cette loi se retrouvent maintenant devant la même situation qu'auparavant, c'est-à-dire possiblement pris avec des procédures avec les tribunaux, et dans l'insécurité comme ils l'étaient auparavant.

Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre est maintenant en mesure de faire le point sur la question et, deuxièmement, de nous indiquer quand sera mis en application cet arrêté en conseil dont a fait mention le premier ministre

dans le discours inaugural, ou est-ce qu'à ce stade-ci le ministre pourrait nous annoncer une autre proposition qu'il aurait à apporter pour éviter que ces travailleurs retombent dans l'insécurité où ils se trouvaient auparavant?

M. Bérubé: D'une part, évidemment, nous voyons présentement à faire des transferts de juridiction en ce qui a trait aux maladies industrielles. Un certain nombre de responsabilités relevaient du ministère des Richesses naturelles. C'est pour cela que nous avons préparé des arrêtés en conseil qui permettent des transferts de juridiction du ministère des Richesses naturelles à d'autres ministères, comme le ministère des Affaires sociales, d'une part.

Nous suivons en cela les recommandations du rapport Beaudry. D'autre part, il y a également la fixation de nouvelles normes de salubrité dans l'industrie de l'amiante qui ont trait au nombre de fibres, à la quantité de poussière au mètre cube. Également, ces arrêtés en conseil ont été préparés de manière à mettre en vigueur les recommandations du rapport Beaudry. Quant au problème global des maladies industrielles, je crois qu'il serait préférable de vous référer peut-être au ministre d'État au développement social, qui a cette question sous sa juridiction, le ministère des Richesses naturelles tendant à se retirer de questions qui sont tout de même difficilement du ressort d'un ministère à vocation purement technique.

M. Brochu: Une question supplémentaire, M. le Président.

Le Président: Une question supplémentaire, M. le député de Richmond.

M. Brochu: Peut-être que je peux laisser le ministre répondre, cela pourrait éclairer.

Le Président: D'accord. M. le ministre.

M. Couture: Je crois en effet que je peux vous apporter un supplément d'information. En ce qui a trait au moratoire qui doit effectivement se terminer le 15 mars, j'ai rencontré les représentants de la compagnie. Comme il est connu — nous l'avons dit plusieurs fois — que notre intention est d'amender, non seulement d'amender mais de proposer une nouvelle loi pour remplacer la loi 52, le délai qu'il nous faut pour acheminer cette loi en Chambre, évidemment, nous commande que le moratoire se prolonge pour qu'il n'y ait pas une période d'insécurité pour les travailleurs pendant laquelle la compagnie pourrait effectivement tenter d'autres poursuites sur certains cas de travailleurs.

A ce point de vue, je peux vous dire que nous avons bon espoir que ce moratoire sera prolongé. D'ici quelques jours, la réponse sera connue et je pense qu'on pourra à ce moment-là vous informer.

M. Brochu: Une question supplémentaire, M. le Président, au ministre du Travail. Il semble donc que le moratoire sera prolongé et que le ministre va l'annoncer très bientôt.

Est-ce que le ministre pourrait faire le point sur la situation? Le Service de réadaptation de la Commission des accidents de travail fait actuellement la chasse aux salariés auxquels on a retiré leur permis de travail, pour essayer de les réintégrer quelque part, au travail. Peut-il nous dire pourquoi cette chasse est ouverte au même moment où le moratoire devrait avoir lieu en attendant une nouvelle législation ou un nouvel arrêté en conseil?

M. Couture: M. le Président, ce n'est pas une chasse. C'est simplement un effort pour clarifier des situations individuelles. Je crois que ce qui se passe maintenant c'est que pour tous ces cas dont vous parlez, nous essayons véritablement de connaître la situation de chaque travailleur et avoir une évaluation certaine au niveau médical, avec la compagnie, d'ailleurs. Je me suis assuré auprès du représentant de la compagnie qu'il y aurait, de toute façon, un traitement humain pour chacun de ces travailleurs. Ce n'est pas une chasse, c'est simplement une façon pour nous de vouloir régler cas par cas.

M. Brochu: Question supplémentaire, M. le Président, la dernière. Afin de bien clarifier la situation, est-ce que le ministre du Travail pourrait, à ce stade, accepter de considérer l'idée, en même temps, de réévaluer le travail qui est fait par le comité médical qui est chargé de l'examen de ces travailleurs, puisqu'il semble qu'il y aurait plusieurs irrégularités à ces dossiers? Est-ce que le ministre pourrait accepter de nous donner la garantie, à ce stade-ci, que l'on réévaluera le travail des médecins ou du comité qui est spécialisé dans les maladies industrielles pour l'évaluation de ces travailleurs?

M. Couture: Je peux vous donner cette garantie que, de toute façon, nous allons tout réévaluer en ce qui concerne ces travailleurs. J'ai aussi la garantie de la compagnie que d'aucune façon — évidemment à cause des difficultés que cela a causé, cet espèce d'imbroglie de l'application de cette loi, c'est la raison pour laquelle nous voulons la changer — nous avons cette garantie de la compagnie que les travailleurs eux-mêmes ne seront pas pénalisés. Il y a réévaluation totale au niveau de chacun des cas et nous chercherons une solution humaine. Je peux vous donner cette garantie.

Le Président: M. le député de Montmagny-L'Islet.

M. Roy: Question additionnelle.

Le Président: Je m'excuse, il y a trop de questions additionnelles là-dessus. Il y a peu de temps, alors je suis obligé de couper court aux questions additionnelles pour donner le plus de questions possible parce que les questions et les réponses sont souvent trop longues.

M. le député de Montmagny-L'Islet.

Politique de stabilisation des produits agricoles

M. Giasson: M. le Président, ma question s'adresse à l'honorable premier ministre. Je sais que, dans les différents secteurs de l'économie québécoise, l'agriculture est un des sujets qui préoccupent vraiment le premier ministre. Tout au moins, il en a donné des indications très précises en différentes occasions depuis un an, peut-être de façon plus particulière au cours de la campagne électorale de 1976. Il a également maintenu, par des affirmations, ses volontés d'apporter une attention toute particulière au secteur de l'agriculture, même lorsqu'il a rencontré les cultivateurs réunis à l'assemblée annuelle de la Coopérative fédérée, comme au congrès annuel de l'UPA.

C'est pourquoi je pense qu'il s'agit d'une question importante, et je sais que le premier ministre est sincère de ce côté, dans ce désir de vouloir modifier le contexte de notre agriculture. J'étais désireux, M. le Président, de voir l'expression de cette volonté à l'intérieur du discours inaugural. Cependant, ce que je tiens à savoir du premier ministre c'est que, dans le document qui nous a été remis au début de son allocution d'ouverture, il y a une différence dans le texte par rapport à la transcription du journal des Débats.

M. Burns: S'il vous plaît, M. le Président. Non, ce n'est pas cela. Posez la question.

Le Président: Je parle au leader du gouvernement. Je pense qu'il y vient. Venez à la question s'il vous plaît! Je pense que vous étiez en train de l'éliminer.

M. Giasson: Lorsque M. le premier ministre déclare que le programme de stabilisation des revenus à l'agriculture sera étendu, je veux savoir de lui s'il veut l'appliquer à l'industrie laitière, à la production porcine ainsi qu'à la production agricole au Québec.

M. Lévesque (Taillon): Autrement dit, tout en remerciant beaucoup le député de Montmagny-L'Islet pour son généreux exorde, si je comprends bien, sa question voudrait dire: est-ce qu'on a l'intention, le plus vite possible ou dans les délais X, de faire un programme omnibus de stabilisation des revenus dans tous les secteurs. Si j'ai bien compris, il entre là-dedans l'industrie laitière, certains producteurs, et il finit en disant: toute la production agricole.

Est-ce que le député pourrait spécifier un peu?

M. Giasson: Pourriez-vous préciser si vous avez l'intention d'aller dans les trois productions suivantes: l'industrie laitière, lait industriel et non pas nature, production porcine, production avicole? Aviculture.

M. Lévesque (Taillon): Non. Pour cette année, ce qui a été annoncé dans le discours est un

programme de stabilisation des revenus étendu aux naisseurs de porcs, aux producteurs de pommes de terre. Du côté du lait industriel, je pense que le député est aussi au courant que moi de l'état actuel des choses. Les politiques fédérales peuvent nous partir d'en dessous des pieds continuellement et elles partent aussi. Ce serait littéralement comme mettre, à même un budget extrêmement réduit, de l'eau dans un tonneau sans fond. Je pense que les agriculteurs, comme le gouvernement du Québec, comprennent fort bien notre dépendance des décisions arbitraires d'un autre gouvernement. Cela peut agir sur des priorités qui marchent contre le Québec. On ne peut prétendre stabiliser dans le domaine du lait industriel au moment, par dessus le marché, où il n'y a pas d'entente véritable encore — on l'espère pour bientôt — entre les producteurs de lait des deux fédérations. Le moment n'est pas précisément arrivé, à cause des sommes impliquées et à cause du fait qu'il faut avoir une meilleure vue avec les agriculteurs, les fédérations elles-mêmes de la situation d'ensemble du secteur. Ce serait improviser d'une façon absolument invraisemblable.

Le Président: Une dernière question accessoire là-dessus, très brièvement.

M. Giasson: Je ne puis accepter de la part du premier ministre les motifs qu'il a invoqués vis-à-vis de la production du porc ainsi que de la production avicole.

Le Président: M. le député, posez une question, s'il vous plaît.

M. Giasson: Dernier aspect de la question. Est-ce que le premier ministre est entièrement d'accord avec son ministre de l'Agriculture? Ce dernier a affirmé à maintes reprises que la seule solution au problème de l'agriculture au Québec, c'est l'indépendance.

M. Lévesque (Taillon): Dire que c'est la recette magique qui va régler tous les problèmes, c'est évidemment impossible de répondre oui. Et je ne pense pas du tout que le ministre de l'Agriculture, dont la pensée a son côté lapidaire et qui peut parfois être déformée, voulait signifier qu'il y avait des recettes magiques de ce genre-là. Ce qu'il a sans doute dit, comme on dit toujours, c'est que, si le Québec, comme d'autres pays normaux dans le monde, contrôlait ses marchés d'une façon convenable, s'il pouvait établir lui-même ses relations avec les autres, il est sûr que les premiers à en bénéficier seraient les agriculteurs du Québec.

Le Président: Très brièvement, le député de Mégantic-Compton. Très brièvement.

Municipalités en tutelle

M. Russell: Non, de Brome-Missisquoi. M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires municipales, Depuis le 15 novembre, est-

ce que le ministre pourrait dire à la Chambre combien de municipalités ont été mises en tutelle volontairement ou involontairement? De ces municipalités combien y a-t-il de conseils municipaux qui ont démissionné et quelles sont les mesures qui ont été prises ou qui seront prises par le ministre pour rassurer la population qui est dans ces cas?

Le Président: Le ministre des Affaires municipales.

M. Tardif: Ecoutez. Je remercie d'abord le député de Brome-Missisquoi de m'avoir donné un préavis des questions. Cependant les trois questions qu'il me pose sont sensiblement différentes même si elles rejoignent le même sujet que celles qu'il a posées par écrit. La première question est le nombre de municipalités en tutelle présentement au Québec. La réponse, c'est cinq municipalités en tutelle au Québec, soit la ville de Dolbeau, Sainte-Anne-des-Monts, Saint-Léonard, Sainte-Marthe-sur-le-Lac et Schefferville.

Deuxième question: Combien le sont depuis le 15 novembre dernier?

Réponse: Une seule, Schefferville, mise en tutelle le 16 février 1977.

Troisième question: Quelles sont les mesures que le ministre a l'intention de prendre pour sécuriser la population des municipalités en tutelle et dans le cas où le maire et les conseillers ont démissionné comme par exemple Bromont? Or, il y a une correction à apporter ici. La ville de Bromont n'est pas en tutelle. Elle n'est pas dans les cinq mentionnées. Il y a effectivement un administrateur délégué par la Commission municipale sur place depuis que le conseil de cette municipalité a décidé de démissionner en bloc le 17 février dernier. Et, puisque le député de Brome-Missisquoi a fait état d'une certaine inquiétude, il n'est peut-être pas inutile de parler précisément de ce cas-là et afin d'indiquer précisément, si vous voulez, quelle est la situation et comment nous l'avons prise en main.

La ville de Bromont, petite municipalité de 3500 habitants entre Montréal et Sherbrooke a été érigée en municipalité en 1964. Une croissance rapide, un développement qui a nécessité des investissements massifs et qui a grevé le budget de cette municipalité à un niveau dangereux. A maintes occasions, le ministre antérieur et la Commission municipale ont approuvé des règlements d'emprunt afin de régulariser les dépenses découlant de travaux exécutés sans approbation.

A la veille de la démission du conseil municipal de Bromont, la dette effective éventuelle de cette municipalité — je dis éventuelle parce que ça comprend la dette obligatoire et les règlements autorisés, mais non vendus, ainsi que les règlements soumis au ministère pour approbation — s'élevait ou représentait un montant de \$17,3 millions, soit 54% de l'évaluation imposable redressée pour l'année 1976. Or, quand on sait que le seuil critique d'endettement des municipalités se situe entre 15% et 20%, ce seuil de 54% à Bromont était évidemment extrêmement dange-

reux. Ceci pour ce qui est des dépenses d'immobilisation.

Quant au déficit de fonctionnement, depuis son existence, cette municipalité ne parvient pas à équilibrer son budget annuel de fonctionnement. Il y a eu continuellement une sous-taxation qui a eu pour effet de produire des déficits toujours croissants. Pour régulariser la situation financière, les autorités municipales ont dû procéder à de nombreuses consolidations de déficits. En agissant ainsi, les administrateurs reportaient d'année en année, donc, des dépenses qui étaient de nature courante et ne faisaient que contribuer à accroître la dette à long terme.

De fait, en 1974, le ministère a accordé une subvention de \$1,2 million à la ville de Bromont. En 1976, une deuxième subvention dite d'équilibre de \$89 953 était également accordée à la ville de Bromont. Malgré cet effort financier du ministère, nous avons appris, à la veille de la démission, lorsque des gens de la municipalité sont venus nous voir, qu'on prévoyait pour l'année 1976 un déficit de l'ordre de \$800 000 malgré tout.

Actuellement, nous avons au ministère onze projets de règlements d'emprunt pour cette ville, totalisant des dépenses de \$1,5 million. De ce total des dépenses pour la ville de Bromont, 80% ont déjà été effectuées avant même qu'on nous les présente pour faire approuver un règlement d'emprunt déjà effectué et aucune approbation n'a été donnée quant à elles.

Nous avons tenté de connaître la façon dont ces dépenses allaient être financées auprès des autorités de la ville, mais sans succès. Ces règlements ont été décrétés par...

Le Président: M. le ministre, pourriez-vous conclure, s'il vous plaît? Je pense que c'est beaucoup trop long pour une réponse à une question, à cette période-ci.

M. Tardif: Bien, M. le Président. Mais, comme je pense qu'on parlait, au troisième point de la question, de l'ensemble des municipalités et qu'on avait singularisé le cas de Bromont, je voulais donner ici un exemple. A tout événement, depuis la démission du conseil, la Commission municipale est sur place, un nouveau budget a été adopté et il y a eu également une consultation avec l'assemblée des propriétaires de la municipalité pour leur expliquer la situation financière de la ville et pour les informer des implications du nouveau budget de cette municipalité. Je vous remercie.

Le Président: Deux dernières questions, sans question additionnelle, très brièvement.

Le député de Drummond et le député de Portneuf.

Utilisation des caisses de retraite

M. Clair: M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Lors de l'assemblée annuelle de la Fiducie du Québec, M. Marcel Lizée, directeur général de cette institu-

tion, a déclaré hier, en résumé, ce qui suit, si on se fie au compte rendu des journaux: Les \$5 milliards que les Québécois ont investis dans les caisses de retraite ne profitent pas pleinement à l'économie québécoise, parce que les sociétés de fiducie et notamment les firmes anglophones qui gèrent ces fonds placent une grande partie de ces fonds à l'extérieur du Québec, plutôt que d'investir au Québec ces sommes qui sont recueillies au Québec et qui appartiennent aux travailleurs québécois.

Je demande donc au ministre des Finances s'il a l'intention de publier des statistiques sur la composition des portefeuilles de ces compagnies ou de ces caisses de retraite afin que le public connaisse la nature exacte de ce phénomène assez spécial d'exode de l'épargne des capitaux québécois, et s'il a l'intention de proposer des mesures pour contrôler un peu plus ces capitaux qui, encore une fois, appartiennent aux travailleurs québécois?

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Parizeau: M. le Président, à l'égard des sociétés de fiducie — ce n'est peut-être pas moi qui devrais répondre à cette question — il est de notoriété courante que le gouvernement de Québec publie périodiquement des statistiques quant aux investissements qui sont faits par ces compagnies ici, dans la publication du Bureau de la statistique du Québec qui s'intitule la Revue statistique du Québec. Je pense que le dernier état qu'on peut avoir à cet égard est celui de juin/septembre 1976.

Quant au contrôle sur l'épargne qui est ainsi collectée — à défaut d'un meilleur mot — au Québec par des institutions financières, pour s'assurer que cette épargne sera réinvestie au Québec, il y a eu, pendant très longtemps, non pas seulement à l'égard des compagnies de fiducie, mais à l'égard des compagnies d'assurance aussi, des débats nombreux sur le plan juridique et sur le plan constitutionnel. Comme on le sait, récemment, une décision de la Cour suprême semble accroître le champ de la compétence provinciale dans ce domaine. Il est évident que, normalement, dans les mois qui suivront, non seulement le ministère des Finances, qui est intéressé dans la mesure où il a des obligations à placer, mais le ministère des Institutions financières, j'en suis sûr, auront à se pencher sur cet arrêt de la Cour suprême qui, encore une fois, semble étendre le champ des compétences provinciales quant au contrôle des capitaux disponibles dans ce type d'institutions financières.

Le Président: M. le député de Portneuf.

Hôpital de Saint-Raymond-de-Portneuf

M. Pagé: M. le Président, en l'absence du ministre des Affaires sociales, j'adresserais ma question au ministre chargé du développement social. Un arrêté en conseil a été adopté récemment, soit le ou vers le 23 février 1977, abrogeant un arrêté en conseil qui avait été préalablement adopté par

le Conseil des ministres en 1976 et qui concernait l'agrandissement de l'hôpital de Saint-Raymond, un centre pour malades chroniques dans le comté de Portneuf.

J'aimerais savoir du ministre s'il est informé qu'un arrêté en conseil de février aurait été approuvé, adopté pour abroger l'arrêté en conseil précédent.

D'autre part, j'aimerais savoir si l'objet de cet arrêté en conseil concerne seulement un centre hospitalier ou plusieurs centres hospitaliers au Québec. Comme je n'ai pas le droit à des questions supplémentaires, M. le Président, je demanderais peut-être le dépôt de l'arrêté en conseil ou des arrêtés en conseil qui concernent l'abrogation de projets préalablement annoncés. J'aimerais connaître aussi, de la part du ministre, les motifs invoqués au soutien de la décision du gouvernement de mettre fin à de tels projets qui avaient été préparés quand même depuis assez longtemps.

Enfin, j'aimerais connaître, de la part du gouvernement du Québec, par la parole du ministre d'Etat au développement social, le nouvel échéancier que le gouvernement et le ministère des Affaires sociales entendent proposer aux différentes corporations qui sont affectées par l'arrêté en conseil en question.

M. Marois: M. le Président, je crois bien que M. le député comprendra qu'étant donné le nombre d'établissements au Québec, le nombre de projets constamment en marche, l'ampleur des différents plans d'équipement, les réajustements qui se font à des périodes fixes, données, sur la base des réévaluations en fonction des besoins des différentes régions, je n'ai pas les éléments en main pour répondre à sa question présentement. Si vous me le permettez, je prends avis. J'ai pris note de toutes et chacune des demandes insérées dans votre question. Je vais les retransmettre au ministre des Affaires sociales et je suis certain qu'il va faire diligence dans les meilleurs délais pour vous fournir la réponse.

Le Président: J'ai été informé que le ministre d'Etat à l'aménagement du territoire voulait expliciter une réponse qui a été fournie hier. Très brièvement, M. le ministre, deux minutes, sinon, ce sera trop long.

Ententes fédérales-provinciales

M. Léonard: En réponse à une question qu'a posée le député de Bonaventure à M. le premier ministre, hier, au sujet des ententes conclues entre le gouvernement du Québec et le gouvernement d'Ottawa, il n'y a pas eu d'ententes formelles de conclues entre les deux gouvernements depuis le 15 novembre.

Cependant, il y a des ententes en voie de conclusion. Sept sont au stade de la recommandation ministérielle. Je pourrais vous les donner, si vous le voulez.

La première, c'est un accord fédéral-provincial relatif à la main-d'oeuvre agricole. Deuxièmement, deux ententes sur la formation profes-

sionnelle de la main-d'oeuvre et le fonds d'amélioration de la formation. Troisièmement, une entente concernant la formation du Centre de recherche en zootechnie du Québec. Quatrièmement, une entente concernant le recyclage des employés de la garde côtière canadienne, région des Laurentides. Cinquièmement, une entente concernant la répartition des frais d'une étude sur les frais déficitaires d'exploitation des entreprises de transport en commun en milieu urbain. Sixièmement, une entente concernant la répartition des frais d'une étude sur la normalisation des standards des services de transport collectif en agglomération urbaine. Septièmement, un accord relatif à la répartition des dépenses en matière d'aide juridique concernant le droit criminel.

Deuxièmement, en b), il y a des ententes en voie de conclusion qui ont reçu l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil et qui n'ont pas encore été signées; elles seront bientôt signées.

La première, c'est un accord prévoyant des soins psychiatriques en faveur des détenus dans les pénitenciers. Deuxièmement, un accord avec la Société centrale d'hypothèques et de logement concernant les déficits d'exploitation des programmes d'habitation. Et troisièmement, un accord sur les programmes fédéraux de création d'emplois.

Enfin, il y a des ententes en discussion. J'ai personnellement rencontré M. Marcel Lessard, qui est ministre de l'Expansion économique régionale du Canada, le 18 février dernier. Les discussions avec Ottawa se poursuivent sur les ententes auxiliaires. Une nouvelle rencontre est prévue d'ici peu de temps, quinze jours, trois semaines.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, j'aurais des questions additionnelles, mais, après les instructions que vous avez données, je reviendrai demain pour les poser.

Le Président: Je préférerais, à cause de l'heure.

M. Levesque (Bonaventure): D'accord.

Le Président: Fin de la période des questions.

Travaux parlementaires

M. Bellemare: M. le Président, question de règlement, juste à la fin des questions. Comme je ne peux pas me servir de l'article 34, parce que je dois m'adresser spécialement pour demande de renseignements au leader au sujet des travaux de l'Assemblée, j'ai été bien prudent, j'ai été voir dans mon règlement et j'ai trouvé un article qui me permet de m'adresser à vous, M. le Président, l'article 167, pour vous demander une certaine directive et des questions orales sur les affaires de l'Assemblée nationale, et particulièrement sur la procédure à suivre.

Hier, M. le Président, nous avons assisté, ici en Chambre, au discours du chef de l'Opposition, qui joue, dans notre Parlement, un rôle très important, qui a presque le rang de ministre. Le premier

ministre est resté à son siège, ainsi que le leader du gouvernement comme quelques autres ministres. Mais nous avons déploré, tous, cette absence des quatre cinquièmes des ministres qui n'étaient pas à leur siège. Je pense que c'est contraire à l'esprit parlementaire qu'au moins, pour les chefs, on ne reste pas en Chambre. Lorsque ce sont les députés qui ont à faire un discours, peut-être, les ministres qui ont beaucoup de choses à faire peuvent s'absenter. Mais principalement lorsque les chefs de parti parlent, le premier ministre qui a beaucoup de choses à faire, le leader du gouvernement qui, j'en suis convaincu, en a beaucoup et d'autres ministres qui sont restés tout l'après-midi nous ont donné un bel exemple, mais les quatre cinquièmes qui étaient absents nous ont montré qu'il y avait une faiblesse lamentable dans le système parlementaire que l'on ne respecte pas.

Je vous demanderais, M. le Président, en vertu de l'article 167, s'il y avait une directive à donner, de demander aux ministres d'être présents au moins pour le discours des chefs: le chef de l'Opposition, le chef du parti reconnu et, s'il y a lieu pour les autres, ils décideront en l'occurrence.

M. Burns: M. le Président, je comprends l'inquiétude du leader de l'Union Nationale. Cependant, je crois qu'il a déjà eu l'expérience de faire partie d'un Conseil de ministres, et qu'il y a...

M. Duhaime: Cela fait longtemps.

M. Burns: C'est peut-être cela, cela fait longtemps.

Je ne veux pas entrer dans un débat. Je veux tout simplement dire que tous les ministres font tous les efforts voulus — je le dis vraiment sans aucune réticence — pour être présents en Chambre et particulièrement à des moments que je dirais privilégiés, qui sont les discours du premier ministre, du chef de l'Opposition et du chef de l'Union Nationale; ce sont vraiment des moments privilégiés.

Mais il arrive que d'autre part les ministres, et cela, vous allez être obligé de le comprendre — je pense, j'espère que tout le monde va le comprendre — ont aussi un certain nombre de choses à faire dans leur ministère, au sujet desquelles on pourrait leur faire des reproches, éventuellement, s'ils ne tentent pas de régler les problèmes quotidiens qui se présentent à eux et, à ce moment-là, de se tenir en Chambre.

Ce que je disais l'année dernière, M. le député de Laurier, c'était exactement la même chose. Je comprenais...

Des Voix: Oh! Oh! Oh!

Le Président: A l'ordre, messieurs! A l'ordre, messieurs!

Je voudrais simplement signaler au leader parlementaire de l'Union Nationale que la directive que je vais respecter scrupuleusement, c'est de voir à ce qu'il y ait quorum dans cette Assemblée.

M. le chef de l'Union Nationale.

Débat sur le message inaugural (suite)

M. Rodrigue Biron

M. Biron: M. le Président, au début de cette nouvelle session, je peux vous réitérer, de la part de l'Union Nationale, l'assurance de toute notre collaboration à la présidence de cette Assemblée nationale. Je peux vous assurer que nous écouterons vos directives. Je puis vous assurer que même si quelquefois vous faites des erreurs, si vous revenez sur votre erreur, nous saurons reconnaître votre grande générosité et votre largeur d'esprit. Surtout, nous saurons reconnaître chez vous cette volonté ferme et déterminée de prendre la défense de l'Opposition et du faible dans cette noble Assemblée.

M. Bellemare: Très bien.

M. Biron: M. le Président, je vous réitère aussi notre goût personnel de ce renouveau à l'Assemblée nationale, ce renouveau qui est voulu par le présent gouvernement du Québec. Je vous réitère que nous allons collaborer à ce renouveau qui se manifeste sous bien des visages présentement, jusqu'à signaler la présence, parmi les pages, de pages féminines, maintenant, ce qui est tout à fait nouveau.

Cette volonté de réforme parlementaire à l'Assemblée nationale ne devrait pas se traduire par un manque d'exercice de la démocratie. Ce que j'ai vu hier, ce que j'ai vu et entendu avant-hier me rend véritablement craintif quant à l'avenir pour ce qui est de la volonté, quoique bien déterminée, du premier ministre de faire du renouveau dans cette Assemblée nationale. Ici, je m'arrête pour faire un appel au leader du gouvernement en particulier afin qu'il remplisse les obligations ou les engagements qu'il a pris vis-à-vis des partis d'Opposition, soit être juste, être équitable, même donner une chance à l'Opposition de questionner normalement les ministres. Même si on rencontre de la part de l'Opposition, souventefois, une certaine agressivité vis-à-vis du gouvernement, le gouvernement est élu majoritairement, en nombre de députés, et il a à remplir le rôle d'un gouvernement et à répondre aux questions de l'Opposition. Le jour où, dans cette noble Assemblée, nous n'aurons plus d'Opposition, nous n'aurons plus de démocratie dans cette province. C'est là que je fais appel au leader du gouvernement, même si je comprends qu'il est quelquefois nerveux et même fatigué, pour qu'il "prenne" ses nerfs, qu'il reprenne ses sens et qu'il agisse véritablement comme un leader de gouvernement de style nouveau. Nous l'assurons, en tout cas, tant et aussi longtemps qu'il agira comme un leader de gouvernement de style nouveau, de notre collaboration totale.

Je peux vous dire aussi, avant de faire mes remarques concernant le discours inaugural du premier ministre, comment je suis fier d'être le chef de l'Union Nationale, d'être le chef de cette vaillante équipe de députés qui, elle aussi, veut

collaborer à ce renouveau de notre province. Je vous assure, M. le premier ministre, par vous, M. le Président, que nous serons toujours, nous, les députés de l'Union Nationale dans cette Chambre, des participants actifs à ce nouveau style de gouvernement qu'a voulu implanter, depuis le 15 novembre dernier, le Parti québécois dans cette province. Je suis heureux et fier de cette équipe qui m'entoure avec dévouement, avec amitié, avec collaboration et surtout, je vous assure de la discipline de l'équipe des députés de l'Union Nationale. Nous continuerons d'être une opposition vigilante mais aussi positive.

Rarement vous verrez des députés de l'Union Nationale agir de façon négative. Nous allons continuer ce que nous avons entrepris depuis le 15 novembre dernier: faire des suggestions au gouvernement, positivement, dans le meilleur intérêt de la population du Québec tout entière. Pour nous, même si nous sommes élus par nos électeurs dans nos comtés respectifs, par les partisans de l'Union Nationale, nous sommes véritablement les représentants, ici dans cette Assemblée, de tout le peuple du Québec, comme le Parti libéral, comme le Parti québécois sont aussi, avant d'être un parti politique, représentants ici de tout le peuple du Québec.

Dans cet esprit, M. le Président, le caucus de l'Union Nationale, ses députés et son chef vous assurent d'avance de toute leur collaboration.

Maintenant que j'ai donné des conseils au leader du gouvernement, je voudrais aussi donner des conseils à l'Opposition officielle. Je voudrais que l'Opposition officielle se comporte, elle aussi, comme une Opposition de style nouveau à ce gouvernement que nous voulons tous ensemble, avec bonne foi, bonne volonté, gouverner la province de Québec. Nous avons vécu au cours des siècles, nous avons vécu au cours des 110 dernières années, ici au Québec, un type de parlementarisme que vous, M. le Président, de même que le gouvernement, de même que nous aussi, nous voulons changer. Je recommande au chef de l'Opposition officielle, au leader parlementaire et à tous nos amis du Parti libéral d'agir véritablement, maintenant, comme une Opposition positive, de ne pas critiquer pour le plaisir de critiquer, même si cela se faisait anciennement, mais de collaborer avec le gouvernement, partout où le gouvernement prendra de bonnes décisions dans l'intérêt général de tous les Québécois.

Si le chef de l'Opposition, hier, le Parti libéral par la voix de son chef, a dit: "Qu'il n'a pas réussi encore à convaincre ses amis d'en face de faire quoi que ce soit. Moi je dois dire que je suis peut-être plus chanceux, ou nous, de l'Union Nationale, nous sommes plus chanceux: nous pouvons affirmer avec fierté, avec satisfaction même, que nous avons réussi à obtenir plusieurs décisions de la part du gouvernement, jusqu'à maintenant, que ce soit dans le domaine du tourisme, que ce soit dans le domaine du rôle de l'université au Québec, de la nouvelle loi qui s'en vient sur la construction d'habitations, d'habitations à loyer modique, du sommet économique en particulier, sans oublier cette volonté du premier ministre,

que j'ai cru reconnaître dans son discours de mardi après-midi, de surseoir à l'expression indépendance.

Cela m'a frappé, dans son discours, cela m'a frappé parce qu'on a parlé de souveraineté, on a parlé d'une nouvelle association économique, mais on a éliminé complètement, dans le discours du premier ministre, le mot indépendance. Personnellement, moi en tout cas, je m'engage à l'éliminer lentement de mon langage, parce que je trouve que c'est important, au cours des prochaines années, pour l'avenir des Québécois tout entier, c'est important, parce que c'est un thème qui fait peur à beaucoup d'investisseurs, qui fait peur à beaucoup de Québécois, à beaucoup de Canadiens, à beaucoup de gens autour de nous, et c'est important qu'on s'attaque, à l'heure actuelle, aux problèmes fondamentaux et primordiaux du Québec d'aujourd'hui.

J'ai reconnu aussi — et je citerai à quelques reprises aujourd'hui le premier ministre — j'ai reconnu aussi une volonté du premier ministre de vouloir une négociation active, éventuellement, un petit peu plus tard, avec le gouvernement fédéral, lorsqu'il dit, dans son discours d'avant-hier, "Il s'agit, pour nous, d'établir plutôt un nouveau type d'association, inspiré de formules que bien d'autres peuples pratiquent déjà qui leur ont grandement servi à coopérer et à se développer ensemble, mais sans les tensions permanentes, les inégalités politiques et les risques permanents d'animosité du fédéralisme traditionnel.

Nous non plus, à la fois du Parti libéral je pense bien, de l'Union Nationale et la population du Québec, on ne veut plus le fédéralisme traditionnel d'aujourd'hui. On veut un nouveau fédéralisme, un fédéralisme renouvelé. Et là-dessus je me permets de féliciter le premier ministre de sa volonté de vouloir améliorer considérablement les mots employés par son parti.

J'ai vu, j'ai entendu, dans le texte du premier ministre, cette volonté de procurer du travail aux chômeurs, aux assistés sociaux capables de travailler, cette foi dans le travail, qui est aussi une suggestion de l'Union Nationale. Nous sommes convaincus de cette foi dans le travail. Là encore, je cite le premier ministre, parce que je pense que c'est important pour toute la population du Québec de reconnaître la volonté du gouvernement de faire travailler nos gens, lorsqu'ils sont physiquement capables de travailler.

Le premier ministre disait, mardi: "Mais, d'autre part, la vieille loi du travail demeure toujours en vigueur, elle aussi, dans un monde qui devient de plus en plus impitoyable pour les trainards. Les Québécois ont, comme tous les peuples, l'obligation de se retrousser les manches, et chacun, selon ses capacités, doit fournir sa juste part de l'activité et de la richesse collective.

Lorsqu'on est équipé pour le faire, c'est même un devoir de stricte honnêteté à l'égard de la société que de ne jamais se laisser porter passivement par les autres qui acceptent de trimer." C'est une reconnaissance, de la part de l'Union Nationale, de la volonté du premier ministre, du gouvernement de vouloir améliorer chez nos chô-

meurs et surtout chez nos assistés sociaux chroniques qui sont physiquement capables de travailler, la foi dans la vertu du travail. Donc, nous félicitons le gouvernement, pour sa volonté d'améliorer la petite, la moyenne entreprise, l'entreprise privée, sa volonté de refaire le Code du travail, ce qui a été demandé il y a déjà deux ans par le leader parlementaire de l'Union Nationale.

Alors, nous félicitons le gouvernement d'avoir, en plusieurs circonstances, accepté les suggestions de l'Union Nationale.

Mme le Président, pourquoi une Opposition de style nouveau, comme j'ai demandé tout à l'heure à mes amis du Parti libéral et que l'Union Nationale fournira à la population du Québec, à son gouvernement? Ce n'est pas par complaisance pour le Parti québécois, qui est le gouvernement actuel, mais c'est par lucidité. On peut facilement, après tout, analyser les résultats de l'élection mais, le 15 novembre dernier, je crois que la population du Québec a voulu changer de style de gouvernement, a battu un style de gouvernement pour dire qu'à l'avenir, ce sera un nouveau style de gouvernement, un style beaucoup plus ouvert, un style par lequel on pourra collaborer davantage avec le gouvernement, on saura davantage ce qui se passe.

Alors, à la fois, nous les partis de l'Opposition, comme le gouvernement, nous avons l'obligation, tous ensemble, de garder ouvert ce nouveau style de gouvernement et de mettre tous nos efforts ensemble pour être sûrs que ce nouveau style de gouvernement que la province s'est donné le 15 novembre dernier continue pendant de très nombreuses années ici au Québec.

Ce nouveau style de parlementarisme, je pense, répondra davantage aux besoins des Québécois d'aujourd'hui. Incidemment, j'aurais aimé, moi aussi, comme le premier ministre, que les premiers discours des chefs parlementaires de chacun des partis soient télédiffusés. J'espère que dans un avenir rapproché, nous pourrions finalement donner à la population du Québec ce droit à l'information. J'assure tout de suite le gouvernement, Mme le Président, de notre collaboration efficace lorsqu'il sera décidé de télédiffuser les principaux débats dans cette Assemblée.

Le mandat du gouvernement, maintenant que nous avons passé rapidement sur le mandat d'une Opposition de style nouveau, c'est de continuer son style nouveau. La population lui a dit oui avec son style nouveau. L'Union Nationale, comme parti d'Opposition, lui a dit oui, nous voulons être une Opposition de style nouveau. J'espère que le Parti libéral sera aussi une Opposition de style nouveau. Mais le mandat du gouvernement c'est de continuer son style nouveau. Ce mandat qu'il a reçu de la population le 15 novembre dernier, mandat que le peuple lui a accordé en toute bonne foi lorsqu'on a dit un vrai bon gouvernement, ce mandat du gouvernement actuel, c'est d'être un bon gouvernement, un gouvernement efficace, un bon gouvernement provincial très efficace qui va s'occuper d'administrer efficacement les problèmes et les budgets, la population du Québec tout entière.

Que le Parti Québécois n'oublie pas que le plus important pour le gouvernement ce n'est pas de servir les intérêts du Parti québécois, mais c'est d'être au service de toute la nation, de toute la population.

Je comprends le gouvernement, à cause de ses militants très actifs qui veulent eux aussi participer un peu plus à l'administration du gouvernement, de vouloir leur donner certaines informations, de vouloir les faire collaborer davantage à l'administration de la chose publique. Mais, une fois élu, le parti politique, à mon point de vue, doit s'oublier complètement et être véritablement le gouvernement de toute la population.

Mme le Président, je crois que le Parti québécois doit maintenant céder le pas au gouvernement qu'il a donné à la province de Québec, qu'il a fait élire pour gouverner le Québec. Mais tous les partisans, tous les organisateurs, tous les responsables, partout à travers le Québec, du Parti québécois, doivent comprendre maintenant que le gouvernement qu'ils ont fait élire n'est pas seulement le gouvernement du Parti québécois, mais que c'est véritablement le gouvernement de toute la province, de toute la population du Québec.

Les élus du peuple ont priorité sur les militants de quelque parti politique que ce soit.

Le mandat moral de l'Union Nationale maintenant, c'est d'être un bon parti de l'Opposition, un vrai parti de l'Opposition, positif, vigilant, comme le Parti libéral a aussi le même mandat maintenant. Nous devons adopter ce style nouveau et véritablement le vivre, ce style nouveau. Il ne s'agit pas pour nous d'être tout simplement des chiens de garde traditionnels, mais il s'agit pour nous d'être de ces chiens de garde de nouveau style, beaucoup plus comme des chiens de berger qui guident, qui orientent, qui participent beaucoup plus que comme un chien de garde qui ne passe son temps qu'à japper, sans participer à quelque chose de positif. Le style maintenant de l'Opposition, c'est donc un style positif et nous sommes prêts à retrousser nos manches, tel que demandé par le premier ministre mardi, à alléger le fardeau de la population, mais certainement pas pour ajouter aux difficultés de toute la population du Québec.

Nous devons faire face à la nouvelle réalité québécoise. Nous devons y faire face, nous de l'Union Nationale en particulier, en proposant, en suggérant au gouvernement un tas de mesures possibles qui vont finalement rendre service à la population tout entière. Je voudrais personnellement que l'Union Nationale soit plus qu'un nom de parti, que ce soit véritablement un symbole, un symbole de regroupement de toutes les forces de la nation pour servir les intérêts des Québécois, que ce soit une garantie.

Je voudrais que le nom Union Nationale soit une garantie pour le gouvernement de collaboration, d'efficacité et je pense que, même avec l'Union Nationale, ici dans l'Opposition, comme deuxième parti de l'Opposition, on apporte au gouvernement à l'heure actuelle une certaine garantie, on apporte une garantie certaine, je devrais dire, parce qu'on apporte une alternative positive

au gouvernement d'aujourd'hui. On peut forcer le gouvernement à agir davantage positivement, à respecter le mandat qu'ils ont reçu le 15 novembre dernier. Nous voulons, bien sûr, nous rappeler notre passé. Nous voulons, bien sûr, nous rappeler que l'Union Nationale a servi la population du Québec, mais nous voulons regarder véritablement vers l'avenir, vers l'avenir de tous les Québécois.

Dans ce but, l'Union Nationale propose, Mme le Président, une amélioration de la constitution canadienne, une amélioration véritable de la constitution canadienne. Nous proposons un fédéralisme renouvelé, fédéralisme renouvelé qui pourra répondre davantage non seulement aux besoins des intérêts des Québécois, mais aux besoins des intérêts de tous les Canadiens, de toutes les provinces canadiennes. Nous disons que le peuple du Québec, la population du Québec a droit à l'autodétermination, que nous avons droit de choisir notre destinée, dans quelle sorte de pays, dans quelle sorte de gouvernement nous devrions vivre.

Nous avons le droit, un bon jour, de décider et nous ne déciderons certainement pas de rester dans le fédéralisme actuel, avec le statu quo que nous connaissons, la centralisation à outrance que nous connaissons présentement. Mais je pense aussi, je crois aussi que nous ne choisirons pas de vivre dans l'isolement complet. Nous choisirons à moitié chemin, quelque part, une nouvelle fédération canadienne, un fédéralisme renouvelé qui sera négocié entre les gouvernements des différentes provinces canadiennes à la fois avec le gouvernement du Québec, celui d'aujourd'hui ou celui de demain, à la fois avec les gouvernements des autres provinces, ceux d'aujourd'hui ou ceux de demain.

Qu'il me suffise, Mme le Président, de vous rappeler l'histoire de l'Union Nationale, l'histoire de mon parti qui s'est toujours battu pour l'autonomie du Québec, pour l'autonomie des provinces, qui s'est toujours battu pour donner aux provinces plus de droits, plus de responsabilités, plus de pouvoirs. Qu'on se rappelle Maurice Duplessis, le premier des premiers ministres, qui était seul à l'époque à se battre pour l'autonomie des provinces. Plusieurs d'entre nous disaient: Duplessis veut se faire du capital politique. Mais Duplessis voyait beaucoup plus loin que ce que nous pensions à l'époque. Un peu plus tard, Paul Sauvé l'a remplacé et lui aussi a continué dans la même direction. Un peu plus tard, Daniel Johnson l'a remplacé et lui aussi a continué dans la même direction, mais là s'est joint à lui un autre premier ministre des provinces canadiennes, John Robarts de l'Ontario, qui a voulu négocier avec Daniel Johnson. Un peu plus tard, Jean-Jacques Bertrand l'a remplacé et finalement, il y a quelques mois seulement, on a vu les dix premiers ministres des provinces canadiennes suivre la voie tracée par Maurice Duplessis et l'Union Nationale au début en réclamant davantage d'autonomie pour leurs provinces.

Nous n'avons pas épuisé tous les recours possibles à la négociation dans ce grand pays qui

est le nôtre et je voudrais que le gouvernement d'aujourd'hui soit véritablement un bon gouvernement provincial, qu'il serve les intérêts de tous les citoyens du Québec et qu'il fasse l'effort nécessaire pour négocier avec les autres provinces canadiennes ce fédéralisme renouvelé que nous voulons tous à travers la province de Québec.

Je me permets, Mme le Président, de citer ici quelques phrases de Jean-Jacques Bertrand, premier ministre de l'Union Nationale du Québec et père du député de Vanier.

Il disait, à la conférence constitutionnelle canadienne à Ottawa, le 10 février 1969: "A ceux qu'effraie l'élaboration d'une nouvelle constitution, je rappellerai tout simplement qu'il y va de l'avenir même du Canada. Je reste convaincu, pour ma part, que la tâche n'est pas au-dessus de l'envergure intellectuelle, de la capacité d'innovation et de la puissance d'amitié des Canadiens de l'une ou l'autre culture."

Je pourrais vous citer beaucoup de ces textes des premiers ministres de l'Union Nationale du passé. Je pourrais même vous citer des textes des premiers ministres libéraux qui ont gouverné le Québec depuis 1960 et nous retrouverions, dans ces textes, une volonté ferme et déterminée de négocier une nouvelle constitution canadienne. J'ai confiance dans le gouvernement actuel pour qu'il puisse finalement s'asseoir avec les autres provinces canadiennes, avec le gouvernement fédéral et négocier cette constitution que nous voulons tous.

Nous disons donc oui à la nouvelle constitution canadienne et, tel que je le disais dimanche dernier à Montréal, à l'occasion d'un ralliement de l'Union Nationale, "le fédéralisme renouvelé que propose l'Union Nationale s'appuie sur l'intensification des processus de négociation entre le fédéral et les provinces canadiennes." J'ai confiance dans le gouvernement actuel, dans le premier ministre d'aujourd'hui pour négocier, aller à la table de négociation et faire avancer davantage ce fédéralisme renouvelé et vivre véritablement dans cette nouvelle réalité canadienne.

Un mot maintenant sur le prochain référendum qu'on va préparer au cours de cette année 1977, ce référendum qui fera en sorte que les Québécois décideront de leur avenir dans cette province ou dans ce pays, mais automatiquement décideront de l'avenir de notre pays en même temps. C'est peut-être un retour de l'histoire, Mme le Président, qui fait que, finalement, les Québécois vont décider de l'avenir de tout le pays, de tout le Canada, par un référendum qui leur sera présenté. J'ai fait certaines suggestions au premier ministre, au gouvernement; je continuerai de faire des suggestions dans ce domaine en particulier. Mais, là où je ne suis pas d'accord avec mon honorable ami, le chef de l'Opposition officielle, c'est lorsqu'il dit: Tous les Québécois attendent avec anxiété la date du référendum, ça presse, il faut l'organiser tout de suite. Moi, je ne crois pas.

Je crois, si on a à choisir l'avenir de notre province, de notre pays, qu'il faut être véritablement éclairé; il faut savoir sur quoi on va décider. Je voudrais qu'on puisse choisir entre le meilleur des

Canada et le meilleur des Québec. Une fois qu'on aura deux choses individuelles qui sont véritablement les meilleures dans leur domaine respectif, on pourra véritablement prendre une décision éclairée et savoir, être sûr à l'avance que, finalement, on fera le bon choix.

Il y a possibilité de négocier un fédéralisme renouvelé avec le gouvernement actuel; il y a possibilité de s'avancer et de savoir véritablement dans quelle nation on va vivre. Pour ça, il faut laisser le temps nécessaire au gouvernement d'aujourd'hui d'avancer ces négociations. J'ai fait une suggestion, à l'occasion de la mini-session de décembre dernier, au gouvernement de retarder la date du référendum dans quatre ans, avec la prochaine élection provinciale, en même temps que la prochaine élection provinciale, pour permettre en même temps aux Québécois de choisir dans quelle sorte de système ils vont vouloir vivre et aussi permettre de choisir quelle sorte de gouvernement va administrer ce système.

Je pense que c'est une suggestion logique. C'est une suggestion qui, pour le monde des affaires, serait acceptée assez facilement parce que le monde des affaires dirait finalement: On a quatre ans devant nous, on sait où on va aller au moins pendant quatre ans; ça va être quelque chose de sûr, quelque chose de positif. On va pouvoir investir, peut-être pas à long terme pour ceux qui auront quand même certains doutes, certaines craintes, mais beaucoup vont pouvoir investir à court terme. Faire en sorte que la prospérité du Québec puisse revenir et, en même temps, permettre une négociation vraiment intense dans tout notre Québec et notre Canada.

Concernant le référendum, encore une fois, Mme le Président, j'ai été heureux, avant-hier, de voir que le premier ministre, à l'occasion d'une question, répondait véritablement dans la bonne direction, en voulant que ce référendum soit véritablement une option nette et claire, soit vraiment quelque chose de clair, vraiment au-dessus des partis politiques. Encore là, je cite le premier ministre qui me disait hier, à la suite d'une question: Cette suggestion pourra certainement et valablement être discutée, "autrement dit, comment pourra être le mieux protégée l'intégrité absolue, au point de vue démocratique, du référendum, de la détermination de la question."

A une sous-question, le premier ministre répondait: "Il est évident aussi que, pour éviter, si vous voulez, la prépondérance excessive d'un parti ministériel, on peut sentir le besoin — et ce n'est pas exclu du tout — de faire appel, peut-être même de façon on pourrait dire statutaire, à des conseillers, disons à des citoyens éminents ou à un groupe quelconque qui pourrait être formé à l'extérieur de la Chambre."

Je remercie le premier ministre de son ouverture sur cette question.

Si on a à choisir notre avenir constitutionnel, il faut être sûr que ce soit au-dessus des partis politiques. Si on a à décider de l'avenir de notre province et de notre pays, il faut être sûr que toute la population du Québec va avoir confiance en l'intégrité du référendum, va avoir confiance que ce

référendum n'est pas organisé par un parti politique qui est voué d'avance à une réponse. Une fois que la question sera décidée, que la modalité de l'organisation du référendum sera décidée par un groupe apolitique, bien sûr, les partis politiques pourront s'engager soit en faveur ou contre le référendum. Mais, au moins, la population du Québec sera en sécurité quant au choix de la question, quant à la façon d'organiser le référendum. J'ai même suggéré certains noms, mais on peut trouver, à travers le Québec, beaucoup de citoyens éminents au-dessus de cette partisanerie politique qui fera en sorte que la population du Québec sera en sécurité avec l'organisation du prochain choix que nous aurons à faire.

J'ai aussi une remarque à faire au premier ministre. Je le félicite de ne pas avoir parlé du deuxième, du troisième ou du quatrième référendum depuis le 15 novembre dernier. Mais, il reste quand même qu'une phrase qui a été échappée, peut-être par erreur ou autrement, par le premier ministre, est restée dans l'esprit des gens du Québec, des gens de l'extérieur du Québec. C'est bien important, je pense, que le gouvernement, par la voix de son premier ministre, dise clairement à toute la population du Québec, à toute la population canadienne, à la population du monde entier, que le choix déterminant des Québécois, à l'occasion du référendum, sera accepté par tous les partis politiques sans exception. On ne peut pas jouer avec l'avenir d'un peuple. On ne peut pas dire: Si on manque le premier, on va en faire un deuxième, on va en faire un troisième, de même qu'on ne peut pas dire que si la réponse est oui au premier, on va en faire un deuxième pour avoir pour réponse un non.

Eventuellement, dans 20 ans, dans 25 ans, après une autre génération, dans 40 ans, dans 50 ans, il y aura peut-être un autre référendum, avec la loi que nous allons voter au cours de cette présente session. Mais c'est excessivement important pour l'avenir économique du Québec, qu'on ait une question claire, qu'on ait une réponse claire, et que cette volonté de la population soit acceptée à l'unanimité des partis politiques.

Quant à moi, Mme le Président, personnellement, au nom de mon parti, je m'engage à accepter le verdict de la population du Québec. Je sais que le chef du Parti libéral dira la même chose. Je voudrais que le chef du Parti québécois, le premier ministre actuel, dise la même chose pour sécuriser toute la population.

Finalement, dans quatre ans, nous pourrons décider de l'avenir du Québec en étant conscients véritablement de la direction que nous prendrons, que prendront les affaires de notre nation. En même temps, on donne l'opportunité au Parti québécois, qui est le gouvernement actuel, de se faire valoir, de montrer véritablement ce qu'un vrai bon gouvernement provincial peut accomplir dans une province comme le Québec.

Question de relations de travail, c'est important de recréer un climat sain dans les relations de travail. Je pense que, là-dessus, on doit féliciter le gouvernement à cause de ses bonnes relations avec les chefs syndicaux. On a vu, au cours des

derniers mois, une amélioration sensible des conditions de travail. On a vu une amélioration sensible des grèves ou des lock-out et aussi des grèves illégales. Je crois que le gouvernement devrait continuer, dans la même direction, à négocier véritablement des conditions de travail et un climat politique sain et efficace, un climat de relations de travail sain et efficace. A travers le climat de travail sain et efficace qu'on peut avoir, bien sûr, ce sera la confiance envers leur gouvernement, de la part des travailleurs, de la part des chefs ouvriers. Ce sera aussi une révision complète du Code du travail. J'ai vu, dans le discours du premier ministre, qu'on nous annonçait une révision complète, ou à peu près, du Code du travail, une révision en profondeur du Code du travail, j'en suis très heureux. Je pense qu'il faut travailler là-dedans, toujours dans la même direction, avec le gouvernement, avec les partis de l'Opposition, afin de régler les problèmes avant qu'ils s'y présentent, vis-à-vis d'une usine ou vis-à-vis du gouvernement.

J'ai vécu, personnellement, au cours de plusieurs années, des négociations intenses dans le domaine des relations de travail avec des travailleurs. Chaque fois qu'on a pu s'entendre, c'est parce qu'on a commencé à discuter à temps, parce qu'il est arrivé des médiateurs à temps, parce qu'il est arrivé des conciliateurs à temps et qu'on est allé à l'arbitrage à temps. Alors, c'est excessivement important que, dans notre nouveau Code du travail présenté par le nouveau gouvernement, on puisse avoir des mécanismes de négociation, de conciliation et d'arbitrage qui feront en sorte que les travailleurs et les employeurs puissent s'entendre rapidement sans aller faire des grèves sauvages ou des lock-out sauvages comme on le voit malheureusement trop souvent. Il faut guérir le problème avant que le problème arrive chez nous.

Puis, on va le guérir en permettant aux deux parties de s'asseoir à la table des négociations puis de négocier par des mécanismes sérieux. Si, malheureusement, après toute une série de négociations, après toute une série de conciliations ou d'arbitrages, on a à faire face à des grèves, on jugera, à ce moment, si c'est mieux d'adopter une loi, finalement, pour régler le cas des "scabs" ou le cas des travailleurs qui travaillent ailleurs pendant une grève, on le décidera à ce moment. Mais ce qui est le plus important, c'est de régler la grande majorité de nos grèves en permettant aux deux parties de s'asseoir à une table de négociations puis de négocier.

J'ai vu, malheureusement, Mme le Président, trop souvent, des grèves arriver, parce qu'on a oublié de négocier. Puis, lorsque les positions sont durcies, lorsqu'il y a eu des vitres cassées pendant la première ou deuxième semaine, des grèves ont duré pendant des mois puis des mois, alors qu'on aurait pu, facilement, au début, forcer les deux parties à venir à la table de négociations et à s'entendre là-dedans.

Je peux aussi suggérer, aujourd'hui, à travers toutes les suggestions que nous voulons faire au

gouvernement, de recréer un climat sain dans les relations de travail, puis surtout à travers le syndicalisme. On a vu un nouveau style de parti politique avec le Parti québécois, avec énormément plus de collaboration, de participation de la part de la base; je me demande si on ne devrait pas aussi avoir plus de participation de la part de la base des travailleurs. Parce qu'il ne faut pas se cacher la vérité, je pense qu'au niveau de la direction générale des unions, à l'heure actuelle, ces gens sont coupés complètement de la base. Ils ne savent pas ce qui se passe à la base. Ce serait important de démocratiser les syndicats et forcer les syndicats à se démocratiser afin qu'ils répondent davantage aux besoins des travailleurs.

Une autre suggestion aussi au gouvernement. Lorsqu'on parlera d'augmentation de salaire minimum, lorsqu'on parlera d'amélioration de conditions de travail, lorsqu'on parlera d'une charte des travailleurs, c'est excellent en principe. Il faut permettre aux travailleurs de gagner davantage, mais il faut aussi, au fur et à mesure qu'on avance d'un pas dans le domaine des relations de travail, dans le domaine du travail, il faut avancer en collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère des Terres et Forêts, le ministère de l'Agriculture, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. C'est extrêmement important pour qu'un ministère du gouvernement ne travaille pas dans une direction contraire à la direction prise par plusieurs autres ministères à vocation économique. Je répète que je ne suis pas contre des augmentations de salaire minimum, je ne suis pas contre l'amélioration d'une charte des travailleurs, mais je veux que cela se fasse en harmonie avec ce qui existe présentement au Québec. Je veux que les entreprises puissent continuer à prospérer et payer davantage nos travailleurs. Le but que je recherche, c'est de faire en sorte que les entreprises soient vraiment efficaces, soient vraiment profitables et rapportent à la population du Québec et à ses travailleurs.

Mme le Président, je veux traiter un peu d'économie. J'ai l'habitude de parler énormément d'économie, et je pense que c'est important, aujourd'hui, dans l'ère que nous traversons, dans les années que nous traversons, alors que la situation économique est le problème primordial du gouvernement du Québec.

Il faut réaliser que l'expansion et l'amélioration du climat économique au Québec va apporter certainement une amélioration du climat social et du climat politique au Québec. Je sais à quelle sorte de problèmes le gouvernement a à faire face présentement, parce que l'économie fonctionne mal au Québec. Amélioration de la condition économique, du climat économique du Québec, qu'est-ce que ça prend pour cela? Cela prend, premièrement, un climat de stabilité politique chez nous, afin que les investisseurs puissent savoir où ils vont aller avec leurs investissements, avec leurs fonds. Il faut être ouvert à tout le monde. Il faut être perméable à tout le monde. Il faut donner le service nécessaire, puis il ne faut pas, surtout, craindre les capitaux étrangers. Lorsqu'on me

parle de capitaux étrangers, qu'on les craint, moi je dis que je ne les crains pas. Il faut en profiter, il faut s'en servir pour faire prospérer le Québec.

Mme le Président, qu'on me permette maintenant de vous citer le cas de l'entreprise du Québec qui est le mieux vue peut-être à travers le monde, l'Hydro-Québec, qui est financée à 60% par des capitaux qui viennent de l'extérieur du Canada et à 40% par des capitaux canadiens. Cela ne veut pas dire que les Québécois ne sont pas fiers de leur Hydro-Québec, cela ne veut pas dire que les Québécois n'administrent pas l'Hydro-Québec. Ce sont des Québécois qui administrent l'Hydro-Québec, mais on n'a pas craint d'aller chercher des capitaux où ils étaient, pour faire prospérer une entreprise véritablement québécoise.

Conditions de relance économique: crédibilité. Le premier ministre, hier, a cité ce mot, et je pense que c'est important de rappeler textuellement ce que le premier ministre a dit dans la question de relance économique, de crédibilité: "Or, dans le fonctionnement d'une société démocratique, il n'est probablement rien de plus indispensable que la crédibilité des institutions politiques et celle des partis qui se forment dans le but d'en assumer la direction. Cette crédibilité, les sondages ne sont pas seuls à nous apprendre qu'elle est dangereusement entamée, par les temps qui courent."

Crédibilité politique, mais crédibilité aussi du gouvernement. J'ai été d'accord avec le premier ministre lorsqu'il a présenté la loi des ministres à la planification, des ministres "seniors". J'ai cru que nous aurions beaucoup plus de planification au Québec. J'ai cru que nous aurions des déclarations vraiment précises de la part des ministres, une direction vraiment précise de la part du gouvernement.

Je comprends que le temps a été court, mais depuis ce temps, on a eu des déclarations à gauche et à droite de ministres "juniors" qui ont dû revenir, la plupart du temps, sur leurs décisions, sur leurs déclarations. Je pense que ce serait important, dans ce domaine en particulier, que les ministres soient disciplinés et qu'ils suivent la direction des ministres à la planification. On a des gens qui veulent planifier à plus long terme et je suis d'accord à 100% avec cela. Il faudrait véritablement que les autres ministres suivent la direction des ministres à la planification et on aura une transparence positive, pas une transparence qui fait en sorte qu'on change d'idée du jour au lendemain. C'est important dans l'amélioration du climat économique du Québec.

Stabilité politique. Cela nous prend une stabilité politique pour avoir finalement une expansion économique. Je pense qu'avec la déclaration du premier ministre concernant la date du référendum, dans quatre ans, l'organisation honnête d'un référendum, nous pourrions avoir au Québec une stabilité politique et une sécurité pour les investisseurs qui ne craindraient plus de venir au Québec présentement.

Le conseil du référendum, que j'ai suggéré au premier ministre, pourrait nous assurer la garantie

d'intégrité nécessaire, de la part du gouvernement, de l'organisation de ce référendum à travers le Québec. Voilà des conditions de relance économique. Le sommet économique, que j'ai suggéré aussi au mois de décembre au premier ministre, a été accepté. Je suis bien heureux de cela, je vais y participer personnellement. Tous les agents du développement économique du Québec devront y participer. C'est une idée qui a été lancée par l'Union Nationale, mais je suis heureux de voir que le gouvernement a accepté cette idée et que, finalement, le premier ministre affirme la nécessité pour le Québec de se définir lui-même des secteurs de priorités économiques. Nous sommes d'accord là-dessus.

C'est dimanche soir, à Montréal, que je déclarais ceci: "Les provinces sont les seules responsables sur leur territoire pour établir les priorités et administrer les programmes en matière de développement économique régional". Je continue à croire que les provinces sont les seules responsables, sur leur territoire, pour établir les priorités en matière de développement économique régional. Cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas collaborer avec tous les agents de développement économique du Québec. A travers ces agents de développement économique du Québec, il y a un agent important, c'est le gouvernement fédéral. Hier, dans une question, je demandais au premier ministre d'inviter le gouvernement fédéral comme participant à ce prochain sommet économique. Ce n'est pas une idée de vouloir faire trop de fédéralisme là-dedans.

Je disais aussi, dimanche soir, à Montréal: "Il est essentiel, dans le processus de prise de décision, que l'on favorise la participation de tous les agents économiques et de l'ensemble de la population. C'est dans cette optique que, conformément à mon engagement électoral, j'ai suggéré au premier ministre d'organiser la conférence des priorités économiques ou sommet économique."

Toujours dans cet esprit de collaboration, je veux, aujourd'hui, signaler au gouvernement qu'il me semble indispensable d'inviter à ce sommet économique, à titre d'observateurs et parce qu'ils sont, eux aussi, des agents économiques influents sur l'économie québécoise, des représentants du gouvernement fédéral. Il ne s'agit pas là simplement d'une fantaisie fédéraliste; l'objectif étant la relance économique du Québec, il faut nous assurer que tous les leviers disponibles seront utilisés pour activer cette relance économique. Nous ne pouvons plus accepter que les deux niveaux de gouvernement procèdent à des programmes de développement économique chacun de son côté.

Les disponibilités fédérales, en matière de relance économique ou d'aide à l'entreprise, devront servir à satisfaire les priorités établies par le Québec et non à être investies à tort et à travers à des fins politiques. Pour en arriver là, il faut s'assurer un processus de négociations valable et le plus tôt possible."

C'est dans cet esprit que je suggère encore au premier ministre de revoir sa décision, d'inviter comme observateurs les représentants du gouver-

nement fédéral qui, à cause du ministère de l'Expansion économique et régionale, du ministère de l'Industrie et du Commerce et d'autres ministères à vocation économique, pourrait influencer drôlement sur les décisions prioritaires du Québec. Le Québec doit décider de ses priorités en développement économique et le gouvernement fédéral doit suivre les priorités décidées par la province de Québec.

Même chose dans le domaine agricole, M. le premier ministre. Mme le Président, le premier ministre tout à l'heure nous parlait du domaine agricole, des problèmes que le gouvernement du Québec, que les cultivateurs du Québec ont maintenant avec le lait industriel. Mais c'est au Québec de décider de ses priorités économiques, et au Québec à négocier, par exemple, avec le gouvernement fédéral. Il faut véritablement une négociation intense au niveau économique, afin que tous les agents économiques du Québec puissent participer au développement économique du Québec. Là-dessus j'étais heureux d'entendre le premier ministre, mardi, nous dire: "C'est ce que nous entendons faire. Et chaque fois que le gouvernement fédéral voudra bien agir dans le bon sens, il sait que nous n'hésiterons pas à collaborer avec lui." Je félicite le premier ministre d'une telle déclaration, puis je pense que c'est important de collaborer avec le gouvernement fédéral quand c'est véritablement dans l'intérêt de tous les Québécois, de toutes les provinces du Canada.

Je répète les conditions de relance économique: crédibilité, stabilité politique. Climat décontracté, dont parlait le premier ministre, avant-hier, quoique j'en doute dans le domaine économique. Je pense qu'à l'heure actuelle, le climat économique n'est pas décontracté. Peut-être, avec quelques années d'expérience, avec de bonnes déclarations de la part du gouvernement, pourrions-nous arriver, avec beaucoup plus de cohérence, à un climat beaucoup plus décontracté au Québec.

L'aide à l'entreprise. J'ai été très heureux de voir qu'on a plusieurs mesures d'aide à l'entreprise dans le discours inaugural du premier ministre: subventions d'expansion, réorganisation, avantages fiscaux, incitation au réinvestissement des profits, aide à l'agriculture, industrie agro-alimentaire.

Je pense qu'il faut attendre quand même de voir les priorités du gouvernement, mais c'est excellent la volonté de vouloir développer l'économie au Québec.

La charte des travailleurs, collaboration avec les différents syndicats au Québec, afin d'avoir une meilleure productivité. C'est important de travailler ensemble, pour analyser et corriger véritablement les mauvaises décisions.

Les suggestions que l'Union Nationale a faites et que nous continuons de faire vis-à-vis de la promotion du tourisme chez nous, à court terme, c'est excellent. Cela va amener beaucoup de tourisme au Québec. On a moins de touristes qui viennent de l'extérieur de la province au Québec qu'on n'en a du Québec qui vont vers l'extérieur. C'est totalement ridicule. On est une province

française, en plein milieu de l'Amérique du Nord. Il y a 250 millions d'anglophones qui devraient venir voir le Québec, parce que c'est quelque chose de différent. C'est une province française. On a une volonté de développer l'industrie touristique. On a un fleuve magnifique, on a des lacs, on a des montagnes.

C'est magnifique les paysages, tout ce qu'on a au Québec. On a des hôtels convenables, on a des centres de congrès qu'on pourrait même améliorer, même en construire un nouveau à Montréal. On a tout ce qu'il faut pour attirer le tourisme chez nous. Il s'agit d'avoir une volonté déterminée de la part du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Il s'agit d'avoir une volonté du gouvernement de mettre les crédits nécessaires pour amener chez nous plus de touristes qu'il n'en sort. Malheureusement, il sort plus de touristes du Québec qu'il n'en vient, alors je pense que le gouvernement a un bon bout de chemin à faire pour une amélioration considérable dans ce domaine.

Construction d'habitations. J'ai vu avec satisfaction dans le programme du Parti québécois la volonté de construire 60 000 unités de logement par année au Québec. C'est ce dont on a besoin pour construire le Québec, même un peu plus pour reprendre le temps perdu des dernières années.

Alors, avec les fonds nécessaires qu'on peut avoir facilement, je prétends, de la Société centrale d'hypothèques et de logement, à Ottawa, avec l'aide de la Société d'habitation du Québec, on pourrai garantir chez nous des habitations à loyer modique dans toutes les paroisses, dans toutes les municipalités, dans tous les comtés du Québec. Je suggère, encore là, au gouvernement, parce qu'il y a une limite à la possibilité d'investissement, de construire beaucoup de petites habitations à loyer modique, quinze logements, vingt logements, vingt-cinq logements. La plupart de ces habitations seront construites avec du bois ou des matériaux qui demandent un contenu de main-d'oeuvre plus grand, que si vous construisez cinq cents logements en plein centre de Montréal ou de Québec. Finalement, on va augmenter la main-d'oeuvre dans la construction. On permettra à beaucoup de Québécois de partout à travers le Québec de travailler à la construction de ces petits centres d'habitation à loyer modique. C'est une suggestion positive que j'é fais au gouvernement. Je pense qu'à court terme cela apportera assurément une relance dans le domaine de l'habitation et une relance dans le domaine économique.

La lutte au chômage, à court terme, il faut continuer dans ce sens. J'ai souri avec énormément de satisfaction à la suggestion du premier ministre d'occuper les chômeurs à des travaux de reboisement et d'amélioration des accès aux ressources forestières. Je me souvenais du 23 mai 1976, le soir où j'ai été élu chef de l'Union Nationale. Ce soir-là, j'ai parlé à la télévision de faire travailler les chômeurs et les assistés sociaux capables de travailler au reboisement, partout à travers le Québec. Beaucoup ont souri, ils ont trouvé cela drôle. Ils ont dit que ce n'était pas faisable,

que ce n'est pas possible. Maintenant, on a une volonté du gouvernement de faire travailler les chômeurs au reboisement. C'est cela qu'il faut faire. Il faut prendre les sommes disponibles et mettre ces gens au travail, les faire travailler dans le Québec, les rendre fiers de leur Québec.

J'appuie le gouvernement dans sa volonté de faire travailler les chômeurs, les assistés sociaux. Nous les payons quand même à ne rien faire. Ce n'est pas pire de les payer en les faisant travailler. Cela ne nous rapportera pas immédiatement. Cela rapportera à nos enfants dans vingt-cinq ans, ceux qui seront à notre place dans cette Chambre. Ils féliciteront ceux qui, aujourd'hui, ont pris la décision de faire planter des arbres en forêt, d'enrichir le Québec et de donner la volonté de travailler à ceux qui, malheureusement, n'ont pas la chance de trouver de l'emploi.

Aide à l'embauche d'ouvriers agricoles. Encore une fois, c'est excellent de la part du gouvernement de relancer l'industrie agricole parce qu'on a importé énormément de produits. Là-dessus, il faut aider les agriculteurs qui doivent payer, malheureusement, aujourd'hui, le salaire minimum qui augmente, et qui ne peuvent arriver financièrement à compétitionner avec des provinces ou des Etats du Sud des Etats Unis qui, eux, profitent du climat pour produire plus efficacement et à meilleur prix que les agriculteurs québécois. Le gouvernement doit intervenir dans ce domaine en particulier et aider l'agriculteur du Québec à produire efficacement, soit en l'aidant dans l'embauche des ouvriers agricoles, soit en l'aidant en construisant des chambres froides ou autrement, mais aider véritablement l'agriculteur du Québec à devenir un professionnel dans son métier. Au bout de quelques années, il sera capable de payer le salaire minimum, et même plus cher que le salaire minimum, mais au début il faut l'aider à partir. Si nous ne l'aidons pas, le pauvre agriculteur ne pourra jamais rien.

Importance de l'entreprise chez nous, besoin surtout d'assistance technique aux jeunes, amélioration de la productivité, aide à la petite et à la moyenne entreprise, aide, surtout, aux mises en marchés et aux entreprises de transformation.

Ici, je me permets de faire une autre suggestion au gouvernement actuel, une suggestion pour l'amélioration de la vente de produits québécois à l'étranger. J'ai souvent rêvé, autrefois, de fonder un consortium de vente des produits du Québec, qu'on pourrait appeler la "Société mixte de mise en marché des produits québécois", laquelle société aurait une participation minoritaire du gouvernement du Québec et une participation majoritaire des cinquante plus grandes entreprises québécoises. Cette société servirait à vendre les produits des petites et moyennes entreprises québécoises sur les marchés étrangers.

Une participation des grandes corporations, parce qu'elles aussi sont intéressées au développement du Québec, mais elles ne pourraient pas profiter de cette société parce qu'elles ont toutes plus de 500 employés. Mais, quand même, elles sont intéressées à voir à ce que des petites entre-

prises fonctionnent au Québec. Cela crée de nouveaux marchés pour ces grandes entreprises et je suis sûr que les grandes entreprises vont collaborer. Le mouvement Desjardins, j'en suis sûr, va collaborer avec le gouvernement du Québec pour former cette société mixte de mise en marché des produits du Québec à l'étranger. Les grandes corporations pourraient voir leurs montants investis dans cette entreprise, dans cette corporation, totalement déductibles d'impôt. Mais ce seraient elles qui administreraient cette forme de mise en marché des produits québécois à l'étranger.

Les petites entreprises pourraient bénéficier de l'aide du gouvernement du Québec, soit 5% des ventes pour les entreprises de moins de 200 employés et 3% des ventes pour celles de 200 à 500 employés, surtout pour activer la vente des produits québécois à l'étranger. Lorsqu'on songe que nous, nous importons pour 6 milliards de produits manufacturés et qu'on exporte pour \$3 milliards, j'ai l'impression qu'on peut facilement améliorer l'exportation de nos produits.

Mais malheureusement au Québec — j'ai vécu personnellement dans ce domaine-là — on ne sait véritablement pas comment faire notre mise en marché, comment faire notre marketing et il faut faire appel à des spécialistes dans ce domaine-là. Au Québec, on n'a pas assez formé de spécialistes en marketing. En faisant appel à des étrangers, à des grandes corporations pour faire notre marketing, on pourrait facilement espérer qu'au cours des trois, quatre ou cinq prochaines années nous pourrions atteindre jusqu'à \$2 milliards ou \$3 milliards de nouveaux produits du Québec vendus à l'étranger. C'est une question de mise en marché, c'est une question de marketing. J'assure le gouvernement de toute ma collaboration s'il décide d'aller de l'avant dans la réalisation de cette société mixte de mise en marché des produits du Québec à l'étranger.

Cela prend la participation du gouvernement, bien sûr, mais ça prend l'administration de l'entreprise privée pour qu'on puisse avoir du dynamisme là-dedans et qu'on puisse faire profiter les petites entreprises. Une entreprise qui a 50 employés n'a pas les moyens de vendre ses produits à l'étranger, pas les moyens d'engager des vendeurs spécialisés et le vendeur ne peut pas commencer pour elle. Mais on pourrait, par exemple, finalement, avec une grande entreprise, vendre les produits de plusieurs de ces petites entreprises. On épargnerait énormément d'argent sur le coût de vente et sur les frais de transport et on permettrait à l'économie du Québec de prospérer. C'est une attitude positive de l'Union Nationale encore une fois et, tout le long de la session, tout le long de ce Parlement, Mme le Président, on veut continuer à être positif dans le même sens, à faire des suggestions au gouvernement. On en bénéficiera, j'en suis sûr, lorsque viendra la prochaine élection provinciale, mais, entre-temps, on n'a pas le droit d'être négatif. Il faut être positif avec le gouvernement et servir véritablement les intérêts de tous les citoyens du Québec.

En passant, Mme le Président, je veux dire

qu'hier j'étais déçu, j'étais véritablement déçu des députés du Parti québécois. Lorsque le chef de l'Opposition a dit: 150 ouvriers mis à pied, 200 ouvriers mis à pied, siège social transféré de Montréal vers Toronto, 250 ouvriers, 100 ouvriers mis à pied, c'est partout comme ça, des banquettes du gouvernement du Parti québécois on a ri et on a applaudi des mises à pied de travailleurs québécois. Moi, chaque fois que je lis un journal et que je vois une usine fermer — depuis le 15 novembre j'en ai vu plusieurs et j'en ai vu aussi avant — chaque fois que je vois une usine fermer, pour employer un terme cher au premier ministre, je donne un coup de poing sur ma table et je dis: Maudit que c'est triste. Ce n'est pas le temps de rire dans ce temps-là. C'est le temps de s'attrister quand les usines ferment.

Je pourrais, Mme le Président, faire d'autres suggestions dans le même domaine. Dans le domaine de la langue en particulier, j'ai été heureux de voir que le premier ministre veut agir avec prudence. J'ai été heureux de voir que le premier ministre veut véritablement faire du Québec, collectivement, une collectivité québécoise française au Québec. J'ai vu aussi l'ouverture du premier ministre vis-à-vis de nos excellents amis de langue anglaise du Québec. Je me permets quand même de citer le premier ministre, qui disait hier: Aussi pour ces minorités actuelles de notre peuple qui sont d'autres souches et qui ont conservé ou adopté l'anglais comme langue principale, la loi devra également avec sérénité, et pourquoi pas avec générosité, leur permettre de maintenir à l'école et ailleurs leur propre identité.

Je pense que je vais quand même faire une suggestion au premier ministre pour l'avenir: c'est d'enlever le mot "générosité". Il n'est pas question de faire la charité aux anglophones du Québec, il faudrait faire justice et intelligence.

Justice et intelligence, je pense que cela va nous mener loin. C'est un nouveau style de gouvernement, c'est un nouveau style d'Opposition qui veut aider le gouvernement à réaliser véritablement quelque chose. On croit aux droits de la collectivité française au Québec, mais on croit aussi, nous, aux droits des individus de pouvoir devenir bilingues dans cette province et dans ce pays.

L'éducation. La qualité de l'éducation. J'ai été heureux de voir qu'on voulait améliorer considérablement la qualité de l'éducation. Je me permets de citer le premier ministre, avec énormément de plaisir, encore une fois, parce que le premier ministre a voulu dire hier qu'on pouvait améliorer grandement la qualité de l'éducation dans les écoles publiques du Québec.

Implicitement, le premier ministre a voulu dire aussi que la qualité dans les écoles privées était excellente, parce qu'il dit: "Ce qu'il faut enrayer avant tout dans le secteur public, en particulier, c'est l'impopularité croissante de l'éducation elle-même qui risque d'être considérée comme une sorte de mal nécessaire. Les citoyens endurent en trouvant que cela coûte trop cher pour ce que cela rapporte."

Je voudrais qu'on continue, dans les écoles privées, la même qualité qu'on a présentement, et je voudrais qu'on améliore considérablement la qualité dans les écoles publiques afin de faire en sorte que les Québécois puissent avoir une éducation de qualité partout.

Les affaires sociales. Mise en garde du premier ministre, encore une fois, qui dit: On va aller lentement dans le domaine des affaires sociales, et au fur et à mesure qu'on va savoir où on va aller, au fur et à mesure qu'on y verra plus clair, on avisera l'Assemblée nationale et la population. C'est excellent. Il faut être prudent dans ce domaine.

Je suis d'accord pour adopter des nouvelles lois sociales au Québec, mais il faut surtout avoir les moyens de se payer ces lois sociales. Alors, au fur et à mesure que l'économie pourra s'améliorer, grâce aux suggestions de l'Opposition officielle et de l'Union Nationale, nous pourrions faire en sorte d'améliorer nos lois sociales partout à travers le Québec.

Un oubli, quand même, dans le discours inaugural du premier ministre, que j'ai noté mardi soir, c'est qu'alors qu'on veut changer le mode de la société, alors qu'on veut améliorer le mode de la société au Québec et que la famille est la base même de la société, on a oublié de mentionner la famille. Je pense que le gouvernement devrait voir à ce qu'on peut faire pour les familles actuellement et faire en sorte que cette cellule, qui est la base même de la société, puisse continuer de s'améliorer grandement et de répondre aux besoins des Québécois d'aujourd'hui.

Je suis aussi heureux de voir l'assurance-automobile qui est présentée par le gouvernement du Québec, mais prudemment, par étapes, avec une commission parlementaire itinérante. Je suis heureux de voir que le gouvernement veut faire un pas lent et sûr en avant. C'est sûr que l'Union Nationale est d'accord pour une assurance-automobile obligatoire pour tous. Nous ne sommes pas d'accord sur une assurance-automobile étatisée, avec le contrôle de l'Etat, mais nous voulons forcer tous les citoyens du Québec qui ont une automobile ou qui conduisent à avoir au moins une assurance minimum pour protéger tout le monde. Une certaine base de "no fault", bien sûr, une réglementation aussi plus sévère sur toutes les routes du Québec. Mais je félicite le gouvernement de vouloir agir avec prudence dans ce domaine en particulier.

Avant de terminer, M. le Président, je vous dis que j'ai écouté le discours inaugural du premier ministre et j'ai vu énormément d'espoir pour l'avenir des Québécois. J'offre, comme je l'ai dit au début de cette allocution, notre collaboration totale et entière. J'aurais voulu voir plus de priorités économiques, mais je sais qu'avec le temps, avec la collaboration de l'Opposition, on peut faire quelque chose dans ce domaine en particulier. Lorsque je discute avec le premier ministre de journalisme, je me fie à lui, parce qu'il en connaît pas mal plus que moi, mais lorsqu'on discute d'économique, je voudrais que le premier ministre écoute, de temps à autre, mes suggestions.

En terminant, l'Union Nationale renouvelée, opposition renouvelée, parti de négociation, parti de suggestions au gouvernement, nous suggérons au gouvernement d'oublier véritablement cette guerre avec Ottawa, pour faire en sorte que dans quatre ans, lorsque le référendum viendra, on décidera. Il y aura une position prise par le Parti québécois, une position par le Parti libéral, une position par l'Union Nationale, mais on y verra dans le temps. Temporairement, il faut oublier la guerre avec le gouvernement fédéral. Il faut arrêter de discuter de cette question et de tout mettre sur le dos du gouvernement fédéral, mais il s'agit de négocier. On a une équipe en face de nous, j'ai confiance en cette équipe pour pouvoir négocier quelque chose, non seulement pour le Québec, mais pour toutes les provinces canadiennes, pour notre pays, le Canada. Il s'agit de s'asseoir à la table des négociations puis de négocier véritablement pour arriver à la grande satisfaction des Québécois et des Canadiens.

En terminant, M. le Président, c'est l'habitude qu'un chef de parti d'Opposition présente une motion de blâme à l'égard du gouvernement. Mais pour montrer toute la collaboration qui anime l'Union Nationale aujourd'hui, pour montrer véritablement que nous voulons collaborer avec le gouvernement que les Québécois ont choisi, le 15 novembre dernier, je passerai outre à cette tradition. Je ne présenterai pas de motion de blâme pour prouver à la population du Québec, et au gouvernement, toute ma bonne foi et toute la collaboration de mon parti vers la réalisation des objectifs de mieux-être économique, social et culturel des Québécois d'aujourd'hui.

M. le Président, c'est un nouveau style d'opposition. Nous nous bornerons aussi à nous abstenir sur la motion de blâme présentée par le chef de l'Opposition officielle.

M. Samson: M. le Président.

Travaux parlementaires

Le Vice-Président: M. le député de Rouyn-Noranda, me permettez-vous, comme il est dix-huit heures et que l'article 31 s'applique, j'aurais deux avis à donner en vertu de l'article 174. Du consentement unanime de cette Chambre, si on me permettait de donner ces avis, et en sus, si on permettait de faire votre motion que, je pense, vous vous apprêtez à proposer, je serais d'accord, à moins que le leader parlementaire me...

M. Burns: M. le Président, c'est parce que nous sommes encore dans ce débat, alors je présume, j'ose croire que ce que le député de Rouyn-Noranda aurait à nous dire clarifierait le débat. A ce moment, après on pourrait passer à d'autres choses.

Le Vice-Président: M. le leader parlementaire, je dis tout de suite qu'immédiatement après les paroles que nous dira le député de Rouyn-Noranda, j'ai deux avis à donner au nom de deux députés en vertu de l'article 174.

M. Samson: M. le Président, je propose la suspension du débat.

Le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Le Vice-Président: Adopté. Mesdames et messieurs, en vertu de l'article 174, je vous donne avis que deux membres de cette Assemblée ont soumis au président leurs intentions de soulever un problème suite à des réponses données par des ministres durant cette journée. Le premier avis — je les donne dans l'ordre où je les ai reçus — se lit comme suit: Je vous avise de mon intention de soulever le problème pour lequel je désire des renseignements suite à la question que j'ai posée au ministre d'Etat au développement social et relative à l'approbation, par le gouvernement du Québec, du projet d'agrandissement de l'hôpital de Saint-Raymond, Saint-Raymond, comté de Portneuf. Je me déclare insatisfait de la réponse donnée à cette question qui se lit comme suit: Quel est l'échéancier de réalisation du projet d'agrandissement de l'hôpital de Saint-Raymond, Saint-Raymond, comté de Portneuf? J'entends ainsi intervenir, ce soir, dans un débat en vertu de l'article 174 de notre règlement. Le député de Portneuf.

Le deuxième avis, mesdames et messieurs. Je vous avise de mon intention de soulever le problème pour lequel je désire des renseignements suite à la question que j'ai posée ce jour à l'honorable premier ministre, M. Lévesque. Je me déclare insatisfait de la réponse donnée à cette question qui se lit comme suit: Je demande à l'honorable premier ministre si, premièrement, le programme de stabilisation du revenu sera étendu au lait industriel, à la production porcine et à la production avicole et, deuxièmement, si l'honorable premier ministre partage entièrement l'avis du ministre de l'Agriculture, à savoir que la seule solution au problème de l'agriculture réside dans l'indépendance du Québec. La présente demande est faite en vertu de notre règlement, article 174, alinéa b).

Ces deux avis doivent être donnés à 18 heures, ce que je viens de faire, et vous me permettez, au nom de la présidence, d'inviter les ministres concernés, d'abord le premier ministre et le ministre d'Etat au développement social ou le leader du gouvernement ou les adjoints parlementaires de ces ministres à être présents à ces mini-débats qui auront lieu après l'ajournement que le leader parlementaire demandera ou après 23 h, selon le règlement, s'il n'y a pas une motion contraire.

Les travaux sont suspendus jusqu'à...

M. Burns: Jusqu'à 8 h 15, M. le Président.

Le Vice-Président: ... 20 h 15

(Suspension de la séance à 18 h 7)

Reprise de la séance à 20 h 22

Débat sur le message inaugural (suite)

Le Président: A l'ordre, mesdames et messieurs!

M. le député de Rouyn-Noranda.

M. Camil Samson

M. Samson: M. le Président, nous en sommes au deuxième discours inaugural du présent gouvernement. J'aurais aimé, de ce gouvernement, avoir un peu de différence avec ce qu'on reprochait à l'ancien gouvernement quant à l'assistance des ministres et du premier ministre, au débat sur le discours inaugural. Il semble que ce ne sera pas le cas.

M. le Président, ce nouveau gouvernement qui se gargarise de vouloir être un modèle de démocratie pour le monde a beaucoup de choses à apprendre en matière de démocratie. On a trouvé le tour de nous lancer sur la piste d'un projet de télédiffusion des débats, puis finalement, avec un certain risque de manque d'équité, il n'y en a pas eu du tout. Comme de raison, M. le Président, vous allez bien comprendre que ce que Radio-Québec aurait pu faire dans les circonstances, Radio-Canada ne voulait pas le faire.

Ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont, comme à l'habitude, trouvé un moyen de passer, de faire le tour, de sorte qu'alors que tous les partis en cette Chambre auraient normalement dû pouvoir faire entendre leur message dans tout le Québec, une fois de plus c'est un parti qui a fait passer son message. Il y a des choses curieuses, M. le Président. Il y a quelques mois, c'était ce parti-là pareil, sous prétexte qu'il fallait aider l'Opposition. Aujourd'hui, c'est le même parti et je n'ai pas l'impression qu'il est dans l'Opposition.

Il s'agit de permettre à la population du Québec de voir et entendre ses représentants dans des débats aussi importants que celui du discours inaugural, celui du budget, de certaines lois très importantes, peut-être même la période des questions. Mais je ne m'attarderai pas tellement longtemps, il y a une sous-commission de formée et j'espère que cette sous-commission réussira à trouver une solution acceptable pour tout le monde.

Ce modèle de démocratie, M. le Président, il est déjà commencé au sein même du gouvernement. En effet, on entend déjà dire que, pour assurer une meilleure possibilité de transmettre l'information, un meilleur contrôle de l'information etc., etc., il paraît que les nouveaux attachés de presse des ministres, qui viennent généralement de Radio-Canada — je ne sais pas ce qu'ils vont faire après ce temps-ci, il n'y a pas de séparatistes à Radio-Canada, M. le Président, ils sont tous rendus avec les ministres — il paraît, dis-je, qu'ils vont devoir passer par le ministère des Communications, une espèce d'agence TASS québécoise. Je vois cela d'ici, M. le Président, la grande responsable de cela, l'agence TASS québécoise, qui va

dire aux attachés de presse des autres ministres: Tasse-toé, parce que c'est nous qui décidons. C'est comme cela que ça se fera.

Ce qu'on a vu, M. le Président, c'est un discours de partisanerie politique fait par le chef d'un gouvernement. Un discours inaugural, normalement, cela se fait au-dessus de la partisanerie. Mais c'est changé. C'est un nouveau style de gouvernement, on s'est fait casser les oreilles avec cela depuis le commencement. C'est un nouveau style de gouvernement. On a démontré un tas de problèmes, on n'a pas démontré de solutions. J'appellerais cela le grand slalom de 1977. Si le premier ministre faisait du ski, je pourrais dire qu'il pourrait devenir un des grands champions de l'équipe du Canada, mais, encore-là, je ne suis pas sûr qu'il voudrait être dans cette équipe.

Je pense que mes voisins de gauche ne sont pas sûrs non plus. Mais, M. le Président, un show bien monté, bien préparé, le tapage, les tambours, les trompettes, tout ce qu'il faut; on préparait ça depuis longtemps pour venir nous dire quoi? Pour venir dire aux Québécois: C'est bien de valeur — c'est à peu près comme cela qu'on leur a dit cela, en tortillant des mains — l'autre gouvernement nous a laissés comme cela et... Le chômage est là, mais on ne peut pas le régler. Quand l'actuel gouvernement était à la gauche du président, quand ils étaient seulement une demi-douzaine pour faire l'Opposition, quand on parlait de chômage, cela s'appelait de la carence administrative; aujourd'hui, maintenant qu'ils sont au pouvoir, cela s'appelle une responsabilité collective. C'est drôle comme les mots changent, c'est drôle comme les gens peuvent trouver des vocabulaires différents, selon qu'ils sont assis sur un siège ou sur un autre.

Dans leur cas, le vocabulaire a tellement changé que j'en suis à me demander si, en s'asseyant sur un autre siège, le courant électrique n'est pas monté trop vite.

M. le Président, dans un système démocratique — parce que, si on veut parler de démocratie, on va en parler — l'Opposition doit pouvoir jouer son rôle librement. C'est cela qui permet de demeurer dans un système démocratique. C'est tellement vrai que des gens qui sont aujourd'hui au pouvoir ont crié la même chose il n'y a pas tellement longtemps. Pour vous permettre de mieux comprendre, on pourrait peut-être faire référence au journal des Débats du jeudi 22 novembre 1973, parce que j'ai entendu, à la suite d'un discours en provenance de l'Opposition hier soir, certaines gens dire qu'ils étaient un peu déçus de voir qu'on prenait cela en attaquant le gouvernement après un discours aussi...

Je ne sais pas quel mot il a employé exactement, en tout cas, je pense que c'est "noble". Cela ne me dérange pas. Ils pourront choisir les mots qu'ils voudront, mais ce que ces gens-là ne semblent pas comprendre, c'est qu'on ne leur a même pas servi 1% de la médecine qu'ils ont servie quand ils étaient dans l'Opposition au gouvernement. Des débuts de session avec des motions, avec des interventions avant de permettre au

lieutenant-gouverneur d'entrer, ce n'était pas la première fois que cela arrivait, M. le Président. Il y en a qui se sont offusqués de cela. Oui, c'est effrayant. J'ai déjà entendu un honorable ministre d'aujourd'hui, qui était dans l'Opposition dans le temps, dire: Le vice-roi attend dans le vestibule et qu'il attende, on n'est pas pressé. Je me le rappelle. C'est drôle, dans ce temps-là, cela marchait: Faire de l'obstruction pour empêcher le discours inaugural de se faire. Le 22 novembre 1973 — c'était bon, par exemple, ils avaient trouvé un bon moyen de faire de l'obstruction — quand est venu le temps de nommer le président — vous savez, M. le Président, quand vient la nomination d'un président, généralement, on fait l'unanimité et on est d'accord et on trouve cela bien. Une bonne méthode de faire de l'obstruction, ils en avaient une bonne — ils ont proposé alors Louis-Philippe Lacroix comme président. Attendez, ce n'est pas tout.

Le chef de l'Opposition officielle disait ceci, c'est à la page 2 du journal des Débats du 22 novembre 1973: "L'Opposition officielle affronte depuis quelque temps, depuis l'élection, de fait une situation telle — c'est le député de Sauvé qui disait cela, l'actuel ministre de l'Education; il serait peut-être important que j'utilise un peu le ton qu'il utilisait parce que cela avait une certaine saveur, vous savez — que son efficacité dans l'exercice de ses fonctions essentielles, dans notre démocratie, est compromise.

Dans le régime parlementaire, le rôle de l'Opposition est essentiel et on peut mesurer le degré de démocratie et de liberté qui règne dans un pays par le respect ou le manque de respect qui est porté à l'Opposition." Ça applaudissait dans ce temps-là. Un peu plus loin, il disait: "Nous voyons bien, M. le Président, qui sont les véritables ennemis d'une juste répartition entre les deux langues dans cette Chambre." Parce qu'il voulait citer quelque chose en anglais. Il disait: "Sir Ivor Jennings disait donc: — c'était avant la loi 22 et avant la grande charte qu'il se prépare à apporter — "the test of a free countries to examine the status of the body that corresponds to Her Majesty's Opposition." C'est fort! Aller chercher dans des bouquins en anglais pour appuyer sa thèse qu'il fallait permettre à l'Opposition de bien jouer son rôle. Fallait-il qu'il soit pas mal à court d'arguments? Plus loin il disait: "Or, notre action comme Opposition a été entravée et continuera de l'être si nous laissons les choses aller à vau-l'eau. Si nous laissons les choses se dérouler sans rien dire." Il pensait peut-être au ministre de l'Agriculture. Il continuait, M. le Président, en disant: "Nous nous sommes heurtés constamment à la mesquinerie systématique du gouvernement libéral..." C'est le jour même où il a été chercher sa limousine. Il continuait: "...une Opposition officielle qui — dois-je vous le rappeler — est déjà lourdement pénalisée par le système électoral. Si justice était faite au Parti québécois, nous serions, dans cette Assemblée, non pas six mais trente-deux."

M. le Président, j'ai aussi souffert de certaines mesquineries. La Loi électorale, telle qu'elle est

présentement, peut faire qu'un jour il y a quelqu'un de pénalisé et qu'un autre jour c'est un autre qui est pénalisé.

Quand le Parti québécois disait que, s'il avait obtenu le nombre de sièges comparatif au pourcentage des votes reçus... Il en aurait eu 32, si cela était vrai. Je peux vous dire une chose, M. le Président: Si j'avais aussi en cette Chambre, à mes côtés, le nombre de députés équivalent, compte tenu du pourcentage des votes reçus, au Parti québécois, si on compte que, pour avoir un député péquiste, cela a pris 19 582 votes, pour avoir un député créditiste cela en prend 150 451, je n'aurais pas peur de jouer mon rôle comme député et comme chef du Ralliement créditiste en cette Chambre, parce que cela en prend neuf comme eux autres pour valoir un créditiste.

Une Voix: C'est une vieille, cela.

M. Samson: Non, ce n'est pas une vieille. Cela ne fait que quatre mois.

M. le Président, le gouvernement, une fois de plus, a démontré qu'il était capable de n'importe quoi, se cachant même derrière une certaine hypocrisie pour ne pas faire peur à la population, parce que là, ce n'est pas encore le temps. Avant les élections, il n'était pas question d'indépendance; durant les élections, non plus. Le lendemain des élections, on a pris toute la machine gouvernementale, avec les ministres qui se promènent d'un bord et de l'autre, puis là on fait de la propagande pour la séparation du Québec. Dans le discours inaugural, on s'est aperçu que cela avait été trop loin, puis là on est revenu à la souveraineté nationale, à l'autodétermination. On veut camoufler pour ne pas trop faire peur, parce que ce n'est pas encore le temps. Pendant que, d'un côté, on criait à la séparation, on s'arrange dans ce gouvernement pour avoir toujours deux équipes: une qui va à l'extrême, puis l'autre équipe qui dit: Pas trop vite, on n'est pas si dangereux que cela. Ils envoient des députés, ils envoient des ministres dire, justement comme il y en a un là: "Le séparatisme — c'est rapporté dans un journal..."

Une Voix: Par qui?

M. Samson: Le Journal de Québec, le mardi 8 mars, cela ne fait pas longtemps. "Le séparatisme si nécessaire, mais pas nécessairement le séparatisme." C'est un député qui dit cela, il est envoyé par le gouvernement." L'indépendance n'est pas un but, mais c'est un moyen d'atteindre la souveraineté politique à l'intérieur d'une association économique."

C'est pourquoi M. Gérald Godin proclame le séparatisme si nécessaire, mais pas nécessairement le séparatisme. Il n'est pas là. Est-il parti continuer cela?

Là, ce n'est pas moi qui le dis. "Agé de 37 ans, M. Godin porte ce message actuellement dans les milieux de langue anglaise. Il semble avoir organisé sa croisade lui-même, sans l'incitation des autorités du Parti québécois. Ancien journaliste cata-

logué comme marxiste dans les années soixante, il a été écroulé en 1970 en vertu de la Loi des mesures de guerre." Bon. Ce n'est pas moi qui le dis. Quand c'est moi qui le dis, ils crient. Mais c'est dit par d'autres, ils ne crieront pas, là.

"Deux ministres ont, plus tard, fait écho à ces propos soulignant que le Québec pourrait demeurer dans une confédération modifiée. Il s'agit de M. Bernard Landry, ministre d'Etat au Développement économique, et de M. Yves Bérubé, ministre des Richesses naturelles." Il est là, lui, et l'autre aussi.

Tiens, je vais prendre le journal Le Jour. Il est imprimé de nuit, je pense.

Des Voix: Ah! Ah! Ah!

M. Samson: On cite ce que ce monsieur écrit dans un journal de son comté et on dit carrément, à la fin de l'article, qu'il s'agit d'une nouvelle revue favorable à l'indépendance du Québec et au socialisme autogestionnaire. Tiens! Ce doit être la salière du chef de l'Opposition officielle. On a un vocabulaire extraordinaire pour tenter... Il arrive. C'est dommage, je viens de finir de parler de lui et je n'ai pas assez de temps pour continuer. Ne vous inquiétez pas, je n'ai pas peur de ce que je dis.

Un peu plus loin... Il y a un autre ministre qui va crier aussi. Cela ne fait pas longtemps et il est assis devant moi, celui-là. Hier soir, au Saguenay-Lac-Saint-Jean. C'est la copie de son discours que j'ai. Juste pour regarder de quelle façon on s'exprime. Cela fait partie du vocabulaire nouveau du style nouveau de gouvernement. A un certain moment on dit: "Les projets culturels sont inséparables à la fois d'une politique de la langue et de la lutte entreprise pour réaliser l'indépendance politique."

Cela n'est pas comme le discours inaugural tout à fait. A l'avant-dernière page: on peut en fait affirmer — cela c'est en terminant, parce que je ne vous lirai pas tout ce qu'il a dit, je vais manquer de temps — que la révolution culturelle importe autant pour la nation québécoise que les performances économiques, celles-ci ne pouvant, de toute façon, être l'oeuvre de gens apeurés et timorés. Révolution culturelle qui... je n'ai pas besoin d'aller plus loin, M. le Président, cela fait partie du vocabulaire nouveau. La seule fois où j'ai entendu ce mot avant de le lire là-dedans, c'est quand on parlait de Mao. Oui, ce n'est pas dans notre journal, M. le Président, on n'en a pas, nous.

Une Voix: Vers demain:

M. Samson: Et on peut continuer. Si vous en voulez, on va vous en donner d'autres. On en a d'autres, mais il est temps qu'on comprenne bien ce qu'on essaie de faire aux Québécois, présentement, alors qu'il n'y a pas 41% de Québécois qui ont voté pour l'indépendance du Québec. Il y en a 41% qui ont voté pour le Parti québécois. Faisons bien la différence. N'oublions pas, cela peut peut-être vous permettre d'applaudir aussi qu'il y en a 59% qui n'ont pas voté pour cela.

Ce qu'on essaie de faire présentement, c'est d'utiliser tous les moyens possibles, par le gouvernement, par les ministères, pour amener la population à voter à l'occasion d'un référendum qui viendra seulement le jour où le Parti québécois sera très bien prêt et que sa propagande sera très bien préparée. On ne sait pas encore quand. On ne sait pas encore quelle sorte de questions ils vont poser...

Une Voix: La meilleure.

M. Samson: ...parce que cela aussi, je me doute qu'ils vont trouver le moyen de l'envelopper, de la même façon qu'ils enveloppent présentement. Là où ils s'en vont, c'est justement là où le peuple québécois ne veut pas aller.

Une Voix: Où?

M. Samson: Chez le diable. M. le Président, je pense qu'il est temps de faire comprendre à cette équipe dite gouvernementale, il est temps de lui faire comprendre que la solution — parce qu'il y a des problèmes au Québec, bien sûr, on n'est pas là pour les cacher non plus — en matière constitutionnelle, ce n'est pas une solution extrême. Ce n'est pas là qu'on va trouver la solution. C'est le temps de leur faire comprendre, M. le Président, que généralement on ne divorce pas avant de s'être marié. Je ne sais pas s'ils peuvent comprendre cela. Ce qu'ils veulent faire, c'est divorcer puis, après cela, négocier un mariage.

Nous, on dit non au divorce; des arrangements nouveaux, oui, des arrangements qui tiennent compte de la réalité québécoise et qui tiennent compte aussi, à l'intérieur du Canada et de la confédération canadienne, des besoins particuliers de certaines autres provinces.

Qu'est-ce qu'on veut faire du Québec? Qu'est-ce que le Parti québécois veut faire du Québec? Nous entourer, même s'il dit non, par des clôtures aussi hautes que possible. Il a déjà commencé par les clôtures psychologiques et il plante des piquets tous les jours.

Il va tenter de régler le problème économique par une grande charte de la langue? Je suis de ceux qui n'ont pas honte d'être Canadiens français. Je suis de ceux aussi qui pensent que la langue est une chose très utile pour communiquer entre nous, mais c'est assez utile aussi pour permettre aux aliments d'entrer dans l'estomac.

Ce que l'on veut faire — non, je ne voudrais pas me laisser attirer par un député péquiste qui vient de dire "ce n'est pas tout", je serais obligé de croire ce que Louis-Philippe Lacroix a dit hier, mais, M. le Président, je vous dis ceci: Nous devons tenir compte de la situation telle qu'elle est, du contexte nord-américain dans lequel nous nous trouvons. Or, ce contexte nord-américain, M. le Président, il veut que les quelque 6 millions que nous sommes au Québec, nous soyons entourés quand même de personnes qui parlent une autre langue. On est sur le même continent; si on veut bénéficier du haut standard de vie que peut nous

procurer cette situation, ce n'est pas en se cachant la tête dans le sable qu'on en bénéficiera, mais en participant et en trouvant des moyens.

D'ailleurs, je ne commence pas aujourd'hui à dire cela, je l'ai dit dans le passé. Nous sommes de ceux qui prônent un fédéralisme différent; nous prônons, M. le Président, un fédéralisme qui sera bien au service des provinces. J'appelle cela un statut spécial, mais on peut appeler cela autrement et cela ne me dérange pas, du moment qu'on tient compte du fait que les Québécois, en majorité, parce que c'est cela la démocratie, la majorité, n'ont pas manifesté le désir de sortir du Canada. Cela est assez clair. Ils ont, au contraire, manifesté le désir de demeurer dedans et, quant à moi, je ne suis pas prêt à laisser ni la moitié ni les deux tiers du Canada à d'autres.

Je suis né dans ce pays et, comme Canadien, je ne veux pas qu'on me l'enlève ce pays, M. le Président.

Le Président: Est-ce que je pourrais vous demander de conclure maintenant, M. le député, s'il vous plaît?

M. Samson: M. le Président, à moins que je n'aie le consentement unanime...

M. Lavoie: Si le député de Rouyn-Noranda a besoin...

M. Samson: ... je pourrais continuer un peu.

M. Lavoie: ... de quelques minutes de plus, on est prêt à donner notre consentement.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement unanime?

M. Charron: Non, monsieur, pour conclure uniquement, M. le Président.

M. Samson: Est-ce qu'ils ont dit oui ou non, M. le Président?

Le Président: J'ai compris que vous pouviez prendre quelques minutes pour conclure.

M. Samson: M. le Président, c'est justement une partie de ce que je disais au tout début de mon allocution. Le respect de l'Opposition, cela devrait passer aussi par là et permettre au chef de parti d'avoir plus d'une demi-heure pour parler sur des sujets comme ceux-là.

Sous l'ancien gouvernement qui était considéré par le chef de l'Opposition officielle du temps comme non démocrate, on avait cela.

M. Lessard: Pas vrai!

M. Samson: J'avais une heure.

M. Levesque (Bonaventure): Une heure.

M. Samson: M. le Président, je dis que ce que nous devons rechercher pour le Québec, c'est un

statut différent, mais on peut le négocier à partir d'aujourd'hui et on aurait pu le négocier un peu plus avant. On peut le négocier avec la position que nous avons qui n'est quand même pas trop faible au sein de la Confédération canadienne. On peut permettre au Québec d'avoir le contrôle de son crédit. Quand est-ce que cela a été demandé au cours de conférences fédérales-provinciales? Permettre au Québec d'avoir accès à sa fiscalité directe et à avoir des arrangements différents de ce côté; quand est-ce que cela a été demandé?

On peut permettre aussi au Québec d'avoir plus de juridiction en matière de contrôle de son commerce. Quand est-ce que cela a été tellement demandé? Peut-être que le nouveau ministre de l'Industrie et du Commerce va le faire. S'il le fait, M. le Président, je l'applaudirai. Également, une meilleure juridiction sur les questions d'immigration. Avec ces quatre points dûment négociés, on pourrait faire davantage pour le Québec. Là, on aurait pu retrouver dans le discours inaugural des choses qu'on n'avait pas dans le présent discours inaugural; là on pourrait mettre sur pied réellement un système de revenu minimum garanti. On pourrait mettre sur pied aussi la possibilité de soins de santé accrus. On aurait pu aller plus loin que ce qu'il y avait dans le discours inaugural en payant les soins des chiropraticiens. On aurait pu également permettre l'allocation de mère au foyer, à la mère, à l'occasion d'une naissance, des congés de maternité. Ce serait là l'un des meilleurs moyens de faire une lutte positive contre l'avortement.

On pourrait également améliorer la qualité de notre système d'éducation, aller un peu plus vers un enseignement plus positif; autrement dit, améliorer la qualité de l'environnement de l'enseignement. Même si cela prenait un ministre spécial de l'environnement pour cela, cela ne me fait rien, parce que, de ce côté-là, il y a quelque chose à faire. Il faudrait peut-être aussi améliorer le système de bourses aux étudiants et on pourrait le faire. Pour ceux qui ont 18 ans et plus, qui ne vivent pas avec leurs parents, présentement, on tient compte du revenu des parents. C'est dans cette même Assemblée nationale qu'on a décidé que l'âge de la majorité, c'était 18 ans. Si cela a été décidé, M. le Président, à partir de cet âge-là, on doit arrêter de pénaliser l'enfant parce que les parents ont un certain revenu, en matière de bourses d'étude.

On pourrait aussi, en matière de relations de travail, améliorer la situation et, de ce côté, il y a beaucoup de choses à faire, bien que le discours inaugural ne soit pas tellement éloquent. Il y a beaucoup de choses à faire dans notre propre province, M. le Président, il y a encore des travailleurs qui, après avoir...

M. Charron: J'invoque le règlement. Je m'excuse, au moment où le député de Rouyn-Noranda commence à être intéressant, de devoir lui rappeler qu'il a malheureusement, dans une autre partie de son discours, utilisé son temps. Vous connaissez la rigueur de notre règlement qui impose au député de Rouyn-Noranda, comme à chacun des

membres qui veulent participer à ce débat limité dans le temps, des interventions qu'ils doivent eux-mêmes cantonner à l'essentiel de leurs propos. Je regrette avec lui que nous ne fassions que commencer à goûter à ses propos, mais son temps est malheureusement expiré.

Le Président: Je regrette pour le public. Je le rappelle encore une fois, il est interdit de manifester de quelque façon que ce soit. M. le député de Rouyn-Noranda, je suis sûr que le leader adjoint du gouvernement va vous donner une minute supplémentaire pour conclure.

M. Samson: Merci, M. le Président. Je disais donc qu'en matière de relations de travail, c'est inacceptable de voir des jeunes qui sortent des études, qui apprennent des métiers pour lesquels on leur donne des diplômes et, avec les diplômes et toutes les cartes qu'on veut, on ne leur donne pas de permis de travail. On fait de ces gens des chômeurs permanents. Qu'est-ce qu'on retrouve pour aider ces gens? Qu'est-ce qu'on retrouve, pour parer au chômage présent, dans le discours inaugural? Un programme spécial de création d'emploi, comme M. Diefenbaker avait fait en 1959, des travaux d'hiver avec cette différence que, cette fois-ci, on va les faire en été, les travaux d'hiver, d'après ce que dit l'actuel gouvernement.

M. le Président, je termine pour faire plaisir au ministre qui voulait m'empêcher de parler. Je termine en vous disant que le Québec est actuellement inquiet. La population est inquiète, vit dans l'incertitude, et cette incertitude, on doit y mettre fin. Si le gouvernement est sincère, comme il dit l'être, avec la population du Québec, ce n'est pas aux calendes grecques qu'on doit reporter le référendum, mais c'est tout de suite et au plus vite qu'on doit le faire; qu'on vide la question et que le peuple du Québec dise oui ou non. C'est cela que réclame la population.

Le Président: M. le député de Beauce-Sud.

M. Fabien Roy

M. Roy: M. le Président, après avoir entendu mes prédécesseurs, je me suis posé la question suivante: Si on donnait la possibilité aux citoyens non engagés dans des partis politiques de suivre la ligne du parti ou encore de défendre des étiquettes, qu'est-ce qu'ils nous diraient, à nous de l'Assemblée nationale, à ce moment-ci? C'est un peu cela, M. le Président, que je vais tenter de traduire et d'exprimer dans la période qui m'est allouée par notre règlement.

M. le Président, mardi dernier, le premier ministre du Québec livrait à cette Assemblée le contenu global des intentions et des objectifs de son nouveau gouvernement. C'était un événement qui était attendu avec impatience même à l'extérieur du Québec. La première remarque qui a été faite par l'ancien gouvernement libéral, mardi soir dernier, suite à ce discours inaugural, a été de dire que la majorité des projets annoncés par le gou-

vernement était sur les tablettes du Parti libéral. C'est justement pour cela que la population du Québec a placé le Parti libéral sur les tablettes, le 15 novembre dernier.

Les promesses du Parti libéral énoncées au cours de la campagne électorale de 1973...

M. Marchand: Où ont-ils placé le PNP?

M. Roy: ...et inscrites dans la majeure partie des derniers discours inauguraux sont demeurées sur les tablettes, alors que la population et l'Opposition du temps n'avaient cessé de réclamer les législations promises et attendues. Cela, M. le Président, le nouveau gouvernement ne devra pas l'oublier, jamais l'oublier et cela constitue une police d'assurance de première valeur. C'est une leçon qu'il devra méditer régulièrement. Dans une démocratie, le peuple est souverain. Le peuple a parlé le 15 novembre dernier. Il a parlé si fort que le Parti québécois lui-même a été surpris de se trouver au pouvoir et d'hériter de l'immense responsabilité de diriger les destinées du Québec et des Québécois. Le peuple a parlé et il parlera encore. C'est pourquoi le nouveau gouvernement devra être vigilant, honnête, responsable et réaliste.

Il importe donc pour le gouvernement actuel de se rappeler aussi souvent que nécessaire les véritables raisons qui l'ont porté au pouvoir. Premièrement, le besoin d'une administration honnête, capable de mettre un frein au gaspillage éhonté des deniers publics. Deuxièmement, le besoin d'ordre et de rétablir l'équilibre entre le secteur public et parapublic et la population en ce qui a trait aux relations de travail, ainsi que dans le secteur privé. C'est un point sur lequel le gouvernement a été sévèrement jugé le 15 novembre dernier. Il va falloir que le parti au pouvoir, le Parti québécois, se mette résolument à la tâche avec courage et détermination. Troisièmement, le besoin d'un gouvernement qui gouverne et qui est capable de prendre ses responsabilités.

C'est sur ces trois points que le gouvernement libéral a été le plus sévèrement jugé et rejeté le 15 novembre dernier. L'image que s'est donnée le Parti québécois a gagné l'appui d'une partie de la population, d'une partie qui a fait toute la différence entre l'Opposition officielle et le pouvoir, d'autant plus que la question de l'indépendance serait décidée éventuellement par voie de référendum, ce qui a contribué à rassurer un très grand nombre d'électeurs. Tout cela constitue, M. le Président, à mon humble avis, la pierre angulaire du gouvernement Lévesque.

M. le Président, j'aimerais aborder la grande question de l'indépendance et du référendum. C'est la grande question de l'heure, celle qui suscite le plus de débats et d'interrogations, d'inquiétudes même, voire même le plus de réactions, tantôt positives, tantôt négatives. Faut-il le répéter encore une fois, cette question, c'est celle de l'indépendance et du référendum.

M. le Président, qu'on le veuille ou non, qu'on aime cela ou non, Québec est à la croisée des

chemins et il nous faut faire un choix. C'est à nous, Québécois, de décider. Ce choix nous est-il apparu nécessaire depuis le 15 novembre dernier? Je dis non, Mme le Président. Il faut cependant admettre que, depuis le 15 novembre, l'échéancier se précise davantage et je suis très étonné du réveil subit de ce qui reste de l'ancien gouvernement et de son père spirituel, M. Pierre Elliott Trudeau.

Encore faut-il se demander où ils étaient ces dernières années. Serait-ce que la réalité leur a échappé à ce point? Pourtant, ils auraient dû disposer de données susceptibles d'orienter cette réalité. J'ose ajouter que le CAD aurait dû au moins servir à cela. Non, Mme le Président, le problème ne s'est pas posé depuis le 15 novembre dernier.

Seuls les endormis peuvent soutenir une pareille affirmation. Bien avant que la majorité des membres de cette Assemblée soient en mesure de suivre l'actualité politique et je dirai bien avant même la naissance d'une bonne partie des membres de l'Assemblée nationale, la question constitutionnelle était déjà posée ici même au Québec. Qu'il suffise de rappeler dans notre histoire les déclarations faites depuis les 30 dernières années par les différents premiers ministres de l'époque. M. Duplessis avait lui-même déclaré en cette Chambre en 1950 — il y a un témoin ici: J'ai dit à Ottawa que, si l'on ne veut pas respecter le pacte de 1867, si l'on ne veut pas de nous dans la Confédération, la province de Québec prendra les moyens de vivre par elle-même. M. Duplessis réclamait déjà une nouvelle constitution. Plus tard, il y a eu M. Lesage qui dénonçait le statu quo et le séparatisme et qui exigeait, lui, un statut particulier ou de nouvelles structures fédérales.

Mme le Président, il suffirait de consulter un reportage qui a été fait de la tournée de M. Lesage dans l'Ouest qui avait été couverte par un journaliste ici dans la tribune, à ce moment, qu'est-ce que M. Lesage avait déclaré? Il avait dit que les Québécois ne pouvaient plus fonctionner dans le statu quo actuel. M. Johnson avait déclaré, pour sa part — et d'autres en ont cité un autre tout à l'heure — je pense que M. Johnson avait quand même été le premier à le dire: Pas nécessairement l'indépendance, mais l'indépendance si nécessaire. Aussi, il y a eu M. Bertrand qui, à l'occasion des discours qu'il a faits, des interventions, des représentations qu'il a faites, avait placé le Québec d'abord au premier plan de ses préoccupations.

Mme le Président, il n'y a que M. Bourassa avec son fédéralisme rentable qui n'aurait pas compris. On pourrait citer plusieurs personnages politiques canadiens qui ont compris, eux-mêmes M. Ben Payeur a compris — et voici ce que M. Ben Payeur a déclaré le 19 août 1976, avant même que la campagne électorale ne débute; ce n'étaient que des rumeurs qu'il y avait à l'époque: Si l'indépendance se fait, ce sera par le Parti libéral. On pourrait en ajouter.

Mme le Président, on pourrait en citer d'autres parmi le Parti libéral, ce qui permettrait de dire que je n'ai jamais vu autant de contradictions sur

cette question dans une formation politique donnée. Par sa mollesse, par son laisser-faire et sa soumission trop souvent aveugle aux libéraux d'Ottawa, le Parti libéral qui a gouverné le Québec de 1966 à 1976 a contribué directement à faire avancer la cause de l'indépendance qu'il dénonce lui-même aujourd'hui. Les exemples sont trop nombreux pour n'en citer que quelques-uns.

Mme le Président, le Québec est mûr, c'est là que je voulais en venir, pour une réforme constitutionnelle en profondeur peu importent les termes, les mots qui sont employés. Il est temps de passer aux actes. Si la population du Québec était ici ce soir et qu'on lui demandait de nous dire ce qu'elle en pense, elle dirait aux politiciens du Québec: Dépêchez-vous de régler cela, on est tanné d'en entendre parler. On se le fait dire. Les députés du Parti québécois se le font dire. Les députés de l'Union Nationale et même les députés du Parti libéral se le font dire. La population du Québec est passablement fatiguée de cette question. Elle a hâte que les hommes politiques en qui elle a mis sa confiance se retroussent les manches et décident de travailler à trouver une solution à ce problème et de fixer les modalités qui feront en sorte de nous donner les outils dont le Québec a besoin pour assumer son destin.

Oui, Mme le Président, le Québec est mûr pour une réforme constitutionnelle. Il est temps de passer aux actes. Mais, actuellement, le premier acte que le gouvernement nous propose c'est le référendum. Mais le référendum, il va porter sur quoi? Un simple oui ou non sur l'indépendance, comme l'a suggéré l'Opposition libérale hier ou avant-hier? C'est de l'irresponsabilité. Je dirais même que cela risque le suicide national.

A-t-on perdu le sens de la portée d'une telle décision si jamais elle était prise? Est-ce qu'on s'est déjà demandé quelles seraient les conséquences d'un non fortement majoritaire comme l'espèrent les ténors libéraux et autres tenants du fédéralisme à tout prix? Est-ce qu'on a bien réfléchi sur cette réponse qui est quand même possible?

Ne risquerait-on pas de fermer la porte définitivement à toute réforme constitutionnelle subséquente, voire même mineure et de nous enliser profondément dans le statu quo dénoncé par la très grande majorité des Québécois? Pour moi, un oui sur cette question aussi simple équivaudrait à un chèque en blanc au gouvernement avec tous les risques que cela comporte, et un non serait encore plus dangereux pour l'avenir, pour les raisons que je viens de mentionner. La question du référendum pose la question du refus ou de l'acceptation, mais de quoi? C'est la question de l'indépendance ou de la souveraineté. Cela, c'est le fond du débat. C'est notre avenir qui va se décider et nous n'avons pas le droit de nous tromper. Il nous faut prendre tous les moyens pour agir dans le meilleur intérêt des nôtres et c'est pourquoi il faut, le plus tôt possible, franchir les barrières des étiquettes politiques. Pas l'indépendance ce serait bon si c'est les libéraux qui la font, pas l'indépendance c'est bon uniquement si c'est le Parti qué-

bécois qui la fait, non. Il faut franchir les barrières des étiquettes politiques et éviter que le débat actuel ne polarise les Québécois vers les deux extrêmes. Je ne suis pas le premier à le dire.

Je propose donc à cette Assemblée — et il y aura une motion d'inscrire au feuilleton demain — qu'une commission parlementaire spéciale de la constitution soit créée dès cette année avec mandat de consulter le public québécois et de proposer une véritable réforme constitutionnelle en élaborant une constitution définissant clairement les pouvoirs dont le Québec doit disposer. C'est là la seule façon de procéder si, véritablement, on veut assainir le climat actuel au Québec et préparer sereinement notre avenir collectif.

Dans le discours inaugural, le premier ministre a déclaré que son gouvernement avait entrepris une étude complète sur les modalités de cette association dont les résultats nous seraient communiqués, comme à tous les citoyens du Québec, aussitôt qu'ils seront disponibles. Cela va de soi, mais cette question est trop importante pour que ce soit l'exclusivité du gouvernement. Il incombe au Parlement lui-même d'être le maître d'oeuvre et de permettre à tous les partis représentés en cette Chambre de se mettre à la tâche. D'ailleurs, c'est le ministre des Affaires intergouvernementales lui-même qui déclarait au journal *La Presse*, et j'ai ici une copie de sa déclaration du 27 novembre dernier, et je cite: "Le programme même du Parti québécois à ce sujet prévoit un référendum seulement si, à défaut d'ententes Québec-Ottawa, le Québec doit procéder unilatéralement. En cas d'ententes, le programme prévoit un référendum sur la constitution dont se dotera le Québec."

D'une manière ou d'une autre, cette constitution, il faut la préparer. Si on a jugé bon de créer une commission parlementaire spéciale pour le Code des professions, il y a quelques années, si on a jugé bon de faire une grande consultation pour la protection du consommateur, et on se propose peut-être d'en faire encore une autre, alors que celle sur l'environnement vient d'avoir lieu et qu'on se propose d'en faire une autre sur l'assurance-maladie, raison de plus pour que cette grande question de notre constitution fasse l'objet d'une implication de tous les citoyens du Québec.

Peut-être certaines personnes pourraient-elles être tentées de m'accuser de séparatisme, à ce moment-ci, à la suite de mes propos. Je veux leur dire ceci immédiatement. Le Canada uni, oui, mais pas avec un Québec à genoux et soumis. Si les autres veulent d'un Canada uni, et on sait de qui je parle quand je parle des autres, il faudra qu'ils acceptent le Québec tel qu'il est et tel qu'il a décidé d'être. Les Beaucerons que je représente ont trop de fierté pour ramper. C'est ma position et celle de mon parti.

Pour revenir au contenu général du discours inaugural, il faut convenir, en toute objectivité, que c'est un excellent discours. C'est aussi le plus étoffé qu'il m'ait été donné d'entendre depuis mon entrée dans ce Parlement. Mais, Mme le Président, on ne juge pas un gouvernement par un énoncé

de principe. C'est par les actes que nous allons le juger, par les gestes qu'il va poser...

M. Levesque (Bonaventure): Très bien.

M. Roy: ... et j'ai l'intention de faire tout mon possible pour le surveiller le mieux possible. Un grand nombre de mesures annoncées ont déjà fait l'objet de mes interventions dans le passé et j'en suis fort heureux. Qu'il me suffise de rappeler à cette Assemblée quelques mesures attendues: loi sur les caisses électorales, efforts pour éliminer le patronage coûteux — je ne sais pas si on m'a bien compris — efforts pour éliminer le patronage coûteux, refonte de la Loi des accidents du travail, promesse dans deux discours inauguraux et qui n'est jamais venue, sur les tablettes, télédiffusion des débats. Je regrette ce qui est arrivé qu'on n'ait pas permis aux citoyens du Québec d'être en mesure de s'informer directement du travail que font et des positions que défendent leurs représentants, ici, à cette Assemblée.

Le remplacement de la loi no 22 que j'ai toujours dénoncée et dont j'ai été le premier — et on s'en rappellera du côté de l'Opposition officielle — à réclamer le retrait immédiat. Je tiens à dire au gouvernement d'être prudent sur cette question. D'abord, ce n'est pas une question qui touche tous les Québécois dans leurs préoccupations immédiates, dans toutes les régions du Québec. Il y a des régions concernées dans la région métropolitaine qui posent un problème particulier; cela, nous en convenons, mais il ne faudra pas négliger les autres problèmes qui touchent les autres régions du Québec. Il faut travailler uniquement de ce côté et je tiens à dire au nouveau gouvernement d'être prudent dans l'élaboration de sa charte de la langue. Il y a déjà deux gouvernements qui savent de quoi je parle.

Qu'on se rappelle ce qui est arrivé au lendemain de la loi 63, qu'on se rappelle ce qui est arrivé après la loi 22. La démocratisation scolaire, cela m'a fait plaisir, Mme le Président, et cela m'a fait sourire, parce que je me suis rendu compte que le pouvoir donne de la maturité, parce que je me souviens trop des débats qui avaient eu lieu, ici même en cette Chambre, et auxquels j'ai participé, en 1970, 1971, 1972, contre la centralisation scolaire, et ceux qui étaient, dans le temps, dans un parti de l'Opposition en cette Chambre et qui forment aujourd'hui le gouvernement étaient ceux qui nous accusaient d'empêcher la centralisation scolaire.

Vous savez, il n'y a rien de mieux des fois que de regarder un peu en arrière pour savoir où l'on est. C'est plus sûr pour guider notre action, afin de déterminer où l'on veut aller. Dans les affaires sociales, il y a énormément à faire. Le gouvernement a parlé, et j'en suis fort heureux, de la protection du public, des handicapés, des aveugles et des différentes catégories de personnes qui méritent une attention spéciale, de l'agriculture, du zonage, des terres arables. J'écoutais mon collègue, le député de Montmagny-L'Islet, interroger le ministre de l'Agriculture, aujourd'hui, interroger le premier

ministre. Même, il va y avoir un petit débat à onze heures, tout à l'heure. C'est curieux, on a dit cela pendant quatre ans à l'Assemblée nationale et ils n'ont pas compris.

Cela fait une semaine, quinze jours, deux mois qu'ils sont dans l'Opposition et ils ont déjà tout compris. C'est à se demander s'ils n'ont pas retrouvé nos discours. Je suis en train de me demander, Mme le Président, si on n'a pas laissé nos vieux discours dans les pupitres qu'ils occupent actuellement. Société du développement coopératif. Pour ce qui a trait à l'assurance-automobile, je reconnais qu'il y a beaucoup à faire pour que cessent les coûts astronomiques de l'assurance et je tiens à aviser tout de suite le gouvernement que je m'opposerai farouchement à un régime étatique unique dans ce domaine.

Il y a d'autres mesures à apporter, beaucoup plus efficaces; d'ailleurs, nous y reviendrons en temps et lieu.

D'un autre côté, je déplore le peu d'engagement du gouvernement au chapitre des relations de travail. Les difficultés rencontrées et le déséquilibre qui existe dans ce secteur ont été une source d'inquiétude et de problèmes très sérieux pour la population du Québec. La population exige que le nouveau gouvernement prenne ses responsabilités et agisse dans ce domaine comme gouvernement responsable. Il ne faudra pas oublier cela.

Il y a aussi beaucoup de livres blancs et de livres verts, et beaucoup d'études. Il ne faudra pas suivre les mêmes sentiers que vos prédécesseurs et passer notre temps à étudier pour finalement reporter les problèmes indéfiniment. Le gouvernement devra fixer des échéanciers rigoureux et passer aux actes. Jusqu'à ce jour, trop d'argent et de temps ont été gaspillés à étudier les études, et j'ajouterais, à considérer les considérations. C'est, à mon avis, deux grandes faiblesses du discours, comme les autres mesures, comme les mesures proposées dans le discours inaugural, quand même, répondre dans l'ensemble, et je veux le dire, en toute objectivité, à l'attente de la grande majorité des Québécois... qui se veut réaliste.

Je me propose donc, Mme le Président, de l'appuyer, mais avec les réserves que je viens d'énumérer et en espérant et en formulant le voeu que le gouvernement passe à l'action. Cependant, je tiens à faire remarquer que cet appui n'est pas synonyme d'appui au programme total du Parti québécois. D'ailleurs, je dois dire, en toute objectivité, également, que le discours inaugural est beaucoup plus réaliste.

Mme le Président, toute mesure ayant pour objet de favoriser le développement économique du Québec et susceptible d'améliorer le sort des Québécois, recevra mon appui. Par contre, je m'opposerai avec rigueur à toutes celles qui brimeront les droits fondamentaux de la personne ou qui favoriseront la progression de l'étatisme et du totalitarisme sous toutes ses formes.

J'aimerais peut-être aborder pendant une couple de minutes les problèmes économiques. Pour relancer l'économie dans le Québec, le gouvernement a parlé d'une relance dans le domaine

de la construction domiciliaire. Je pense qu'il y a beaucoup à faire de ce côté et le gouvernement n'aura pas besoin d'injecter énormément de capitaux, parce que dans le secteur privé, ils attendent des mesures incitatives des politiques provinciales, des politiques gouvernementales provinciales efficaces.

Nous avons une petite loi au Québec qui avait été votée par le gouvernement de M. Duplessis pour accorder une ristourne de 3% sur l'intérêt pour permettre aux personnes de différents secteurs, de différents milieux, mais de faibles salaires, de pouvoir se construire une résidence, de pouvoir posséder leur propre habitation. Cette loi et ces prêts qui ont été financés par les caisses populaires, à grande majorité, et par les sociétés d'assurance et les sociétés de fiducie, pourraient encore aujourd'hui créer un intérêt nouveau et susciter, autrement dit, le développement additionnel de ce côté, parce que les caisses populaires ont les capitaux, les sociétés d'assurance en ont et les sociétés de fiducie en ont également. Faisant suite également à la question qui a été posée aujourd'hui par le député de Drummond, il n'y aurait pas tellement d'argent à injecter de ce côté et le gouvernement pourrait faire beaucoup.

Le deuxième point, au niveau de l'habitation, le gouvernement devra être prudent au niveau de la construction des HLM, en ce qui a trait au coût des HLM. Je m'explique difficilement comment il se fait qu'on construit des HLM dans des centres ruraux dont le prix de revient est de \$350, \$400, \$450 par mois de loyer, alors que les particuliers se construisent des résidences semblables à côté, avec un prix de revient de \$150, \$175 par mois. Je remarque que les ministres en prennent note. J'espère que de ce côté, le gouvernement sera vigilant et réaliste de façon à susciter l'intérêt des Québécois, participer au développement économique du Québec.

À l'attention de mon collègue, le ministre de l'Agriculture, j'aimerais lui dire que le Québec a une richesse unique au monde, c'est le sirop et le sucre d'érable. Je représente un comté pour qui cette richesse a constitué un revenu d'appoint fort important. Je dis à l'attention du ministre, à cause de l'absence de politique gouvernementale, que cette année il n'y aura que 50% des érablières du Québec qui seront entaillées, ce qui fait perdre au Québec une production moyenne de 10 millions de livres de sucre et de sirop d'érable.

C'est un produit bien de chez nous, un produit que je qualifierais même de luxe et pour lequel nous n'avons pas besoin de faire de conférence fédérale-provinciale pour discuter de la mise en marché.

D'ailleurs, j'aurai l'occasion d'y revenir au cours des débats qui auront lieu lors de l'étude des crédits du ministère de l'Agriculture.

J'aurais aimé parler du textile, de la chaussure. J'aimerais parler également des problèmes municipaux, mais évidemment le temps ne me le permet pas. Je tiens à souligner que j'appuie entièrement l'excellente suggestion qui fut faite cet après-midi par le chef de l'Union Nationale, lors-

qu'il a proposé la création d'une société mixte pour favoriser la vente des produits du Québec à l'étranger. Je le dis, Mme le Président, et j'espère que le gouvernement en prendra bonne note et qu'il verra à faire le nécessaire pour tâcher de permettre justement à nos industriels de chez nous d'exporter à l'étranger.

Je serais tenté de parler des Maisons du Québec qui auraient pu jouer ce rôle mais qui, malheureusement, ne l'ont pas joué jusqu'à maintenant.

En terminant, je veux inviter tous mes collègues anciens et nouveaux à être les fidèles représentants de leurs électeurs. D'abord, je les invite à participer pleinement à la vie parlementaire, même si parfois il y a des sautes d'humeur, et d'exercer leur droit de parole, si nécessaire, de ne pas être des robots et des machines au service du parti. En ce qui me concerne, je n'ai jamais accepté que les députés ministériels d'arrière-ban soient d'éternels muets soumis à l'exécutif. Notre démocratie, messieurs, a besoin de vous.

Pour ce qui a trait à la motion de blâme qui a été présentée par l'honorable chef de l'Opposition, il est évident que si j'avais pu l'amender, j'aurais proposé un amendement, mais le règlement ne me le permet pas. Justement pour cette raison, je ne peux l'accepter telle que formulée et je voterai contre cette motion, Mme le Président.

En terminant, Mme le Président, je veux vous assurer, ainsi qu'à vos collaborateurs, ma plus entière collaboration pour que les travaux de cette Chambre se déroulent dans l'ordre, dans le respect de notre règlement et de nos traditions parlementaires.

Mme le Vice-Président: M. le député de Rosemont.

M. Gilbert Paquette

M. Paquette: Mme le Président, c'est justement un député de la base, ou si on veut un "back-bencher", dans le vocabulaire d'en face, qui a l'honneur de prendre la parole immédiatement après les porte-parole des partis de l'Opposition. C'est aussi un nouveau député d'un comté mont-réalais qui est peut-être encore capable de se mettre à la place des citoyens de son comté et de ceux qui sont dans les galeries et qui se demandent peut-être parfois de quoi on parle, tellement, parfois, on plane assez loin des problèmes, un peu coupés du monde qui attend de nous les réformes rapides et urgentes qui s'imposent depuis longtemps.

J'aimerais commenter ce discours inaugural à partir des problèmes que m'apportent les citoyens de mon comté que je rencontre, que j'ai rencontrés depuis le 15 novembre. C'est un comté mont-réalais qui comporte une forte proportion de travailleurs, de cols blancs, de cols bleus et aussi, dans certains quartiers, une forte proportion, jusqu'à 40% dans certains cas, d'assistés sociaux et de chômeurs ainsi qu'environ 35% de personnes âgées qu'on laisse avec une maigre pitance de

\$3000 par année pour vivre, des gens qui sont des laissés-pour-compte dans notre société que le précédent gouvernement a continué à gérer dans l'intérêt d'une minorité et qu'il continue à défendre — c'est cela qui est le plus désolant — depuis le 15 novembre.

Il y a une réalité d'abord qui crève les yeux, c'est le lourd héritage de l'ancien gouvernement, qui nous a laissé l'accroissement de la dette publique, les tensions linguistiques, l'augmentation du nombre de chômeurs et d'assistés sociaux au Québec, surtout la dévaluation des hommes politiques suite au patronage et à la corruption. À ce dernier chapitre, il est intéressant de souligner que l'abolition des caisses électorales occultes, que justement le gouvernement se propose d'abolir au cours de cette session, est au programme du Parti libéral depuis au moins 1970. Elle a été mise là par les militants de ce parti. Mais cette mesure n'a jamais été mise en application par l'ancien gouvernement. Pourtant, le leader de l'Opposition officielle, comme premier geste à la Chambre, nous amène une question de privilège qui reproche justement au gouvernement un certain respect de son parti, de ses militants et de son programme et de son conseil national. Pourtant, pour la première fois au Québec, on a enfin un parti qui légifère en fonction de son programme politique, un programme politique construit par des milliers de militants dans toutes les régions du Québec et qui pousse même le souci démocratique jusqu'à les consulter une fois au pouvoir.

Selon ces messieurs d'en face, il vaut probablement mieux consulter les financiers de la rue Saint-Jacques avant une session, comme cela a été fait en 1973, avant que vous adoptiez votre politique linguistique. Vous vous le rappelez sans doute, ceux qui étaient là. Au fond, c'est cette absence de démocratie interne, de souci d'honnêteté politique irréprochable, cette absence de préoccupation pour les plus démunis de la société qui vous vaut aujourd'hui d'avoir traversé de l'autre côté de la Chambre. En ce qui me concerne, je tiens à dire que c'est la voix de ceux qui n'en ont pas traditionnellement dans notre société que je veux écouter, en passant par mon parti et aussi au-delà des allégeances politiques partisans également. Je veux leur faire savoir, en ce début de mandat, qu'ils ont enfin un gouvernement qui défend leurs intérêts et qui commence à s'en occuper tout de suite, dès le début de cette première session.

J'ai rencontré, depuis le 15 novembre, une foule de citoyens qui attendent avec impatience et aussi avec espoir des mesures comme celles qui sont contenues dans le message inaugural, des citoyens, handicapés physiquement et qui veulent travailler, s'intégrer à la société, être reconnus comme des éléments à part entière, qui veulent mener une vie normale. Le courage moral de ces personnes mérite cette loi que le gouvernement a annoncée et qui doit viser à leur faciliter la difficile tâche de leur réintégration dans notre société.

J'ai rencontré aussi des gens âgés qui, après avoir trimé des années au service de la société en

un temps où les fonds de retraite n'existaient pas, se retrouvent aujourd'hui avec \$3000 par année. Or, pendant que l'ancien gouvernement endossait les folies somptuaires du maire de Montréal, qui profitaient à une poignée d'entrepreneurs, l'ancien ministre des Affaires sociales ne trouvait pas le moyen de découvrir quelques millions pour assurer la gratuité des médicaments à toutes les personnes âgées, ni de débloquer les fonds nécessaires pour donner des services à domicile aux personnes âgées. Ces mesures annoncées par le présent gouvernement vont réduire du même coup la misère de milliers de citoyens qui, à Montréal, sont sur les listes d'attente des foyers d'hébergement, parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement, parce qu'ils ne peuvent pas rester dans leur milieu de vie.

Concernant le problème du logement qui touche justement très durement non seulement les personnes âgées mais tous les citoyens et particulièrement ceux à faible revenu qui, souvent, ont été délogés du bas de la ville par des démolitions sauvages, le caucus des députés de Montréal, qui a fait de ce problème sa priorité, est heureux de retrouver un début de solution à ce problème, un début très modeste, je dois en convenir, mais un début quand même dans ce discours inaugural.

Ici, il est un peu ironique et même scandaleux d'entendre l'Opposition officielle se plaindre que le gouvernement fait trop peu pour le logement alors que, lorsqu'elle était au gouvernement cette même Opposition officielle a laissé la Société d'habitation du Québec prendre un retard inacceptable de trois ans sur son programme de construction domiciliaire.

Le résultat de cette inaction de l'ancien gouvernement: le nombre de logements disponibles le plus bas jamais vu, en tout cas à Montréal, une pénurie de logements qui permet aux trusts de l'habitation de faire des affaires d'or sur le dos des citoyens.

Ces mêmes citoyens que j'ai rencontrés sont écrasés sous le fardeau fiscal le plus élevé de toutes les provinces canadiennes. Ils voient leur pouvoir d'achat diminuer par l'augmentation des coûts et des profits, alors qu'ils réussissent à peine à rattraper, à arracher une augmentation équivalente de leur salaire. Dans le cadre de cette situation générale, le gouvernement ne peut pas faire autrement qu'éliminer les abus les plus criants comme celui de l'assurance-automobile où ces mêmes citoyens doivent payer des taux exorbitants, allant jusqu'à \$2000 par année, pour pouvoir s'assurer. Dans ce domaine, comme dans celui de l'habitation, l'entreprise privée à laquelle l'Opposition officielle tient tant comme moteur du développement économique au Québec a fait la preuve de son inefficacité depuis tant d'années, de son incapacité à relever ces défis. C'est elle-même qui appelle, par son incapacité, une intervention du gouvernement, qui, fort heureusement, s'annonce prochaine.

Quand le chef de l'Opposition officielle affirme que le développement social passe par le développement de l'entreprise privée — il est im-

possible qu'on le reconnaisse sans qu'on reconnaisse le rôle primordial de l'entreprise privée — il se fait, en fait, le théoricien d'une doctrine politique importée d'ailleurs, des Etats-Unis, pour les besoins de la clientèle privilégiée dont il se fait le porte-parole depuis toujours.

C'est vrai que le développement social dépend du développement économique et inversement aussi. Mais le développement économique ne se fait pas d'abord et nécessairement, et uniquement par l'entreprise privée, ni même en reconnaissant le rôle primordial de l'entreprise privée et encore moins des multinationales. Le développement économique se fait tout simplement par l'activité économique des citoyens d'un pays. Or, on constate qu'au Québec les domaines où les Québécois ont réussi, par leur activité économique, à développer eux-mêmes le Québec, c'est justement dans les formes collectives d'organisation économique, par des coopératives, dont la remarquable expansion du mouvement Desjardins et de la Coopérative fédérée et aussi par des sociétés d'Etat comme SIDBEC et l'Hydro-Québec. Sans d'aucune façon éliminer ou diminuer l'entreprise privée et même en appuyant le développement des petites et des moyennes entreprises qui génèrent 40% de l'emploi au Québec actuellement et qui sont contrôlées par des Québécois au moins, on ne peut que souligner le pas déterminant que le Québec va franchir quand il aura entre ses mains les outils déterminants que sont une société de développement coopératif et une société de réorganisation industrielle. Il s'agit de prendre en main notre économie tranquillement, à côté de ce qui existe déjà. Il me semble que n'importe quel Québécois est capable de comprendre cela.

En ce qui concerne le domaine du travail, j'ai également rencontré dans Rosemont des travailleurs qui font partie des 60% de la population qui n'a aucune protection actuellement dans ses conditions de travail, qui est soumise à l'arbitraire des patrons qui souvent ne respectent même pas les conditions minimales de salaire et de sécurité physique que non seulement la loi actuelle demande, mais que la simple décence exige. Ce genre d'attitude permet peut-être d'augmenter les profits à court terme, mais il ne permet pas nécessairement un développement économique équilibré, parce qu'il arrive que les travailleurs, quand ils sont poussés à bout, se révoltent. On en a eu la preuve dernièrement.

Trois lois majeures du discours inaugural, de même que le sommet économique de mai devraient permettre un début d'assainissement des relations de travail. Je veux parler de la loi sur les conditions minimales de travail, de la loi sur la sécurité physique des travailleurs et des amendements au Code du travail.

Pour avoir eu l'occasion d'amorcer un travail sur ces lois, je suis convaincu qu'elles auront un premier effet déterminant non seulement sur la qualité de la vie de la majorité des Québécois, mais également sur le dynamisme de l'activité économique qui dépend avant tout des travailleurs du Québec. On l'oublie trop souvent.

Après trois mois d'activités intenses, le chef de l'Opposition officielle se plaint que le nouveau gouvernement n'ait pas déjà réparé tout le gâchis libéral des six dernières années. Il a même le culot de pousser la contradiction jusqu'à nous dire: Continuez nos politiques, allez dans le même sens que nous, dans la voie que nous avons tracée. Autrement dit, le Québec est proche de l'abîme, faites comme le Parti libéral, faites encore un pas dans la même direction. Le gouvernement a choisi une autre direction, une nouvelle approche, c'est celle d'un gouvernement en même temps audacieux, réaliste et humain.

Quand le chef de l'Opposition affirme que plusieurs des projets de loi proviennent du gouvernement précédent, il oublie que, dans la plupart des cas, en particulier dans celui de l'assurance-automobile, dans celui de la sécurité physique des travailleurs aussi, tout le travail a dû être refait tellement l'ancien gouvernement avait pris l'habitude des trompe-l'oeil et des projets mièvres et vides de sens. Cela va prendre pas mal d'assaisonnement avec la salière et la poivrière dont on parlait pour rendre tout cela mangeable.

Malheureusement, je pense que tous les observateurs de la scène politique et ceux des autres partis d'Opposition, si on excepte l'appui très spirituel du député de Rouyn-Noranda, ont au contraire fait preuve de responsabilité critique au cours de ces heures cruciales pour le Québec qui s'en viennent, et tenteront, je suis sûr, de proposer une alternative valable et des améliorations positives aux projets du gouvernement.

C'est aussi le rôle des députés ministériels. On va adopter, on a déjà commencé à adopter une attitude critique dans les groupes de travail où l'on est, on va continuer à le faire au Parlement et dans les commissions parlementaires.

Il n'est peut-être pas nécessaire de citer toutes les critiques des éditoriaux des journaux, mais pour une fois, je pense, ils ont fait preuve d'une rare unanimité. Je cite le Devoir: Un excellent départ à Québec. Le Soleil: Au-delà du nombre des législations annoncées, ce sont les objectifs, voire même les idéaux annoncés par M. Lévesque qui sont encourageants pour l'avenir du Québec. La Gazette: PQ lines up to expectations. Most of its main lines can command the support of all Quebecers. La Presse: Un message audacieux, mais rassurant. Enfin, même le chef de l'Union Nationale et le député de Beauce-Sud ont eu le courage politique et l'honnêteté de parler d'un discours plus étoffé ou d'un discours plein d'espoirs, je les en remercie.

Tous les commentateurs retrouvent ce souffle des débuts de la révolution tranquille mais avec des orientations certainement plus larges. Voilà qui répond à la demande très prématurée du chef de l'Opposition qui exige du gouvernement qu'il redonne confiance aux Québécois, confiance qu'il inspire déjà de toute évidence. En effet, un discours inaugural impressionnant: 21 projets de loi, huit réformes importantes de lois existantes, dix mesures administratives, quatre livres énonçant des politiques d'ensemble fondamentales pour le

Québec et qui touchent tous les secteurs et remplissent immédiatement presque tous les engagements du parti durant la dernière campagne électorale, et cela, malgré l'état déplorable des finances publiques et des pouvoirs politiques insuffisants que nous ont laissés le fédéralisme rentable et la collaboration soumise de l'ancien gouvernement pendant six ans. C'est certes un début qui peut sembler ambitieux à certains, mais je suis sûr que tous mes amis de ce côté-ci de la Chambre seront d'accord pour dire qu'ils ne représentent que le dixième, que le centième de tout ce qu'il faudra faire pour relancer le Québec. Rome ne s'est pas construite en un jour, la reconstruction du Québec ne se fera pas non plus en une session ou même en quatre ans.

Ainsi, quand le chef de l'Union Nationale dit: On peut faire tout cela avec le régime fédéral actuel, je lui répondrai qu'on peut sans doute faire bien d'autre chose aussi et qu'on ne peut pas faire plus que cela. Avec un demi-gouvernement, on peut, au maximum, bâtir un demi-Québec ou plutôt un tiers de Québec dans ce drôle de fédéralisme qui paralyse inutilement les deux gouvernements, qui bloque encore les Québécois.

J'ai eu l'occasion, avec d'autres, de travailler à certains des projets qui seront soumis par le gouvernement et, à tout instant, on constate qu'on est bloqué par le régime constitutionnel actuel. Dans le domaine linguistique, entre autres, on veut tout simplement établir un Québec aussi français que l'Ontario est anglais tout en respectant nos minorités.

Dans presque tous les domaines importants de cet aspect vital de notre développement collectif, nous devons laisser des secteurs entiers à découvert, étant obligés de compter sur un miracle, c'est-à-dire la possibilité pour le gouvernement fédéral actuel de mater l'opinion anglo-canadienne hostile même à une politique de bilinguisme officiel.

Par exemple, dans le domaine de la francisation des entreprises, même la commission Gendron évalue à 5% ou 10% le nombre d'emplois où la langue anglaise doit être utilisée comme outil essentiel de travail. Le gouvernement devra évidemment prévoir des étapes pour nous permettre d'arriver à cet objectif réaliste de francisation, mais le problème est qu'un grand nombre, un très grand nombre d'entreprises pourront échapper au programme de francisation grâce aux bons offices du régime fédéral actuel, à commencer par les services fédéraux et les compagnies de la couronne comme Air Canada ou le Canadien national et les ports, les aéroports en sol québécois. On a vu, récemment, l'infranchissable fossé qui nous sépare de nos voisins canadiens-anglais sur cette question lors de l'affaire des gens de l'air du Québec auxquels on s'obstine encore, dans certains milieux, à refuser l'usage normal de leur langue sur le territoire du Québec.

Comment, aussi, faire autre chose que de vagues incitations aux multiples compagnies qui ne sont incorporées qu'à Ottawa, sans parler des pouvoirs limités du Québec dans le domaine de

l'immigration? Mais il faut surtout mentionner l'absence presque totale d'autorité du Québec dans les communications et les affaires culturelles. La récente décision de la Cour suprême du Canada, qui est d'ailleurs une créature de l'Etat fédéral, a encore diminué cette marge de manœuvre comme elle l'a fait constamment ces dernières années contre les intérêts supérieurs du Québec. Il faut affirmer avec force que tous les efforts de francisation du gouvernement du Québec sont menacés si le français ne devient pas bientôt la langue des communications. De plus en plus, les mass media, comme la radio, la télévision, le cinéma, les imprimés, façonnent la culture d'un peuple et son apport original aussi à la société internationale autant, sinon plus, que la langue d'enseignement ou la langue de travail.

On pourrait passer, comme ça, en revue tous les secteurs de la vie collective où le régime fédéral nous bloque. Par exemple, jamais le Québec ne pourra vraiment résoudre le problème du chômage, s'il n'a pas le contrôle entier des taxes, des épargnes, du pouvoir d'achat de ses citoyens, s'il ne peut les orienter vers le développement de notre secteur secondaire qui n'est que d'environ 34% de l'ensemble de l'activité économique du Québec alors qu'en Ontario il atteint près de 60% actuellement. C'est l'essentiel du contenu de la souveraineté du Québec sur le plan économique. Depuis au moins 26 ans nous finançons nous-mêmes notre propre développement; chaque année, il y a eu plus d'épargne qui est sortie du Québec qu'il y a eu de capitaux étrangers qui sont entrés. Et on va continuer à se mettre à plat ventre devant les investissements étrangers. Je pense que c'est fini, cela!

Le chef de l'Opposition officielle, en se défendant de vouloir créer l'incertitude, bien sûr, nous a sorti, encore une fois, une liste de compagnies qui déménagent certaines de leurs activités en Ontario depuis le 15 novembre. Il feint d'oublier, pour des besoins de partisanerie politique, que ce mouvement a commencé depuis plus d'une dizaine d'années, peut-être plus longtemps que cela encore, et que l'ancien gouvernement, en six ans, n'a pas pu l'enrayer, tout simplement parce qu'il n'avait pas les outils politiques et encore moins la volonté de le faire. Nous, on demande aux Québécois de se donner les outils politiques pour stopper cette fuite qui est lente, mais inexorable, des capitaux qui, comme aux Etats-Unis, dont aucun Etat n'est en processus de sécession, à ce que je sache actuellement, se concentrent autour des Grands Lacs et vers l'Ouest du continent. C'est un mouvement qui ne dépend aucunement du désir d'autodétermination des Québécois, c'est un mouvement inexorable de nos ressources économiques. Nous, du Québec, sommes les seuls à pouvoir le contrer, l'arrêter, ce mouvement-là, en misant à fond sur l'investissement ici, par nous, de nos taxes, de nos épargnes et de notre pouvoir d'achat.

C'est pour des raisons essentiellement pratiques et aussi parce que le Québec est le siège d'une nation qui a quelque chose de modeste mais de particulier à apporter à l'ensemble nord-

américain et mondial qu'il faut redéfinir le statut constitutionnel du Québec et le redéfinir en profondeur. Ceux qui s'y opposent sont, au fond, comme le premier ministre du Canada: des théoriciens rêveurs qui croient défendre cette institution respectable qu'est le fédéralisme, alors qu'ils défendent, en fait, le pire exemple de fédéralisme unitaire qui soit au monde et qui minorise continuellement toute une nation en Amérique du Nord.

La souveraineté-association que proposera le gouvernement n'est-il pas une forme de fédéralisme beaucoup plus juste, beaucoup plus productive, beaucoup mieux adaptée à la réalité des deux nations qui cohabitent au nord des Etats-Unis que la situation actuelle? Pourquoi vouloir à tout prix, messieurs de l'Opposition, empêcher le gouvernement du Québec, élu le 15 novembre, de permettre à la population du Québec de choisir son avenir en toute connaissance de cause?

Vous réclamez un référendum rapide, disant pour lever l'horrible incertitude qui parcourt tous les milieux, incertitude dont vous êtes les premiers responsables. Vous traitez les Québécois comme une mère poule qui couve tous ses petits. Vous dites ceci: Reste avec maman, fais attention de ne pas commencer à songer, à penser à voler de tes propres ailes, c'est dangereux. Tu vas te faire faire mal! Alors qu'au contraire la maturité, la responsabilité collective vont seules nous permettre notre survie en Amérique du Nord et notre développement en tant que nation francophone.

Or, il faudrait probablement que le gouvernement ne parle pas de cette possibilité d'autodétermination des Québécois ou qu'il en parle après le référendum. Est-ce que vous voulez un véritable débat sur cette question? Est-ce que vous avez peur d'un véritable débat sur cette question qui se ferait suffisamment en profondeur, avec tous les arguments que chacune des parties va pouvoir apporter?

M. Lalonde: Apportez le débat.

M. Paquette: C'est ce qu'on va faire.

M. Lalonde: Commencez tout de suite.

M. Paquette: On commence, on va continuer. Il est vrai que le Parti québécois n'aurait peut-être jamais pris les rênes du gouvernement s'il n'avait pas promis un référendum avant de s'engager dans la révision constitutionnelle qu'il propose, c'est vrai, malgré qu'on puisse penser que la population en avait peut-être suffisamment soupé de l'ancien gouvernement pour qu'on n'ait pas besoin de leur promettre cela. Justement, la population, si elle n'est peut-être pas majoritairement prête pour maintenant à la souveraineté, elle sait pour qui elle a voté. Elle a voté pour un parti indépendantiste et elle demande essentiellement deux choses à son nouveau gouvernement.

Premièrement, permettre aux Québécois d'exercer sérieusement leur droit à l'autodétermination. Le Parti libéral du Québec se comporte

comme s'il ne voulait pas que le Québec l'exerce en toute connaissance de cause, ce droit. Structurez votre option, précisez-la. On va la préciser, la nôtre, aussi. Mais je vous demande une chose, j'aimerais cela le savoir, parce qu'on ne sait toujours pas: Etes-vous pour ou contre le droit à l'autodétermination des Québécois? Etes-vous d'accord avec cela? Pensez-vous, en tant que Québécois, ici, en tant que représentants du peuple canadien-français qui se concentre à 80% au Québec, qu'on a le droit de décider tout seul de notre propre avenir, de faire un débat de fond là-dessus?

M. Marchand: Etes-vous pour ou contre...?

M. Paquette: En terminant, M. le Président, avec tous mes collègues du parti ministériel, je demande au Parti libéral du Québec de préciser son option, puis d'élever un petit peu le niveau des débats et d'arrêter de sombrer dans le négativisme puis le légalisme. On est venu ici pour autre chose. Cela fait huit ans qu'on a créé ce parti et qu'on travaille. On est ici pour autre chose. Je pense que vous autres aussi vous êtes ici pour autre chose.

M. Marchand: Etes-vous pour ou contre l'hôpital de Rosemont? Tout ce qu'on a ce sont des discours.

M. Paquette: Voyez-vous, cela recommence justement, cela recommence. Cela recommence encore. Cela recommence. Je vous demande cela en toute honnêteté, y a-t-il moyen d'élever un peu le niveau des débats dans cette Chambre? L'importance, je pense, de la question qui est soulevée aux Québécois et du débat qui s'amorce, s'élève au-dessus des petits calculs politiques partisans. Je pense qu'il y a certains partis de l'Opposition qui l'ont compris; on est extrêmement heureux de cela.

Le Parti québécois va préciser encore son option, précisez la vôtre au plus tôt et discutons là-dessus raisonnablement, avec dignité. Encore une fois, Mme le Président, en terminant, c'est le destin de toute une nation, de notre nation dont il s'agit. Merci.

Mme le Vice-Président: M. le député de Nicolet-Yamaska.

M. Serge Fontaine

M. Fontaine: Mme le Président, c'est avec fierté que je m'adresse aujourd'hui à cette Assemblée en tant que représentant des électeurs du comté de Nicolet-Yamaska. Je voudrais immédiatement dire à ces gens qui m'ont fait confiance que je me ferai un devoir de défendre leurs droits et de travailler sans relâche à leur bien-être. Le gouvernement, par l'entremise de son premier ministre, lors du message inaugural, a également manifesté ses bonnes intentions. Mais il ne faudrait pas oublier que l'enfer est pavé de ces bon-

nes intentions et qu'il ne s'agit pas présentement que de manifester de bonnes intentions, mais il faut absolument et nécessairement passer aux actes.

Je voudrais tout d'abord attirer l'attention des membres de cette Assemblée sur l'interprétation pour le moins partisane qu'a donnée le premier ministre dans son message inaugural des élections du 15 novembre dernier lorsqu'il parlait d'un sursaut extraordinaire de confiance en soi et d'une fierté tranquille et décontractée par laquelle le Québec a été parcouru.

Il ne faudrait pas oublier que les 60% des électeurs du Québec qui ont voté contre le Parti québécois avaient des raisons de ne pas le faire. Est-ce que cela veut dire que les autres 60% des électeurs du Québec n'ont pas de confiance en eux et n'ont pas de fierté? A mon avis, le premier ministre se devait de parler comme un premier ministre et de parler au nom de tous les Québécois.

Nous, de l'Union Nationale, et également les députés de l'Opposition officielle représentons ici ceux qui ne partagent pas nécessairement les vues du gouvernement et, fait à remarquer, nous représentons la majorité de la population. Nous représentons des Québécois à part entière qui ont également confiance en eux et nous sommes prêts à travailler pour le bien-être de tous les Québécois en général.

Je relève également, dans le discours inaugural, les expressions "se retrousser les manches" et "se serrer la ceinture", ce qui veut dire que même si le gouvernement manifeste de nombreuses intentions législatives, il devra quand même compter sur les contingences budgétaires et souvent piétiner sur des promesses électorales qui ont été faites au cours de la dernière campagne. On a fait des promesses et maintenant on est pris avec le carcan de la réalité. C'est sans doute beaucoup plus complexe qu'on ne l'avait imaginé.

La réalité commande souvent le freinage des plus belles ambitions. Des promesses, on en a fait et nous comptons sur le gouvernement pour en réaliser la plus grande partie. Mais, entre-temps, il y a des réalisations qui se laissent attendre ou des projets qui ont été bloqués. Je voudrais en citer quelques-uns: Dans la Presse du 24 novembre 1976, on rapportait ce qui suit: Considérant qu'un logement convenable est aussi important que la santé et l'alimentation, M. René Lévesque a promis que le logement sera une des priorités fondamentales de son gouvernement. C'est ainsi que M. René Lévesque s'est engagé à construire 7000 logements sociaux par année, en plus des quelque 60 000 logements que l'entreprise privée construit déjà.

Ces logements sociaux seront offerts en priorité aux personnes âgées et aux jeunes couples de 25 à 35 ans. Le message inaugural est muet à ce sujet et, qui plus est, le ministre des Affaires municipales déclarait, il y a quelque temps, à Montréal que ce programme était abandonné.

Il est à espérer que le ministre des Affaires municipales puisse donner des explications à ce sujet lorsqu'il aura l'occasion de nous donner la réplique.

Quant à l'agriculture, il n'y a rien de consistant dans le message inaugural à ce sujet. En effet, la principale occupation des producteurs laitiers actuellement est de savoir quel sera leur quota de lait le 1er avril prochain. On nous avait promis des négociations intenses avec le gouvernement fédéral à ce sujet et nous ne savons même pas maintenant s'il y a eu des discussions. On nous annonce bien que l'on fera la distribution du lait gratuitement dans les écoles et nous sommes en faveur de cette mesure, mais il s'agit là d'une solution bien imparfaite du problème de l'agriculture. Je ne pense pas que ce soit dans cette mesure parcelaire que le problème tout entier de l'agriculture sera résolu.

Quant à la réforme administrative qu'on nous promet, j'espère que cette réforme ne se fera pas par le simple fait de remplacer un fonctionnaire par un autre ou de le remplacer par une tête d'affiche du Parti québécois comme cela a été le cas de M. Michaud.

Le discours inaugural ne nous annonce rien qui vaille non plus qui serait de nature à sauver les municipalités de la faillite. J'ai, dans mon comté, une dizaine de municipalités qui sont mal-en-point sur le plan financier. Pour ne vous en citer que trois ou quatre, je voudrais mentionner la corporation municipale de Notre-Dame-de-Pierreville, la corporation municipale de Saint-François-du-Lac, village, la corporation municipale de Saint-François-du-Lac, paroisse, et la corporation municipale de Saint-Antoine-de-la-Baie.

A Notre-Dame-de-Pierreville, par exemple, des usagers d'un réseau d'aqueduc devront payer, cette année, environ \$800 pour leur service d'eau. Pourtant, avant les élections, M. René Lévesque, en conformité avec le programme du Parti québécois, s'était engagé à augmenter le revenu des municipalités conformément à leurs responsabilités. Il avait pris trois engagements en ce sens: Premièrement, rendre statutaires et indexées les subventions gouvernementales, leur indexation étant urgente. Pourtant, on s'est aperçu que, depuis le 15 novembre, la plupart desdites subventions ont été coupées et je voudrais citer ici un cas particulier de mon comté, la corporation municipale de Saint-François-du-Lac, paroisse.

Le ministre des Affaires municipales accorde une subvention à cette municipalité pour construire un réservoir d'eau, mais, dans le même élan de générosité, il coupe une autre subvention à la même municipalité, subvention qui devait permettre à cette municipalité de construire un réseau de distribution d'eau qui aurait été relié au réservoir subventionné. Où est la logique dans une telle situation? On a un réservoir mais on n'a pas de réseau. Le ministre pourra sans doute nous répondre un jour à ce sujet.

Deuxièmement, M. Lévesque s'engageait également à augmenter de 2% à 3% la part de la taxe de vente et, troisièmement, il s'engageait à créer un office de prêts municipal qui aurait emprunté au nom des municipalités qui le désirent, qui aurait garanti ces emprunts et les aurait accordés à des taux privilégiés. Nulle trace de ce dernier projet dans le message inaugural!

On nous parle également d'enlever le patronage à quelque niveau que ce soit. Nous sommes bien d'accord sur cet énoncé de principe et nous serions d'accord également avec la nouvelle politique d'engagement des occasionnels qui a été énoncée par le ministre des Transports si le comité qui doit être formé pour faire la sélection des candidats comprenait également le député du comté. Le député est le représentant de toute la population de son comté.

Si l'on veut tenir compte du rôle social et politique du député au niveau de son comté, il faudrait le laisser prendre part aux décisions ou, à tout le moins, l'y faire participer afin que tous aient le droit de faire valoir leur point de vue.

A mon avis, s'il est une personne qui est apte à tenir compte des dimensions humaines que pose la recherche d'un emploi, c'est bien le député. Il est bien évident aussi qu'il y aura toujours des cas d'urgence qui nécessitent des engagements immédiats et où il y aura toujours matière à discrétion. Ces cas existeront toujours. Il faudrait les prévoir dans le mode d'application des nouvelles règles.

Nous aurions aimé, également, voir dans le message inaugural un énoncé de principe concernant une réforme administrative au niveau des hôpitaux et des salles d'urgence. Tout le monde connaît le fouillis indescriptible qui règne dans nos salles d'urgence et il est aberrant qu'aucun commentaire n'y ait été apporté dans le discours inaugural. C'est la même chose dans le domaine des ambulances.

En tant que porte-parole de mon parti dans le domaine de la justice, j'aimerais ici apporter quelques commentaires dans ce domaine, ainsi que sur la question de l'assurance-automobile. Je voudrais tout d'abord aborder la question importante de la protection publique. La question des commissions d'enquête est une question fort importante qui a été passée sous silence. Le gouvernement précédent avait présenté le célèbre projet de loi no 41, qui avait été dénoncé par la grande majorité des intéressés, y compris le Barreau du Québec. Nous comprenons que ce projet de loi avait des lacunes graves, mais il faudrait, de toute urgence, que le gouvernement actuel résolve le problème des commissions d'enquête afin de protéger les droits des individus et afin, également, d'établir clairement dans une loi de l'Assemblée nationale les principes les plus élémentaires de la justice, qui doivent être respectés dans ce domaine des commissions d'enquête. C'est avec hâte que j'attends l'action du gouvernement dans ce domaine et je comprends que le ministre de la Justice donnera des éclaircissements, des révélations sur la politique du gouvernement d'ici à la fin du débat sur le message inaugural. J'aurais aimé qu'on indique la voie qu'on veut suivre dans ce domaine ou qu'à tout le moins un comité soit formé afin de se pencher sur la question. J'invite donc le ministre de la Justice à nous indiquer quelle sera l'attitude du gouvernement face à cet épineux problème.

Egalement, dans le domaine de la protection publique, le discours inaugural ne mentionne au-

cunement qu'une aide pourrait être apportée aux municipalités afin de les aider à assurer un service policier des plus adéquats. Actuellement, nombre de municipalités ne sont pas capables de faire face aux frais onéreux de police et abandonnent ce service. C'est le cas, notamment dans mon comté, de la ville de Nicolet qui, actuellement, est en négociation avec l'Institut de police pour que le service policier soit assuré par les étudiants de l'école. Vous voyez, on en est rendu à demander des étudiants pour assurer le service policier dans une ville.

Nous aurions également aimé voir proposer par le gouvernement des mesures pour diminuer le taux de criminalité au Québec et également des mesures pour améliorer notre système carcéral, mais il faudra sans doute attendre le discours du budget et l'étude des crédits du ministère de la Justice pour connaître la politique globale de réforme de notre système de prisons.

Dans le domaine de l'assurance-automobile, on annonce un projet de loi à être présenté par le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières au cours des prochaines semaines. Ni le message inaugural, ni la conférence de presse qui a suivi ce discours n'ont donné de détails sur ce projet de loi et nous n'en savons pas plus qu'avant le 8 mars 1977, c'est-à-dire qu'il y aura mise sur pied progressive d'un régime public d'assurance-automobile.

De quelle sorte de régime s'agit-il? Combien y aura-t-il d'étapes? Il semble qu'on commencera d'abord par imposer à tous les Québécois l'obligation de s'assurer pour conduire un véhicule automobile. Qui peut être contre un tel principe? Personne. C'est évident qu'il faut commencer par là. Il y a bien des années que cela aurait dû être fait. Mais comment allons-nous mieux assurer ces gens? Quelle méthode le gouvernement va-t-il mettre de l'avant? On ne le sait pas. Il faudra attendre. Si je comprends bien, ce projet de loi sera soumis à l'étude d'une commission parlementaire itinérante. Très bien, mais encore là, ce seront des délais de plusieurs mois avant de connaître les véritables intentions du gouvernement. Cependant, nous comprenons la prudence du gouvernement dans ce domaine et nous l'engageons à être attentif à tous les groupes d'intervenants qui feront des représentations à la commission. Il s'agit d'un domaine extrêmement complexe qui touche le budget de chacun des foyers du Québec. Cependant, je peux vous dire immédiatement, Mme le Président, que notre parti sera un farouche défenseur du domaine privé des assurances et qu'il faudra également être prudent quant à la notion de faute.

De toute façon, malgré les bonnes intentions et les bonnes paroles du gouvernement, les Québécois ne peuvent s'attendre à un changement réel dans ce domaine avant la toute fin de cette année ou carrément l'an prochain.

On a également parlé des actions de groupe. Il s'agit là d'une réforme qui a été prônée par le Barreau du Québec, lequel a même soumis à l'ancien gouvernement un projet de loi qui devait

permettre par voie d'actions d'obtenir un jugement déclaratoire sur des situations de fait et de droit qui affectent une collectivité d'individus. Cet instrument de justice pourra sans doute apporter satisfaction à des groupes de consommateurs qui seront lésés dans leurs droits. Reste à voir les modalités d'application d'une telle initiative.

La loi d'accès à la justice. Nous sommes d'accord sur le principe actuel d'augmenter la juridiction de la cour d'accès à la justice à \$5000, mais il faudrait être prudent dans l'avenir pour ne pas augmenter trop vite cette juridiction, puisque pousser à un montant trop élevé pourrait empêcher certaines gens défavorisés intellectuellement d'y avoir recours. Dans cette ligne de pensée, il faudrait peut-être penser à un mécanisme d'assistance technique et juridique à ces personnes qui se sentent incapables de plaider elles-mêmes leur propre cause.

Il y aurait peut-être lieu aussi de penser à créer le huis clos pour ces causes afin d'enlever la nervosité des usagers de cette cour. Quant à la réorganisation des tribunaux, on en a discuté depuis longtemps. Nous avons eu le livre blanc de l'ex-ministre de la Justice, M. Choquette. Il y a également eu un projet de loi inscrit au nom du député de Bonaventure lorsqu'il était ministre de la Justice, le 17 mars 1976, soit la loi sur l'organisation judiciaire. Jusqu'où ira le gouvernement dans ce domaine? Tous ceux qui sont intéressés au processus judiciaire et administratif voudront se prononcer sur ce projet de loi et je sais que le gouvernement va leur donner l'occasion de le faire. Dans tous ces domaines, nous demeurons donc dans l'expectative pour l'instant. Il faudra attendre de voir le budget et l'étude des crédits.

Cependant, il est à noter que toutes les intentions annoncées par le gouvernement ne requièrent pas l'indépendance. Tant que vous serez prêts à agir comme un bon gouvernement, nous serons prêts à agir comme une bonne opposition collaborative. Cependant, le jour où vous ne serez plus ce bon gouvernement, vous pouvez être assurés que notre collaboration vous sera retirée. Merci.

Mme le Vice-Président: M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Mackasey: Mme le Président, prenant en considération l'heure et vu que nous avons au moins deux mini-débats, je pense...

M. Charron: Mme le Président, j'invoque le règlement. Je regrette auprès du député de Notre-Dame-de-Grâce, mais je crois que le député de Bourassa devrait être le dernier à s'exprimer ce soir, avant que nous procédions aux mini-débats. Nous entendrons le député de Notre-Dame-de-Grâce à un autre moment.

M. Mackasey: J'espère que vous serez là.

Mme le Vice-Président: M. le député de Bourassa.

M. Patrice Laplante

M. Laplante: Mme le Président, permettez-moi, tout d'abord, d'exprimer ma fierté d'être membre de cette Assemblée nationale et de représenter, à titre de député péquiste indépendantiste, le comté de Bourassa. J'aimerais m'expliquer, c'est le vrai Bourassa que je représente, Henri Bourassa et je me ferai un devoir, lors de la réforme de la carte électorale, de donner son vrai nom à ce grand nationaliste qu'était Henri Bourassa.

Je suis heureux, aujourd'hui, que notre gouvernement ait apporté une attention toute spéciale dans le discours inaugural à l'environnement.

Mme le Président, nous sommes aux prises, dans notre comté, avec le plus haut degré de pollution qu'il peut exister au Québec. Nous sommes pris avec les carrières, avec du dynamitage qui cause, jusqu'à quatre milles de distance, des bris de vitres, aussi avec des dépotoirs à ciel ouvert, sans compter la rivière des Prairies, la rivière des Prairies que le gouvernement antérieur, avec sa tolérance, a fini de polluer au plus haut degré. Pour ceux qui ne connaissent pas cet endroit, vous n'avez qu'à entrer par le comté de Lafontaine et sans rien voir, mais à sentir seulement, vous allez la trouver. C'est le pire coin de la province.

On a jusque commis l'absurdité, sous le gouvernement antérieur, de construire des logis pour les personnes âgées au bord de cette rivière. Il y existe actuellement la plus grosse concentration de logis pour personnes âgées; près de 3 500 y demeurent dans des édifices de 20 étages. De plus, ces bâtisses sont construites, pour la plupart, par des entreprises privées, entreprises à but lucratif où on s'applique à exploiter, le plus honteusement possible, toutes ces personnes âgées. Chaque année, même cette année encore, il y a des augmentations de \$30 à \$50 pour chacun de ces logis. Même dans une résidence toute spéciale, construite encore par l'entreprise privée, on demande des augmentations allant jusqu'à \$140 par mois. C'est ce qui se passe, actuellement, dans l'exploitation de nos personnes âgées. Le gouvernement a contribué d'une façon toute spéciale à cette exploitation. Dans le cas de ces personnes âgées dont le député de Rosemont a si bien exprimé tout à l'heure les besoins, on a commencé par leur donner des augmentations de loyer et chacune d'elles est allée voir son député libéral du temps pour essayer de se faire aider par quelque moyen que ce soit, afin de s'exempter de cela.

La seule chose que le député a eu à dire, à ce moment-là, c'était d'aller à la Régie des loyers. Imaginez-vous, dans une bâtisse où il y a environ 800 de ces personnes avec une moyenne d'âge de 80 ans, le rôle qu'elles peuvent jouer dans une Régie des loyers! D'autant plus que ce même gouvernement a connu l'absurdité d'arrêter le paiement des tests d'urine et de sang. La réponse qu'on leur faisait c'est qu'on cessait de payer, par un arrêté, et que si elles voulaient les avoir gratuitement, il leur fallait aller dans un hôpital de la

ville et attendre de deux à trois heures avant d'y être admis.

Il y a aussi l'indexation que le gouvernement libéral du temps visait; à l'hébergement, il y avait l'indexation de ces pensions. C'est vrai qu'il y avait indexation de ces pensions, mais on a oublié que les \$55 que ces gens-là reçoivent, qu'il leur reste à la fin de chaque mois, l'indexation des \$55 doit retourner à l'administration de chacun de ces centres-là. Dans les recommandations que je fais à mon gouvernement, soyez certains d'une chose, c'est que je recommanderai le gel partiel de ces loyers et l'abolition des permis de ces mêmes maisons qui exploitent à but lucratif.

J'ai aussi l'honneur de représenter mon comté dans le domaine scolaire, comme commissaire à la CECM. J'ai pu constater, j'ai été en mesure d'évaluer la dégradation du système d'éducation. On a continué à construire des écoles gigantesques, ce qui a contribué à la déshumanisation des élèves et ce, malgré les recommandations du rapport Parent. On a fait, du secteur professionnel, tant et si bien que nos enfants ont servi de cobayes d'un système. Aucun encadrement n'existe à la vie étudiante. La disparition d'une année, au second cycle, à l'élémentaire. Spécialisation de nos enfants dès l'âge de 13 ans. Entrée au collégial à 15 ans. Absence presque totale de psychologues, d'orienteurs. Orienteurs; on oblige les commissions scolaires à en engager seulement deux par 3000 élèves. Aucun programme-cadre en éducation physique, même si, depuis des années, les commissions scolaires en demandent l'adoption.

Enseignement du français déficitaire. Nos enfants passaient leur secondaire complet sans apprendre l'histoire. Elaboration de programmes ne tenant pas compte de la réalité. Enseignement religieux nettement déficitaire. On pourrait en nommer encore combien d'autres! Je ne parlerai pas ici du climat créé au personnel par coup de décrets, lois matraques, mais j'attirerai l'attention des députés de cette Assemblée sur une qualité d'enseignement basée sur une compréhension vis-à-vis des professeurs-employés. Jamais, sous le gouvernement libéral, on ne s'est attaqué à la base même de l'éducation qu'est le professeur à l'enseignement. On a voulu, par l'Opération 55, démocratiser le système scolaire tout en essayant de faire, avec nos instituteurs, des spécialistes. On ne s'est pas occupé de l'effet de dénatalité qui a pu se produire dans nos familles, si bien qu'aujourd'hui aucun mécanisme n'a pu être établi pour le recyclage ou la direction de nos professeurs vers d'autres spécialités.

Aujourd'hui, dans nos écoles secondaires, on se retrouve avec 48% de nos professeurs qui n'enseignent même plus la matière dans laquelle ils sont diplômés. C'est un des vices du système que le gouvernement n'a jamais voulu attaquer. On a préféré plutôt l'affrontement avec ces gens, on a refusé de les écouter, si bien que, lors des négociations provinciales, dont je fus partie par le biais de la Fédération des commissions scolaires catho-

liques du Québec, il a été pour nous indécent d'avoir un gouvernement où en six mois on a eu à passer quatre ministres de l'Éducation.

A chaque fois que ces ministres se présentaient à la Fédération des commissions scolaires, la première chose qu'ils nous disaient était: Ne soyez pas durs, j'arrive, je ne comprends rien. Vous n'avez jamais rien compris du système d'éducation au Québec. Vous n'avez jamais voulu le faire évoluer suivant le besoin de l'enfant mais vous l'avez fait évoluer suivant le besoin des entrepreneurs de briques, par exemple, de murs et de ciment.

Vous avez voulu ainsi instituer la loi 27, c'était beau, la loi 27, qui donnait le droit aux parents de rentrer dans une école; c'est une des lois dont j'ai le plus honte comme Québécois. Vous avez sorti les parents de l'école, peut-être pas volontairement, mais vous auriez essayé volontairement, vous n'auriez pas fait mieux. Lorsque les parents arrivaient chez eux, les enfants étaient là pour les questionner; pauvres parents ils ne comprenaient plus rien. La seule réponse qu'on trouvait à dire: Ne t'en occupe pas, on s'en occupe. Petit à petit vous avez chassé ces parents-là de l'école et voilà que, d'un coup de maître, vous instituez la loi 27, mais vous leur donnez seulement un rôle de buveurs de café et de mangeurs de biscuits à l'intérieur d'une école, un rôle consultatif où la participation ne comptait pas pour vous autres.

Si, dans vos politiques administratives, vous aviez compris ce que c'était que le parent, vous auriez donné plus qu'une loi de participation. Vous auriez donné certainement une loi où le parent, avec le professeur et ceux qui s'occupent de l'école participent aux décisions. C'est ce que le parent recherche pour ses enfants.

Je m'en voudrais à ce moment-ci, M. le Président, de ne pas souligner la présence importante, dans mon comté, de groupe ethniques. Je veux aujourd'hui, par cette première intervention à l'Assemblée nationale, les inviter à participer activement à la vie du comté, à la vie de la province et à la construction d'un Québec bien à nous. Je voudrais aussi les rassurer; les événements du 15 novembre dernier leur ouvrent la porte toute grande pour venir travailler, non pas en arrière de nous, ni en avant, mais côte à côte. Nous voulons pouvoir travailler d'égal à égal et, surtout, cesser d'avoir peur, oublier très vite la propagande mensongère et démagogique des tenants du fédéralisme à l'égard du séparatisme.

Je vous le répète en cette Assemblée, nous ne sommes pas des séparatistes, mais bien des indépendantistes et nous croyons fermement à une union du Canada avec notre pays qui est le Québec. Merci.

Le Vice-Président: M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Mackasey: M. le Président, puis-je demander l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, s'il vous plaît?

Le Vice-Président: C'est l'ajournement du débat.

M. Mackasey: Oui, excusez-moi.

Le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. Charron: Adopté,

Mini-débats

Le Vice-Président: Mesdames et messieurs les députés, avant que l'ajournement des travaux de cette séance ne soit proposé, je désire rappeler que le président a reçu, avant 17 heures ce jour même, deux avis de députés en vertu de l'article 174 du règlement. Dans ces circonstances, le président, suivant l'ordre dans lequel il reçoit ces avis, ou à sa décision lorsqu'ils sont reçus en même temps, décide de l'ordre de présentation. Je pense que le député de Montmagny-L'Islet...

M. Bellemare: Juste pour faire remarquer, M. le Président, que c'est bien précisé dans notre règlement que c'est à 23 heures.

Le Vice-Président: Oui, M. le leader de l'Union Nationale. Cependant, vous savez que nous sommes...

M. Bellemare: Il faut demander le consentement.

Le Vice-Président: D'accord, nous sommes au cours du discours inaugural. Je me suis permis de ne pas invoquer cet article qui dit après 23 heures parce que l'ajournement du débat a été demandé. Cependant, je vais me rendre à vos désir et suggestion et demander si, de consentement unanime, je peux appeler les avis de ces deux députés.

M. Bellemare: Avant 23 heures.

M. Charron: M. le Président, je pense que vous avez ce consentement. Je pense que le leader parlementaire de l'Union Nationale est dans l'erreur. Au fait que l'ajournement du débat a été accepté unanimement par cette Assemblée, le président est libre de procéder immédiatement à l'application de l'article 174.

M. Bellemare: Sainte-Bénite! Écoutez bien cela, M. le Président, c'est lui qui est professeur ce soir. À 23 heures les mardis et les jeudis. Ce n'est pas à l'ajournement; à 23 heures, c'est stipulé, sauf s'il y a consentement unanime. Le vice-président a compris d'ailleurs.

M. Charron: C'est ce qui vient d'être accordé.

M. Bellemare: C'est bien sûr, mais vous n'aviez pas d'affaire à ressouder.

M. Samson: Sur la question de règlement, M. le Président, c'est un fait, ce que vient de dire le député de Johnson et leader parlementaire de l'Union Nationale. En principe, si on voulait faire

ce qui nous a été fait cet après-midi, on pourrait vous demander simplement de suspendre en attendant 23 heures. Mais, M. le Président, on va faire contre mauvaise fortune bon cœur, on va donner notre consentement.

M. Bellemare: C'est ça.

Le Vice-Président: On enlève au président les mots de sa bouche, pas sur sa langue, dans ce sens que je pourrais demander le consentement de tous pour suspendre les travaux jusqu'à 23 heures et ensuite nous pourrions entendre les deux députés. Mais si tous sont d'accord, nous entendrons immédiatement le député de Montmagny-L'Islet.

Soutien des revenus aux agriculteurs

M. Julien Giasson

M. Giasson: M. le Président, au cours de l'après-midi, j'ai posé une question au premier ministre et il y a des éléments de sa réponse qui ne m'ont pas entièrement satisfait. Évidemment, ces questions, je les ai posées pour une raison très particulière. D'abord, le discours qu'il a prononcé par son message inaugural a bien indiqué une volonté du gouvernement d'étendre des programmes de soutien de revenus pour les agriculteurs par la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles.

Or, dans l'argumentation invoquée par le premier ministre pour expliciter sa réponse, il a indiqué qu'il était à peu près impensable, face à des politiques du gouvernement fédéral dans ce secteur, politiques qui pouvaient être retirées à n'importe quel moment, il était impensable, dis-je, de vouloir instaurer, entre autres, pour les producteurs de lait industriel, un programme de soutien des revenus par la loi sur l'assurance-stabilisation.

A priori, on peut croire que cela pourrait être assez difficile, mais si j'ai posé une question touchant particulièrement trois productions agricoles au Québec, je l'ai fait en fonction de nombreux commentaires que j'ai entendus de la part de producteurs laitiers, de lait industriel, de producteurs de porc, ainsi que de producteurs de chair de volaille, lors de la tournée que j'ai faite dans les paroisses de mon comté au cours de janvier et de la première semaine de février.

Ces gens ont fait état, entre autres, d'une nouvelle augmentation des coûts de production. Particulièrement du côté des producteurs de lait industriel, on m'a indiqué que les vendeurs ou les fournisseurs de machinerie agricole les avaient avisés d'une augmentation du coût de la machinerie, qui se situait entre 6% et 10%, selon le type de machinerie. Ces gens m'avaient indiqué une nouvelle augmentation, d'ailleurs, du côté des moulées qui servent à alimenter le troupeau. L'augmentation du coût des céréales et des intrants qui vont dans la fabrication des moulées avait fait en sorte qu'un élément nouveau dans les coûts de production s'était ajouté.

On m'indiquait également qu'on prévoyait une augmentation du prix des engrais chimiques que les producteurs vont se procurer au printemps.

Après la discussion que j'ai eue avec ces gens, je leur demandais où, selon eux, ils voyaient des solutions possibles pour être capables de mieux contrôler la rentabilité de leur entreprise surtout suite aux décisions de la Commission canadienne du lait, au cours de l'année 1976, de réduire leur production potentielle par une coupure de 20% sur les quotas détenus.

Ces gens m'ont dit: Parmi les moyens qu'on verrait pour nous aider à résoudre de façon partielle la situation qui est la nôtre dans ces champs, il y aurait l'application de l'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Je leur ai demandé: Quelle est la position de votre organisation professionnelle, l'UPA? A ce moment, ils n'étaient pas certains de l'attitude de l'UPA vis-à-vis de l'application d'un programme de soutien de revenu du côté du lait industriel, puisque l'UPA avait examiné les problèmes découlant d'un projet de fusion des deux laits au Québec.

Par contre, en voyant la Terre de chez nous, tout récemment, je découvre que même l'UPA s'est fait une opinion. Je cite une partie du texte qui représente les commentaires du secrétaire général de l'UPA, M. Kirouac, qui dit ceci: "Ceci ne veut pas dire que les producteurs de lait de consommation seraient trop payés présentement. Il s'agit plutôt de relever les revenus des producteurs de lait industriel. En attendant que le marché assure la couverture des coûts de production, l'UPA croit qu'il faudra faire intervenir la loi de l'assurance-stabilisation de manière à rétrécir la marge qui sépare ces deux types de production."

Également, du côté des producteurs de porc, ces gens ont constaté, au cours des tout derniers mois, une baisse dans le prix aux marchés. Ils ont également subi des augmentations de coûts de production, mais le secteur qui est le plus durement touché depuis décembre est le secteur de la production de chair de volaille où le prix du "broiler" a atteint, depuis un mois et demi, son niveau le plus bas depuis au-delà de deux ans. C'est que présentement le prix est tombé à \$0.315. Comme on le sait, on a des surplus, parce que le Québec, dans ce secteur comme dans le lait, produit plus que sa consommation en dépit des quantités de poulets qui viennent déjouer nos marchés pénétrant des provinces voisines. Présentement, les producteurs de chair de volaille sont très durement touchés par cette chute des prix et l'augmentation du coût des moulées.

Je voudrais, M. le Président — je termine là-dessus — vous indiquer que, dans une autre production, soit la production du boeuf de boucherie, là où le fédéral avait déjà un programme de soutien des prix, en 1976, le Québec a décidé de bâtir son propre programme de soutien qui, en passant, est nettement supérieur à celui du fédéral. D'ailleurs, le Québec n'est pas seul; on sait que l'Alberta a son programme de soutien des prix des bovins de boucherie, ainsi que la Colombie-Britannique.

Sur cela, je m'arrête, M. le Président, en vous indiquant qu'il y aurait possibilité dans d'autres productions d'appliquer un programme de stabilisation, comme on l'a fait pour le boeuf en dépit de l'existence d'un programme fédéral.

Le Vice-Président: M. le ministre de l'Agriculture.

M. Jean Garon

M. Garon: M. le Président, le premier ministre m'a demandé de l'excuser puisqu'en raison d'engagements antérieurs, il n'a pas pu être ici ce soir.

Au cours de la campagne électorale, le Parti québécois s'est engagé à étendre graduellement l'application du programme de stabilisation des revenus. Il n'a pas dit qu'il ferait l'application intégrale de toutes les productions la première année, ce qui serait impensable, mais il a dit qu'il la ferait graduellement.

Le programme de stabilisation des revenus a pour but de remédier au cycle des prix des produits agricoles pour en faire une moyenne, en quelque sorte, répartie sur plusieurs années, tout en assurant un certain revenu aux producteurs. C'est dans cette perspective que nous avons l'intention d'étendre ce programme aux naisseurs de porcs et aux producteurs de pommes de terre qui sont deux productions au Québec qui connaissent des fluctuations très importantes dans les prix.

Il s'agissait également de renforcer deux secteurs névralgiques de la production agricole du Québec et, à ce titre, j'aimerais citer, puisqu'on est dans les citations, le Montréal-Matin du jeudi 10 mars 1977. Il n'est pas reconnu comme un journal du Parti québécois. Il dit, dans le dernier paragraphe de l'article: "Des agriculteurs confiants. Le vice-président de l'Union des producteurs agricoles, M. Xavier Fortin, s'est, pour sa part, déclaré confiant d'avoir autant de bonnes intentions. La stabilisation des revenus agricoles aux naisseurs de porcs et aux producteurs de pommes de terre touche effectivement deux secteurs névralgiques. C'est un pas important, mais ce n'est pas assez, précise M. Fortin." Nous sommes d'accord qu'il y a plus à faire...

M. Bellemare: M. Fortin est un péquiste. Le journal ne l'est pas, mais M. Fortin en est un.

Le Vice-Président: A l'ordre. M. le leader de l'Union Nationale, vous avez rappelé un règlement tantôt, je vous en rappelle un autre. Quand le président est debout...

M. Garon: Alors, c'est dans cette perspective-là que nous avons étendu le programme de stabilisation des revenus à ces deux types de production. Tout le monde sait aussi que cette loi est une loi qui est assez récente. Cela demande des ajustements et nous avons voulu progresser justement dans deux types de production qui connaissent beaucoup de fluctuations pour les adapter également à la réalité.

Quant à la deuxième partie de la question qu'avait traitée le député de Montmagny, qui ne l'a pas répétée, mais qui l'avait annoncée, je n'ai jamais dit que l'indépendance du Québec réglerait tous les problèmes au Québec. Tout le monde sait — et d'ailleurs j'ai l'impression qu'il a lu seulement le titre de l'article et qu'il n'a pas lu l'article — que dans les journaux...

M. Giasson: Au réseau de télévision.

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Garon: Tout le monde sait que dans les journaux le contenu de l'article est fait par le journaliste et le titre est fait par quelqu'un d'autre. Ce que j'ai dit et ce que je répète et ce que je répéterai, c'est que l'indépendance va nous donner les moyens de régler nos problèmes agricoles, parce que c'est seulement l'indépendance qui va nous permettre de contrôler nos importations. Et vous en parliez vous-même tout à l'heure quand vous parliez de l'importation de la volaille, c'est cela.

C'est qu'on demande à Ottawa de seulement contrôler l'importation de la volaille américaine au Québec, ce que le fédéral "taponne" à faire actuellement. La même chose dans le domaine du fromage. Il y a encore un tas d'importations américaines de fromage, 50 millions de livres. Vous avez également le Maritimes Free Tax qui subventionne le transport des Maritimes et qui nuit aux producteurs de pommes de terre du Québec.

M. Tardif: C'est vrai.

M. Garon: Le dumping des produits agricoles...

M. Mailloux: ...du surplus...

M. Garon: ...sont garrochés sur le marché du Québec. Là aussi, l'indépendance du Québec va nous permettre de contrôler le dumping des produits étrangers.

Le Vice-Président: M. le ministre de l'Agriculture, lorsque le président se lève, les députés s'assoient. Merci. Je regrette. Mesdames, messieurs, à l'ordre!

Le cinquième paragraphe de l'article 174 ne me permet pas de continuer à laisser la parole au ministre de l'Agriculture.

Ce mini-débat est une espèce de déclaration ministérielle renversée et le ministre à sa réplique pendant uniquement cinq minutes et rien de plus.

La parole est au député de Portneuf.

M. Pagé: M. le Président...

Le Vice-Président: Je rappellerai qu'en vertu de l'article 174 seul le président peut invoquer une question de règlement ou une question de privilège. Il en est le seul maître et il ne peut en recevoir aucune.

M. Pagé: Merci, M. le Président. Cet après-midi, j'avais l'occasion de formuler... M. le Président...

Le Vice-Président: A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Pagé: M. le Président, j'avais l'occasion cet après-midi de formuler une question à l'honorable ministre des Affaires sociales et en son absence...

Le Vice-Président: Est-ce que je pourrais rappeler à cette Chambre qu'il ne s'agit pas d'un mini-caucus, mais d'un mini-débat.

M. Pagé: Merci, M. le Président.

Le Vice-Président: S'il vous plaît, à l'ordre! Puis-je demander la collaboration de tous et chacun des députés à cette heure, pour ce mini-débat qui est un droit des députés. Je demanderais que le député de Portneuf voie ce droit respecté par chacun des membres de cette Chambre.

Hôpital Saint-Raymond-de-Portneuf

M. Michel Pagé

M. Pagé: Je disais donc que cet après-midi, je voulais adresser ma question au ministre des Affaires sociales et, en son absence, j'ai dû l'adresser au ministre d'Etat au développement social. Cela s'explique non pas seulement par l'absence du ministre, mais aussi parce que normalement on est en droit de s'attendre que le ministre d'Etat au développement social soit intimement lié à l'orientation donnée au ministère des Affaires sociales.

On se rappellera, M. le Président, que quelques jours après l'assermentation du Cabinet, soit au début de décembre, le ministre des Affaires sociales faisait état, dans une déclaration publique, qu'il verrait personnellement à ce que dans un secteur important de son ministère ou dans l'orientation donnée à la politique de son ministère, ce serait particulièrement axé vers les soins pour malades chroniques.

Je n'ai pas besoin de vous dire, M. le Président, que dans Portneuf on se réjouissait d'une telle déclaration du fait que depuis longtemps un problème subsiste au chapitre des besoins pour malades à long terme chez nous.

Effectivement, M. le Président, pour se situer un peu dans le contexte, je dois vous dire que, depuis environ dix ans, plusieurs groupes, différentes autorités ont milité, ont travaillé de façon acharnée pour atteindre un objectif donné qui était l'implantation chez nous d'une disponibilité de lits, de logements, pour recevoir les malades à long terme, les malades chroniques. Cela s'inscrivait, d'ailleurs, dans le cadre des services dispensés aux personnes âgées de la région. D'une part, un effort appréciable a été fait par les gouvernements précédents au niveau des services à domicile, par le biais d'un premier CLSC — soit dit en passant, le CLSC de Saint-Marc-des-Carrières a été un des premiers à être implantés au Québec; il

était dans le premier groupe de 1972 — par la construction d'habitations à loyer modique pour personnes âgées et aussi par la construction de foyers pour personnes âgées.

On se devait, cependant, d'avoir un centre pour recevoir les malades chroniques pour vraiment être en mesure d'avoir une structure adéquate pour répondre à tous les besoins. Dès 1973, un groupe de citoyens originant du milieu municipal, des différents groupes de pression, des usagers, des représentants des centres de services sociaux, des représentants du conseil d'administration et du personnel de l'hôpital de Saint-Raymond se réunissaient et tous ensemble présentaient une nouvelle requête au gouvernement du Québec. Par cette requête, le comité en question demandait au gouvernement de procéder à l'agrandissement de l'hôpital de Saint-Raymond.

Le ministre des Affaires sociales, en 1975, a accepté en principe de procéder à un tel investissement. Plus qu'en principe, il a commandé de la part de ses fonctionnaires du ministère des Affaires sociales qu'un programme fonctionnel soit rédigé, programme fonctionnel qui explique toute la technicité, qu'est-ce que deviendra ce projet, qu'est-ce qu'il contiendra. Dès février 1976, les fonctionnaires du ministère ont commencé l'élaboration du programme fonctionnel qui est ici et qui regroupe quelques centaines de pages et cinquante pages en annexe. Ce rapport a été soumis au gouvernement du Québec en septembre. Il ne pouvait être soumis avant six ou sept mois de travail. Il a été effectivement soumis en septembre 1976 et, dès sa réception par le gouvernement du Québec, celui-ci a autorisé immédiatement la corporation à se lancer dans ce projet, dans la réalisation de l'agrandissement de l'hôpital, et ce, pour un montant de \$2 050 000.

Evidemment, suite au programme fonctionnel, M. le Président, on se devait d'avoir un arrêté en conseil. Cet arrêté en conseil a été adopté au Conseil des ministres, sur proposition du ministre des Affaires sociales. Mais voilà que, quelques mois après et particulièrement le 23 février 1977, le nouveau gouvernement, sous la recommandation du nouveau ministre des Affaires sociales, fait adopter devant le conseil des ministres l'arrêté en conseil 550-77, lequel abroge purement et simplement l'arrêté en conseil préalablement adopté et autorisant l'agrandissement de l'hôpital en question.

Pas besoin de vous dire, M. le Président, que les gens de Portneuf, tous les gens de ce milieu sont terriblement déçus. C'est ce pourquoi, aujourd'hui, j'ai posé la question au ministre. Je lui ai demandé, et je termine là-dessus, M. le Président...

Le Vice-Président: S'il vous plaît, M. le député de Portneuf.

M. Pagé: Vous me permettez quand même une petite minute, parce que j'ai été interrompu au départ.

Le Vice-Président: Je ne vous permets pas

une minute; je regrette, le règlement ne me le permet pas. Vous devez terminer immédiatement, s'il vous plaît.

M. Pagé: Mais j'ai été interrompu, M. le Président, au début.

Le Vice-Président: Je m'excuse, le temps est compté très précisément...

M. Pagé: Je réitère la question que j'ai formulée.

Le Vice-Président: ... et le règlement s'applique d'une façon implacable.

M. Pagé: Vous me permettrez de réitérer la question que j'ai formulée dans l'avis que je vous ai donné.

Le Vice-Président: Je vous permets peut-être une trentaine de secondes pour terminer, s'il vous plaît.

M. Pagé: Je me dépêche.

Le Vice-Président: Les ministres comme les députés sont astreints au règlement.

M. Pagé: D'accord. J'aimerais connaître de la part du ministre d'Etat chargé du développement social quel est le nouvel échéancier qu'il entend proposer, tout au moins ce qu'il entend annoncer à la corporation de l'hôpital de Saint-Raymond suite à la politique qui vient d'être adoptée par le ministre des Affaires sociales.

Le Vice-Président: M. le ministre d'Etat au développement social.

M. Pierre Marois

M. Marois: M. le Président, je ne veux pas et je n'ai pas voulu invoquer le règlement, mais... Il est certain que la question du député est pertinente, c'est un droit normal d'un député d'un comté de s'informer de ce qui se passe concernant un centre hospitalier dans son comté. Si le député a bien pris la peine de lire le texte de la réponse, du commentaire que je lui ai fait aujourd'hui, il se rendra compte que je lui ai dit que je prenais avis de la question, que je comptais la retransmettre au ministre des Affaires sociales et que j'étais certain qu'il allait faire diligence, dans les meilleurs délais, pour lui fournir la réponse. Je pense que j'aurais pu invoquer le règlement pour empêcher ce débat, mais je ne l'ai pas voulu et vous avez pu faire votre exposé complet sur les problèmes concernant ce centre hospitalier. Votre question, c'était plus qu'une question, c'était un catalogue de questions

regroupées concernant l'arrêté en conseil en question, deuxièmement, le centre hospitalier. Vous avez demandé si cela concernait plusieurs autres centres hospitaliers.

Vous avez demandé le dépôt. Vous avez demandé qu'on vous explique les motifs invoqués, vous avez demandé qu'on vous fasse part du nouvel échéancier que le ministère des Affaires sociales entendait proposer aux différentes corporations concernées et je vous ai dit que je prenais avis pour le ministre des Affaires sociales; il était absent, à ce moment-là. Il est absent ce soir aussi et je m'en excuse pour lui. Comme je vous l'ai dit, on prend avis. Je vais lui retransmettre et vous allez avoir la réponse précise à toutes et chacune des questions que vous avez posées et qui sont des questions légitimes.

Je ne veux pas faire de procédure, mais l'article 174 dit bien: "Un député qui n'est pas satisfait d'une réponse donnée." Je vois mal comment vous pouvez ne pas être satisfait de la réponse puisque vous n'en avez pas eu, de réponse, jusqu'à maintenant. On vous en donnera une réponse...

M. Pagé: Je n'ai eu droit à aucune supplémentaire.

M. Marois: ...complète, précise à chacune des questions et sous-questions...

M. Pagé: Je n'ai eu droit à aucune question supplémentaire.

M. Marois: ...que vous avez posées et avec plaisir parce que c'est votre droit légitime d'obtenir ces réponses-là. D'accord?

Une Voix: C'est fort comme réponse.

Le Vice-Président: M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Charron: M. le Président, je voudrais proposer l'ajournement de la Chambre à demain, dix heures, en annonçant, évidemment, ce qui n'a même pas besoin d'être annoncé, le menu de la session de demain est la poursuite du débat sur le discours inaugural.

Le Vice-Président: Cette motion est-elle adoptée?

M. Lavoie: Adopté.

Le Vice-Président: Les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, le vendredi 11 mars 1977, à dix heures.

(Fin de la séance 22 h 55)